

لجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

مركز البحوث في الإقتصاد التطبيقي
CREAD من أجل التنمية

جامعة "فرحات عباس" سطيف
UNIVERSITE "FERHAT ABBAS" - SETIF -

ملتقى فيصل يشير

COLLOQUE *Fayçal YACHIR*

العولمة ، إعادة الهيكلة و التنمية على ضوء أعمال و فكر " فيصل يشير "

" LA MONDIALISATION, L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET
LE DEVELOPPEMENT A LA LUMIERE DE L'OEUVRE ET
DE LA PENSEE DE *Fayçal YACHIR*

جزء - 2 - Tome



**«ETAT, ILLEGALISATION DE L'ECONOMIE
ET MARCHÉ EN ALGERIE»**

par: Chaib BOUNOUA
Maître de Conférences
Ise de sciences économiques
Université Aboubaker Belkaid Tlemcen

Centre de Recherche en Economie
Appliquée pour le Développement

CREAD
DOCUMENTATION

DATE D'ENTRÉE

N° D'ORDRE

RD 1137

INTRODUCTION.

L'institutionnalisation de l'économie de marché -en tant que nouveau système économique- qui s'est traduite concrètement par l'application des PAS du FMI (1994) a permis l'irruption d'activités informelles tout à fait remarquables. La fraude et l'évasion fiscale, la corruption, le vol de la propriété publique apparaissent comme les nouveaux traits dominants de l'économie informelle en Algérie et caractérisent précisément le nouveau paysage économique et social issu des réformes économiques.

L'émergence de ces nouvelles formes liées à la criminalité économique atteste de l'importance des dysfonctionnements institutionnels de l'économie algérienne dans un contexte de transition à l'économie de marché

Cette situation inédite interpelle directement l'état en tant que garant de l'ordre juridique et de l'ordre économique et pose la question de son rôle dans la construction des institutions de l'économie de marché.

Le propos de cette communication n'est pas tant de glorifier l'état mais de montrer que dans la phase de transition: bâtir une économie de marché crédible passe par la restauration du droit au sein de l'économie et partant la réhabilitation de l'état dans la conduite des réformes économiques sans quoi il y'aurait le chaos économique.

Dans cet ordre d'idées, nous commencerons d'abord par définir ce que nous entendons par illégalisation de l'économie. Une approche juridique centrée sur la notion de légalité pourra mettre en évidence le concept d'illégalisation de l'économie. Ce concept nous semble parfaitement opérationnel dans l'analyse des économies en transition à l'économie de marché car, il permet de rendre compte de la nouvelle réalité économique en rapport avec le marché (Section I). Nous étudierons ensuite les pratiques informelles des agents économiques (publics et privés) nées de libéralisation économique du pays ou amplifiées par celle-ci. La place occupée par le commerce extérieur dans la politique de libéralisation de l'économie servira de modèle pour montrer les diverses répercussions de cette libéralisation sur le développement des comportements de type informels des acteurs économiques (section II). Enfin, dans la dernière section, (Section III) nous mettrons en valeur l'importance du système juridique dans la construction et la consolidation des institutions du marché).

SECTION I - DEFINITION DU CONCEPT D'ILLEGALISATION.

Si nous nous en tenons à la définition générale de l'économie informelle telle que proposée par beaucoup d'auteurs (Archambault-Grefte, 1984, Adair, 1995) celle-ci ne nous satisfait pas, même si nous sommes conscients que nous ajouterons de notre côté à la complexité du problème en l'enrichissant de nouveaux critères.

Nous avons vu précédemment combien le concept d'économie informelle était confus et ne permettait pas toujours de cerner la réalité que nous voudrions approcher. Il demeure à notre sens un concept trop global pour donner une cohérence analytique au thème que nous désirons traiter.

Avec la libéralisation de l'économie, celle-ci nous renvoie une image de l'informel encore plus difficile à décrypter. La diversité des formes de l'illégalité que nous rencontrons au niveau de l'activité économique interroge plus d'un et montre que nous sommes en face d'un nouveau contexte économique et social qu'il n'est pas facile de définir.

Par exemple, comment faire la part des choses entre ce qui est légal et ce qui est illégal dans le comportement d'un agent économique qui évolue dans un cadre juridique tout à fait officiel? Quel sens donner à ce comportement informel lorsque celui-ci s'appuie sur tout un système officiel (à travers la corruption des agents de l'état) qui couvre ces illégalités? A quoi correspond l'illégal dans ce cas? et lorsque ce type de pratique se généralise et s'érige comme mode d'emploi pour tout exercice d'une activité économique, Est-on en situation de non droit où tout est permis? Peut-on considérer cela comme un épiphénomène et qu'il n'y a pas de lieu de s'inquiéter?

Alors globalement, comment traduire conceptuellement cette situation où s'entremêle le légal avec l'illégal dans une activité économique?

C'est pourquoi, face à ces interrogations, nous souhaitons dans l'analyse de l'informel, relever une spécificité qui semble propre au cas algérien: une illégalisation rampante de l'économie algérienne. Une illégalisation dans la mesure où une grande partie des activités économiques qu'elles soient publiques ou privées est entachée d'irrégularités. Ce qui donne cette impression que le fonctionnement d'ensemble de l'économie ne répond pas aux normes légales en vigueur digne d'un Etat de droit.

C'est cela, pensons-nous l'originalité de l'activité économique informelle en Algérie. Celle-ci n'est pas totalement dans l'illégalité. Elle a un pied dans la légalité et l'autre dans l'illégalité. Il s'agit plus concrètement pour l'agent économique qui dispose d'une activité économique de couvrir ses démarches illégales par une couverture légale. Ainsi tout en restant dans un cadre légal qu'il considère comme purement formel (respect des modalités administratives: registre de commerce, sécurité sociale...) il usera de procédures illégales pour poursuivre ses activités.

Nous considérons dans cette direction que lorsque les pratiques illégales des agents économiques se généralisent au sein du système politico-économique et ont tendance à devenir la règle pour l'exercice de toute activité économique dans le sens où cette règle s'impose à tous et modifie le comportement des acteurs économiques, il n'est plus possible d'assimiler ce problème à de simples infractions économiques qui relèvent du délit économique sans conséquences graves sur les mécanismes de fonctionnement d'ensemble du système économique et social ?. Il faut rechercher une autre notion autre que celle de l'économie informelle, pour rendre compte de cette nouvelle réalité et ce que nous nous attelons de faire.

Et c'est pour dépasser ce flou conceptuel et préciser beaucoup plus l'objet de notre étude que nous proposons le concept d'illégalisation dans notre réflexion.

1 - Une approche de l'économie informelle par le critère de légalité.

Avec la libéralisation de l'économie du début des années 90, on note une évolution remarquable du type d'informalité telle que connue dans le passé (Economie parallèle). Cette évolution conséquente directe des transformations opérées dans les structures économiques et sociales s'est caractérisée par un développement considérable de comportements illégaux des acteurs économiques.

La transgression des lois en vigueur et le non-respect des réglementations administratives par les agents économiques caractérisent précisément cette informalité en Algérie (fraude et évasion fiscale, corruption fuite de capitaux, vol de la propriété publique...).

C'est pourquoi, en raison de cette particularité de l'informel, nous préférons utiliser dans notre travail le concept d'illégalisation de l'économie pour rendre compte d'une situation économique et sociale bien particulière: la diffusion rapide dans le milieu économique et social de comportements de type informel des acteurs économiques.

De ce fait, nous privilégierons dans notre approche de ce concept, le critère de la légalité au détriment de tout autre critère (la taille de l'activité, le nombre d'emploi...) pour analyser les activités informelles en Algérie. Nous nous intéresserons en particulier aux activités marchandes non déclarées qui donnent lieu à la création d'importants revenus mais qui échappent par divers procédés à l'enregistrement officiel (ne sont pas considérées ici les activités domestiques).

Il en vient que dans la définition du concept l'illégalisation de l'économie en Algérie, nous ferons référence en permanence à l'aptitude des agents économiques à respecter la loi et à observer la réglementation sociale et fiscale en vigueur dans le pays

Cette notion d'illégalisation qui relève du droit économique nous permet ainsi de cerner les différentes manifestations de cette économie et comprendre ainsi le processus d'informalisation de l'économie.

Et cette définition sur la base de la légalité est justifiée comme suit :

a - le critère de légalité que la littérature économique sur le sujet a consacré, apparaît comme le paradigme pour toute définition sérieuse de l'économie informelle. Ce critère donnera un sens beaucoup plus profond au phénomène d'illégalisation de l'économie que nous essayons de mettre en valeur : parce que un acte ne peut-être considéré comme légal que s'il répond explicitement aux obligations de la loi.

Cela entraîne que, la notion de légalité ne prend de sens que si on la situe par rapport au système de juridiction en vigueur dans le pays. Dans cette logique, tout acte qui ne s'insère pas dans ce cadre juridique tel que défini par le législateur est considéré comme hors la loi et n'a pas de consistance juridique. Donc toute conformité à la légalité implique pour l'individu une soumission aux règles édictées par les pouvoirs publics sous formes d'arrêtés, de décrets... Mais, dès que l'individu ou l'institution viole consciemment ou inconsciemment les principes juridiques qui régissent l'organisation de telle ou telle structure; il tombe sous le coup de la loi. Dit autrement, tout acte qui sort du cadre tracé par la loi, peut être considéré comme illégal.

b - le choix de ce critère est approprié quand il s'agit d'analyser un phénomène évoluant dans une économie à dominante encore publique et surtout bureaucratique: Car l'analyse des activités relevant de ce phénomène doivent être considérées dans leurs rapports avec l'économie officielle (institutions de l'état, administrations publiques, entreprises publiques, entreprises privées...). ..

Ces liens sont tellement étroits entre ces différentes entités (publiques, privées) et l'économie informelle qu'ils doivent mériter une attention particulière de notre part parce que c'est à l'intérieur de ces rapports que nous pouvons mettre en évidence le caractère illégal des activités économiques. Ces rapports sont en principe assis sur des règles et normes juridiques que chaque acteur économique devrait respecter. Mais comme les manquements aux règles sont nombreux et multiformes, cela nous permet d'avancer que beaucoup de ces acteurs en agissant ainsi sont en marge de la loi. Et comme aucune institution publique ou privée ne semble se conformer strictement à la réglementation, on constate alors une sorte d'illégalisation rampante de l'économie algérienne.

Il faut préciser ici que nous réduisons tout ce qui est illégal à informel. Ceci apparaît bien entendu comme un raccourci par rapport aux nombreux critères qui rentrent dans la définition de l'économie informelle. Mais accepter cette définition basée sur le critère de légalité nous permet de mettre en relief le caractère non conventionnel du fonctionnement de l'économie.

2 - Définition du concept d'illégalisation de l'économie.

Si le concept d'économie informelle recouvre des variétés d'activités aussi disparates les unes que les autres (travail au noir, spéculation, services domestiques...) et s'entend dans le sens où les activités économiques ne répondent nullement aux normes juridiques, sociales et fiscales telles que définies par le système juridique en vigueur (BOUNOUA, 1995). La notion d'illégalisation de l'économie peut désigner un ensemble d'activités économiques qui apparaissent tout à fait légales du point de vue du droit mais qui trempent de plusieurs manières dans l'illégalité

Par exemple, pour obtenir des crédits bancaires au niveau d'une institution financière, l'acteur économique inscrit officiellement au registre de commerce peut s'adresser en toute légalité à sa banque pour demander un financement de ses approvisionnements de marchandises de l'étranger, chose que la réglementation bancaire peut lui accorder, mais il peut exploiter à son avantage cette situation en usant de méthodes illégales pour présenter par exemple de fausses factures proforma qui gonfleront les prix à l'importation de marchandises qu'il désirera acquérir. Si cette opération aboutit, il aura par ce stratagème réussi à détourner une partie de l'argent sous forme de fuite de capitaux à l'étranger.

Cet exemple éclaire bien la notion d'illégalisation qui apparaît plus pertinente pour appréhender des activités économiques qui ne sont ni légales ni illégales. De ce fait, elle traduit bien l'idée de l'existence de rapports ambigus avec la loi. Les acteurs économiques sont en relation aussi bien avec l'économie légale (économie officielle) que l'économie illégale.

Nous entendons donc par illégalisation de l'économie, le processus par lequel des agents économiques dont les activités économiques sont parfaitement légales sur le plan juridique, sont amenés en raison de l'ambiguïté de la loi et de sa faible application à adopter des comportements illégaux en contournant par divers procédés plus ou moins légaux les lois et réglementations en vigueur en vue de s'assurer des gains individuels.

Donc, ce qui distingue ces activités illégales accompagnant le processus de libéralisation de l'économie par rapport aux autres qui sont informelles dans le sens plein du terme, ne réside pas dans le fait que les agents économiques ne respectent pas la réglementation officielle puisque ces derniers adhèrent volontiers aux obligations juridiques et fiscales auxquels ils sont assujettis par l'état, mais dans le fait que derrière une couverture légale, ils multiplient les démarches illégales pour contourner non seulement la réglementation jugée contraignante par eux mais et c'est cela le plus important, pour atteindre un maximum de profit.

Il en découle de cela que l'illégalité choisie par l'agent économique semble une démarche parfaitement rationnelle puisque avec l'instauration des mécanismes de marché dans l'économie algérienne, l'acteur économique ne souhaite pas être totalement hors la loi, car en le faisant, il s'exclut de certains avantages qu'offre le nouveau cadre institutionnel tels que son accès à la devise, aux crédits bancaires. Mais en gardant l'activité économique dans un cadre légal et officiel, il peut en empruntant des voies illégales (corruption, évasion et fraude fiscale...) maximiser ses revenus.

Cette notion d'illégalisation de l'économie exprime l'idée d'une transgression volontaire des lois et réglementations en vigueur par les agents économiques pour s'adapter à un nouvel environnement économique où sévit massivement la fraude du fait du laxisme de l'état et des lacunes juridiques du système économique.

Ainsi l'informalisation croissante de l'économie algérienne peut-être mesurée par le degré d'illégalisation de l'économie. Plus la réglementation est inefficace plus l'illégalisation de l'économie augmente. Dès lors, la propension à respecter la loi va déterminer le degré d'illégalisation de l'économie.

Pour approfondir plus cette notion d'illégalisation qui est liée à l'ambiguïté de la loi, examinons quelques situations qui concourent à cet état de fait.

a - L'ambiguïté de la loi.

Sur ce point, on observe le plus souvent que lorsque la réglementation est mal définie ou peu précise, elle donne lieu à des lectures confuses quand il s'agit de l'interpréter. C'est ce qui pousse les personnes devant les appliquer à les comprendre de leur manière et dans le sens qui arrange strictement leurs intérêts personnels.

Par ailleurs, lorsque la réglementation est parfois mal adaptée aux changements fréquents qui se produisent au sein de l'économie, elle crée des vides juridiques qui sont exploités par les agents économiques fraudeurs.

C'est le cas par exemple du problème de la corruption où la législation algérienne est dans ce domaine muette sur certains points. Elle ne détermine pas par exemple la part de responsabilité du corrompu, du corrupteur et de l'intermédiaire lorsque la preuve du délit est apportée. D'autre part, on peut relever certaines incohérences de la loi sur le même sujet, par exemple, une fraude fiscale de plusieurs milliards de Da n'est au maximum réprimée que de 05 ans de prison alors que pour un cas de corruption dont l'acte dépasse 300 millions de centimes, son auteur est passible de la peine capitale. D'où une certaine contradiction des textes de lois qui ne semblent pas au diapason avec l'évolution économique du pays. Ceux qui sont en application jusqu'à aujourd'hui datent encore de l'époque administrée. Ici, il existe des anomalies juridiques qu'il conviendrait au plus vite de corriger.

b - La faiblesse de la réglementation.

La faible application de la réglementation est également un élément qui peut expliquer l'extension des illégalités. Une situation qui se caractérise par le laxisme dans l'exécution des différentes lois encourage les comportements illégaux des acteurs économiques, comportements qui à la longue apparaîtront tout à fait normaux parce que tolérés largement par les pouvoirs publics. Dans cet ordre d'idées, on peut aller plus loin pour dire que même lorsque la réglementation existe mais qu'elle est mal appliquée ou n'est pas du tout appliquée pour de multiples raisons tenant à la corruption, à la situation politique du pays..., elle conduira aux mêmes effets à savoir le développement des illégalités. Ainsi toute passivité dans l'application des lois par les pouvoirs publics permet de provoquer objectivement la croissance des infractions économiques.

Il y a un autre aspect à souligner est que parfois la loi n'est jamais appliquée pour tous et avec la même rigueur. Ceci entraîne des conséquences graves sur le plan de la crédibilité des institutions chargées de l'application de la loi. En effet, dans un environnement où règne le laxisme dans l'exécution de la réglementation, un contrevenant à la loi n'est jamais convaincu de la justesse de la sanction qu'il subit si

jamais on lui applique cette mesure. Il considère cela à juste titre comme de l'arbitraire. Ce manque de rigueur dans l'application de la loi remet en cause la présence même de ces institutions que considère le citoyen comme appliquant deux poids-deux mesures.

En résumé, on peut dire que le concept d'illégalisation de l'économie a un sens légèrement différent de celui de l'informalisation. C'est un concept qui désigne un ensemble d'activités économiques qui ne sont pas totalement hors de la légalité. Ces activités entretiennent de ce fait un rapport ambigu avec la loi. Elles sont à la fois légales et illégales. C'est cette ambivalence qui les distingue des activités purement informelles c'est-à-dire par rapport à celles qui échappent totalement à la légalité.

SECTION II - LE PROCESSUS D'ILLEGALISATION DE L'ECONOMIE.

Les pratiques informelles des agents économiques (entreprises et ménages) ont dans une grande proportion contribué à informaliser l'économie algérienne. Ces dernières sont observables tant au niveau du secteur public lui-même qu'au niveau des rapports qu'entretient celui-ci avec le secteur privé.

Ainsi, au niveau du secteur d'état, l'économie publique apparaît comme un espace où se pratiquent à une grande échelle toutes sortes d'illégalités (infractions aux règles de droit, abus de biens sociaux, corruption...). Dans cet espace se cristalliseront des intérêts le plus souvent convergents entre ceux qui sont employés dans ces institutions (administrations publiques, des douanes, du fisc, du commerce) et les agents économiques privés. La corruption formera le trait-d'union entre ces deux entités et expliquera l'identité des intérêts.

Au niveau du secteur privé, les activités informelles ne diffèrent pas fondamentalement de celles du secteur public, elles ont les mêmes traits mais avec une différence de taille est qu'elles ont pris une dimension démesurée : ainsi un mouvement de fraude considérable est relevé et qu'atteste l'importance des infractions économiques commises au niveau du commerce extérieur (fraude fiscale, corruption...)

Mais avant d'examiner ces différents points, essayons de broser rapidement les principales transformations structurelles opérées dans l'économie algérienne dans le contexte de la transition à l'économie de marché.

1 - Un changement systémique de l'économie.

Face à la crise économique profonde que vit le pays depuis l'effondrement du prix du pétrole en 1986, le gouvernement entreprend dès 1987 un ensemble de réformes économiques visant un changement systémique de l'économie. Celles-ci ont consisté dans la mise en œuvre d'une politique de déréglementation de l'économie touchant les fondements juridiques et institutionnels de l'économie centralisée.

Il s'agit concrètement de remplacer l'ancien système de gestion administré de l'économie en vigueur depuis trois décennies par un système de gestion de type libéral. Dans cette optique, on vise à substituer au modèle d'organisation centralisé fondé sur la propriété de l'Etat et construit sur des relations hiérarchiques et réglementaires un autre type de modèle plus décentralisé conforme si possible à celui des économies libérales où la norme juridique qui aura à réguler les rapports économiques entre les agents économiques et de ces derniers avec l'Etat serait le contrat.

Dans l'esprit des réformes, l'existence de l'entreprise et sa pérennité sont à la fois conditionnées par l'obligation de dégager des résultats positifs sans quoi l'entreprise disparaîtrait et les lois de la concurrence. Il en est de même pour le manager de l'entreprise dont le sort est lié à la performance de l'entreprise. Mais de tels cas se sont rarement produits en dépit de la situation catastrophique de l'entreprise publique. En raison de l'incessibilité et l'inaliénabilité du patrimoine de l'entreprise publique, cette dernière ne peut-être mise en faillite. D'où l'aide financière de l'Etat pour maintenir toujours en activité ces entreprises publiques défaillantes.

Ainsi les règles du marché ne jouent pas, même si sur le plan du droit beaucoup d'avancées ont été faites notamment sur le statut juridique de l'entreprise qui est devenue une personnalité morale soumise aux règles de la commercialité, bénéficiant du coup d'une plus grande autonomie de gestion.

Cependant cette relative liberté de gestion a entraîné des pratiques préjudiciables aux intérêts de l'entreprise en l'absence d'un contrôle rigoureux sur sa gestion. On a observé le plus souvent, un développement d'infractions économiques au sein de l'entreprise allant du petit vol anodin jusqu'aux détournements de fonds de l'entreprise. Et ces pratiques, en se généralisant ont mis en difficulté la majorité des entreprises publiques

Mais hormis l'entreprise publique, on repère un ensemble d'activités illégales au niveau du secteur d'Etat tout secteurs confondus (entreprises, administrations): malversations financières, abus de biens sociaux, trafic d'influence, infractions sur la réglementation des changes, passation de marché contraire aux intérêts de l'entreprise, corruption.... Ces pratiques apparaissent comme les formes les plus répandues de l'activité informelle des agents économiques publics. Les employés des entreprises et administrations publiques sont particulièrement impliqués dans ces affaires.

Nous en donnerons seulement quelques exemples dans ce sens pour monter la profondeur sociale de ce phénomène.

Pour prendre l'exemple algérien dans ce domaine, le cas du secteur du médicament est édifiant à cet égard. Pendant plusieurs années, les autorités publiques eu un recours permanent aux importations et aux partenaires étrangers pour la conclusion de contrats qui n'était pas toujours justifié par une meilleure compétitivité des produits étrangers par rapports aux produits locaux mais plutôt par la possibilité qu'offrait ce genre de transactions commerciales ou financières dans l'obtention de commissions substantielles lors de la négociation de ces contrats.

Le secteur du médicament a été soumis à la pression de puissants groupes d'intérêts pour importer le médicament de l'étranger, alors qu'il existait de réelles potentialités de production locales du médicament. Ces groupes influents ont orienté la décision économique des pouvoirs publics allant à contre-courant des intérêts de l'économie nationale l'enfonçant davantage dans la dépendance de l'étranger. Une collusion d'intérêts entre ces groupes d'intérêts et les bureaucrates est évidente. Seule la corruption a pu faire converger les intérêts des uns et des autres. (Interview du ministre de la santé, le Soir d'Algérie, le 03/04/1998). On peut étendre cet exemple à d'autres secteurs.

Par ailleurs, c'est la même tendance qui est observée lors de l'octroi de marchés publics aux entreprises privées nationales où le choix de ces dernières obéit rarement à des critères rigoureux de sélection (performance de l'entreprise...), mais plutôt à des relations clientélistes qui impliquent le versement de pots de vins et autres gratifications aux bureaucrates.

C'est le cas par exemple de ce PDG d'une entreprise publique de commercialisation de la viande congelée (ORAVIO) accusé de corruption qui aurait négocié avec des partenaires privés des contrats d'achats contraires aux intérêts de l'entreprise. Dans un environnement de marché qui s'est relativement libéralisé, ce PDG achète des quantités importantes de viande blanche à des entreprises privées non pas au prix du marché qui était de 55 Da/Kg, mais au prix tel que proposé par les entreprises privées soit 78 Da/kg. Le même PDG accepte des mêmes partenaires privés des chèques sans provisions de plusieurs millions de Da pour des livraisons de plusieurs tonnes de viande déjà effectuées. Le clou de l'histoire est qu'il aurait même monté sa propre société d'aviculture sur les fonds de l'entreprise publique qu'il dirigeait.

Les exemples de ce type sont nombreux et se ressemblent. De telle sorte que devant l'ampleur des affaires, beaucoup d'observateurs n'ont pas hésité de parler de privatisation de la gestion publique tant ces affaires ont donné le sentiment d'un pillage systématique de la chose publique. Le climat libéral aidant consacrant la liberté d'initiative, le gestionnaire public fait fi des réglementations en vigueur consistant dans la protection du patrimoine de l'entreprise publique. La course à l'enrichissement illicite semble être le seul motif valable pour ces gestionnaires dans un environnement dominé par la corruption, l'arbitraire, les passe-droits...

Dans la même lignée mais dans un autre secteur: la banque d'Etat. Le refus ou l'octroi des crédits d'investissement au secteur privé relève de la seule appréciation du banquier qui se réfère rarement à la réglementation en vigueur en matière de prêts bancaires.

La répartition des opérations des crédits se déroule souvent dans des conditions opaques et sur la base de critères clientélistes excluant d'office les demandeurs qui ne répondent pas aux critères suscités. Ce pouvoir discrétionnaire que détient le banquier dans la gestion de la politique de crédit est rarement remis en cause par la tutelle tant le règne de la gestion arbitraire est partout.

b - Les pratiques informelles du Secteur privé.

Ce dernier, bien qu'il soit reconnu juridiquement, exerce des activités qui débordent souvent le cadre légal posant de difficiles problèmes d'évaluation de son chiffre d'affaire, de sa production... Son activité est souvent synonyme d'économie occulte

C'est pourquoi, nous allons accorder un intérêt particulier au rôle joué par le secteur privé dans le développement de l'économie informelle en Algérie. Il y a plusieurs raisons objectives qui permettent de dire que le secteur privé (ménages et entreprises) participe activement dans l'élargissement de la sphère informelle. En effet, le champ économique du secteur privé ne se soumet pas facilement au contrôle des pouvoirs publics encore davantage lorsque ses activités présentent des aspects d'illégalités. Même avec l'existence d'activités légales et organisées, le secteur privé a toujours la possibilité de se soustraire aux lois et réglementations en vigueur (fraude et évasion fiscale, sous ou surfacturation de la production...). Par conséquent délimiter strictement la frontière entre l'activité légale du secteur privé et ses marges de manœuvre d'illégalité relève de la gageure. Car souvent, on ne distingue pas correctement dans ses démarches ce qui est légal de ce qui est illégal. (Corruption, trafic d'influence....).

i) Infractions économiques du secteur privé et commerce extérieur.

A la faveur de l'économie nationale sur l'extérieur, le secteur privé prend un essor remarquable dans l'économie appuyé en cela par une législation libérale qui lui est favorable (soutien et promotion des investissements privés (simplification des formalités

administratives pour la création des entreprises, déplaçonnement du montant des investissements, levée des barrières bureaucratiques, encouragement du partenariat, allègements fiscaux....). Mais ce climat bienveillant à l'égard du secteur privé n'a pas été toujours le cas. Car, il faut rappeler ici que l'importance du mouvement d'étatisation de l'économie qui a suivi l'indépendance du pays et qui a couvert pratiquement tous les secteurs économiques a minimisé le rôle positif qu'il pouvait jouer dans l'économie nationale. Cette politique a eu pour conséquence de réduire considérablement l'expansion économique du secteur privé qui s'est contenté de modestes projets d'investissements dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie légère, et des services (commerces...). C'est pourquoi, l'entreprise privée est restée marginalisée institutionnellement et marquée par sa petite taille.

En effet, il faut avouer que jusqu'à la date des réformes économiques, le secteur privé a toujours évolué dans un environnement hostile pour des raisons idéologiques évidentes, subissant alors une discrimination non toujours justifiée des institutions de l'Etat en matière d'approvisionnement (matières premières, équipements...) crédits bancaires... Dans cet esprit, la priorité est accordée au secteur d'Etat (entreprises publiques et administrations de l'Etat) qui détient le monopole sur toutes les activités économiques. L'entreprise privée est alors obligée de s'adresser à ces organismes pour toute commande qu'elle désire obtenir.

Mais depuis l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur (1994), Les modifications apportées à la législation sur le commerce extérieur - sous l'effet du PAS- ont eu un impact positif sur la dynamisation des activités d'importations des agents économiques surtout celles du secteur privé.

Les mesures prises dans ce cadre ont consisté dans le démantèlement des monopoles publics, l'accès libre du secteur privé à la devise, l'assouplissement des formalités douanières, la liberté d'importation.....

Ce nouveau cadre institutionnel a ainsi encouragé la création d'entreprises privées de type commercial dont le nombre a été impressionnant en 1996. Pour le seul secteur du commerce extérieur, on relève 5500 sociétés privées de commerces de gros qui opèrent dans ce domaine contre 1500 entreprises publiques. Il s'en est suivi l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs marchands.

Attirée par la perspective de profits et l'absence de concurrence réelle sur le marché national, cette nouvelle classe a investi des capitaux importants dans la sphère commerciale notamment dans le créneau de «l'import-export». Ces sociétés privées n'ont fait cependant que remplacer les anciens monopoles publics dans la fonction d'importation des produits de base nécessaires à la population. Pour l'année 1996, le montant des importations réalisé par ces entreprises s'est élevé à 9 milliards de \$ pour des exportations hors hydrocarbures atteignant à peine 800 millions de \$. L'essentiel des produits importés concerne l'agro-alimentaire au détriment des matières premières, demi produits ou encore les biens d'équipements à caractère productif. C'est dire la prépondérance des importations dans la structure du commerce extérieur.

Il en a résulté de cette ouverture une inondation du marché national par une multitude de produits variés importés de l'extérieur. Ce qui a pu permettre d'éliminer le problème des pénuries chroniques.

Par ailleurs, beaucoup de ces entreprises privées sont devenues les partenaires de sociétés de commerce international (concessionnaires, représentants...) commercialisant les produits de ces sociétés internationales. En raison de la nature commerciale des

investissements étrangers ou nationaux, d'aucuns n'ont pas hésité à qualifier cette économie d'économie de bazar critiquant ainsi la politique poursuivie par le gouvernement en matière de libéralisation de l'économie.

Parmi ces entreprises privées nouvellement créées beaucoup d'entre elles travaillaient dans la clandestinité notamment dans ce qu'on appelle le trabendo. Grâce à la nouvelle législation favorable à l'investissement privé, elles ont ainsi pu intégrer le système légal et officiel en respectant cependant formellement le cadre juridique pour bénéficier des avantages qu'offrait la nouvelle réglementation à la faveur de l'ouverture du commerce extérieur.

De l'autre côté, les nombreuses contraintes institutionnelles liées à la création et à la pérennité de l'activité productive ont découragé les entreprises privées désirant investir dans les secteurs productifs et expliquent sans doute la préférence des entrepreneurs privés pour les activités de commerce de type spéculatif en l'occurrence aujourd'hui la fonction d'importation qui semble présenter moins de risques financiers par rapport aux activités de production (commercialisation facile des produits importés par rapport à ceux qui sont produits localement).

Ainsi, grâce à cette déréglementation de l'économie, de nouveaux marchés porteurs se sont ouverts au secteur privé national et étranger. Ces marchés ont été rendus d'autant plus attractifs que les profits de nature spéculative sont considérables dans le secteur commercial. Beaucoup de sociétés privées versées dans le commerce d'importation ont réussi une accumulation rapide du capital aidé en cela par un contexte économique et social marqué par la corruption, la fraude fiscale... On peut réaliser au bout de quelques mois seulement un chiffre d'affaire de plusieurs millions de DA rejoignant ainsi le contingent des milliardaires. Ceci pour montrer l'importance stratégique du commerce extérieur en terme financier. (Bon an, mal an, l'Algérie importe entre 10 et 11 milliards de Dollars de marchandises de l'étranger). Cette manne financière suscite évidemment beaucoup de convoitises de la part d'hommes d'affaires nationaux ou étrangers.

Il faut signaler que le secteur financier informel a joué un rôle important dans le financement des opérations d'importations. Car toutes les entreprises privées n'ont ni la même capacité de financement ni les mêmes possibilités d'accès au système bancaire. L'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur a ainsi servi à recycler d'importants capitaux privés dont l'origine paraît parfois douteuse.

Cependant, cette libéralisation de l'économie et l'assouplissement du cadre juridique introduit pour encourager de nouvelles créations d'entreprises ont entraîné une pratique de la fraude à grande échelle ainsi que la diffusion d'autres pratiques telles que la corruption, la fuite des capitaux...

Les infractions économiques se sont multipliées à la faveur de la libéralisation de l'économie. Des milliers d'affaires pour défaut de registre de commerce, autant pour les fausses déclarations douanières, ont été recensées. Encore que les infractions économiques relevées ne mesurent pas tout à fait l'étendue du phénomène. Il convient également de considérer les transactions frauduleuses qui échappent par divers procédés aux contrôles publics (corruption, fuite de capitaux, hausse illicite de prix, détournement de deniers publics, falsification des pièces comptables, des factures, des bilans...).

Cette informalité remarquons le, s'est adaptée au nouveau contexte économique et a pris des proportions considérables à en juger par les milliers d'affaires qui sont devant la

justice. Pour la seule année 1995, 15000 infractions douanières ont été comptabilisées, dont plus d'un millier de fausses déclarations douanières (Liberté 09/04/98). L'infraction va de la fausse déclaration douanière, au défaut de présentation de facture, à la création de sociétés écran. Ces infractions économiques relevées en violation de droits et règlements indiquent le degré d'informalisation de l'économie algérienne au sens où elle a été définie plus haut.

C'est pourquoi, les rapports entre l'administration douanière et les importateurs sont toujours conflictuels.

Une importation devient litigieuse dès la constatation de l'infraction économique. Celle-ci porte sur tous les éléments entrant dans la déclaration douanière.

Il peut s'agir:

- du nom du destinataire, du nom de l'expéditeur
- la nature des marchandises
- l'identification des marchandises par leur espèce, leur valeur, leur origine
- la position tarifaire des marchandises
- le taux des droits et les taxes applicables.

Les exemples sont abondants pour illustrer ce type d'infractions économiques.

En ce qui concerne la fausse déclaration douanière, c'est par exemple le cas de cette société d'import qui déclare avoir importé le sucre roux alors qu'il s'agissait du sucre raffiné et ceci pour payer moins de taxes douanières.

Pour les produits importés en vrac et nécessitant un conditionnement, on fraude sur les quantités. C'est le cas par exemple des produits alimentaires (fromages, pruneaux, raisins secs...).

Toutes les astuces sont bonnes pour échapper au fisc. On importe des marchandises d'Espagne et on les fait passer pour des produits tunisiens afin de bénéficier de l'exonération des droits de douane conformément à la convention douanière de l'UMA (union du Maghreb arabe) portant sur les droits douaniers.

Ainsi, on peut relever avec les services chargés de la répression de la fraude les différents types d'infractions commises par les importateurs:

- pas de respect de la date limite de consommation: une grande partie des produits importés est souvent périmée.
- défaut d'étiquetage: certains importateurs ont prolongé la vie du produit en apposant des étiquettes sur des produits déjà périmés.

Ainsi des importateurs n'ont pas hésité à importer des produits à la limite de la péremption sans égard à la santé des citoyens pour les écouler sur le marché national recherchant par-là le plus grand profit possible.

Par ailleurs, pour leurs achats, les sociétés d'import ne s'adressent pas directement aux fabricants des produits mais passent souvent par des intermédiaires. Ce sont les marchés français, italiens et espagnols qui sont prisés par ces sociétés. Ils s'approvisionnent en petites quantités dans les grandes surfaces: souvent des produits soldés et proches de la péremption. Ainsi le profit réalisé sera plus important une fois les produits importés sont commercialisés en Algérie. Mais les chiffres des saisies des produits avariés réalisées par la douane sont considérables. Et pourtant elles ne représentent qu'une infime partie par rapport à ce qui échappe aux contrôles frontaliers

ou qu'on laisse passer délibérément en contrepartie de versement de pots de vins. Jusqu'au début de 1996, aucune réglementation précise n'existait pour imposer aux importateurs de se conformer au codex alimentarius (normes de l'OMS).

Ces fraudes sont facilitées par la falsification des documents, (factures, registres de commerce, bons à enlever, faux cachets ... c'est notamment le cas des domiciliations bancaires.

En général, les infractions économiques commises par la société d'import porte sur l'espèce (nature du produit), la valeur du produit (le prix sur la facture est sous-évalué), l'origine du produit (par exemple le produit d'origine est allemand alors qu'il provient de Singapour), les quantités (sous-déclarer les quantités de marchandises pour payer moins de taxes), les documents (établissements de fausses factures, de fausses pièces administratives...). Ces comportements des acteurs économiques ne sont pas étrangers à la situation économique, sociale et politique que vit le pays (terrorisme, insécurité, déliquescence de l'état...).

Ainsi faute de contrôle systématique de l'état sur les activités économiques ou d'une législation fiscale appropriée les nouveaux mécanismes introduits par l'économie de marché n'ont pu éliminer les tendances frauduleuses des agents économiques. Au contraire, ils semblent avoir renforcé l'aptitude des agents économiques à plus d'illégalité dans un contexte économique et social marqué par le désordre, le laxisme et le vide législatif.

Dans ce sens, et pour donner une idée sur les dysfonctionnements des administrations publiques (justice, fisc, trésor..) en matière d'application de la réglementation, une enquête effectuée au niveau de la région est du pays a montré en 1997 que sur les 5141 amendes notifiées aux contrevenants pour diverses infractions économiques (défaut de facturation, fausses déclarations douanières et fiscales, transfert illicite de capitaux...), seuls 675 ont été versées au trésor public. Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la délinquance économique sur les 165 millions de DA représentant le montant des pénalités pour fraude et évasion fiscale, seul 4,8 millions de Da ont été récupérés par le trésor public. L'impunité dont jouissent les délinquants économiques laisse supposer (El Watan, le 04/8/97) l'existence d'une corruption active entre les institutions publiques et les agents économiques privés.

La faiblesse des amendes, l'inexécution des décisions de justice de saisies de marchandises ou de fermetures d'établissements, enfin l'inapplication de la loi dans toute sa rigueur explique probablement l'extension de la criminalité économique.

Tous ces faits sont imputables aux dysfonctionnements du système judiciaire (laxisme, corruption, incohérence des lois...). Par exemple, on condamne à la même amende de 2000 Da un petit commerçant pour défaut d'affichage de prix qu'un gros importateur pour défaut de facturation de marchandises importées d'un montant de 100 millions de Da. (El-Watan, le 07/08/97).

L'instabilité politique et la perte de l'autorité de l'état ont accentué le désordre économique et social de telle sorte que la notion de contrôle a perdu de sens. Il est possible que la recherche de l'établissement de la sécurité ait primée sur toute autre considération et ait négligé les questions économiques et sociales et les préoccupations légitimes des populations en terme d'emploi, de détérioration des conditions de vie. Mais cela n'explique pas tout.

SECTION III - L'ETAT CONTRE LE MARCHÉ.

Les développements précédents consacrés à la question du processus d'illégalisation de l'économie ont révélé la crise profonde que traversent l'état et ses institutions. (faible autorité de l'état, transgressions des lois et réglementations par les agents économiques, corruption massive...)? A cet égard, la première observation qu'on peut faire est de dire que cet état a failli à sa mission première qui est d'assurer l'ordre légal au sein de l'économie.

En effet l'instauration du libre échange au sein de l'économie a entraîné de nouvelles pratiques informelles des agents économiques (fraude et évasion fiscale, détournements de fonds publics...) qui traduisent en fait de profonds dysfonctionnements des nouvelles institutions de marché. L'entrée des agents économiques dans une légalité «formelle» n'a pas modifié le comportement des agents économiques dans le sens du respect strict des obligations fiscales et sociales, ni les a stimulés à accroître leur efficacité productive. Au contraire à l'économie de pénurie s'est substituée une économie illégale imposant ses propres règles de fonctionnement au reste de l'économie. Le cas du commerce extérieur qui symbolise la libéralisation de l'économie est l'exemple le plus éloquent des dérives des réformes économiques.

La seconde observation à faire est d'ordre économique : une libéralisation économique ne rime pas toujours avec efficacité économique. Dans ce sens, il convient de remarquer que même si l'entreprise (publique ou privée) est libérée de la tutelle administrative ou des contraintes bureaucratiques cela ne signifie pas que celle-ci adopte l'esprit de la concurrence et de la recherche de profit, s'il existe encore par ailleurs des situations de rente. (BOUNOUA , 1995, 1998).

C'est pourquoi, on ne peut séparer notre analyse sur le processus d'illégalisation de l'économie algérienne de la logique qui commande ce processus à savoir: l'existence d'une économie de rente et c'est cette logique de rente qui prédomine dans les rapports économiques entre agents économiques. La conséquence d'une telle situation est le développement des pratiques illégales de ces mêmes agents économiques qui ont de ce fait contribué grandement à l'informalisation de l'économie.

Plus généralement, on peut avancer que dans ce cas particulier de la phase de transition au marché ,l'introduction de nouvelles normes de gestion (concurrence, légalité, fiscalité...) est perçue beaucoup plus par les agents économiques comme des contraintes de gestion que comme des stimulants économiques dès lors qu'ils évoluent encore dans un marché imparfait où les règles du marché ne jouent pas du fait précisément de l'illégalisation de l'économie. De ce fait, la mise en œuvre des automatismes du marché dans l'économie est une réelle difficulté dans un environnement économique qui n'a pas encore perdu ses habitudes bureaucratiques, ni son caractère rentier. On ne peut alors convaincre un agent économique de la neutralité des mécanismes de marché si celui-ci observe quotidiennement que ceux-ci sont pervertis au profit seulement de certains agents économiques du fait de la corruption, des passe-droit...

C'est pourquoi, ces pratiques consistant dans le détournement de la législation par les agents économiques par de multiples voies dans un objectif de maximisation de recherche de rentes participent aux dysfonctionnements institutionnels et remettent en cause le bien fondé des réformes économiques.

Dans le même ordre d'idées, mais sur une autre question se rapportant à la rationalité ou l'irrationalité du comportement d'un agent économique évoluant dans un

environnement économique encore marqué par la recherche de rente, il apparaît qu'il n'est pas rationnel pour ce dernier d'investir son argent dans une affaire qui ne peut rapporter un profit qu'à moyen ou long terme alors qu'il est plus intéressant pour lui de multiplier ces profits en spéculant sur les différents marchés. De ce fait, l'entreprise est peu incitée à axer sa stratégie de croissance sur les activités productives. Au contraire, elle préfère investir son temps et son argent dans des activités lucratives à court terme. Il en résulte que l'entreprise ne peut participer à l'effort de sortie de crise que l'état appelle de tous ses vœux. Au contraire par ses agissements, elle contrecarre cet objectif en mettant en difficulté tout le processus de réformes économiques... Cette situation correspond parfaitement à l'entreprise algérienne.

En résumé, il est important de souligner que le comportement des agents économiques à l'égard des réformes économiques n'est pas déterminé uniquement par les variables du marché comme nous l'enseigne la doctrine libérale (concurrence, prix, productivité..) mais aussi et surtout par des variables institutionnelles en l'occurrence ici le système juridique. Ce dernier devrait théoriquement permettre un meilleur encadrement des agents économiques dans le sens d'une meilleure efficacité économique et partant d'une meilleure adaptation aux réformes économiques, mais face à un état peu autoritaire, ne pouvant imposer une discipline économique aux agents économiques, ceux-ci infléchiront le processus de réformes au gré de leurs seuls intérêts et ne manqueront pas de passer outre les lois et réglementations en vigueur. (SGARD, 1995; SCHLEIFER et TREISMAN, 1998).

Dés lors les insuffisances relevées notamment au niveau de l'application de la loi indiquent les défaillances des institutions publiques chargées de faire respecter la réglementation et illustrent parfaitement les contradictions du fonctionnement du système de marché. Dans ce sens, il n'est pas inutile de rappeler que nous avons vu tout au long de notre étude que les structures de marché mises en place en Algérie n'assuraient pas un fonctionnement transparent des marchés. Au contraire, elles ont provoqué des dysfonctionnements préjudiciables à l'économie en raison de l'inefficacité du cadre juridique qui a été incapable d'organiser les rapports économiques entre agents économiques.

Ainsi, à titre d'exemple seulement, on doit faire remarquer que malgré l'existence d'une législation en Algérie dans ce domaine, celle-ci n'a pas été suivie à la lettre par les agents économiques. La réglementation qui exige des producteurs des informations sur les prix, la quantité, la qualité du produit mis sur le marché dans le but de protéger les consommateurs contre toutes sortes d'abus de la part de ces mêmes producteurs a été rarement respectée. En dépit de cela, ceux-ci n'ont pas été pour autant sanctionnés par les pouvoirs publics.

D'autre part et dans le même ordre d'idées, les pratiques liées au phénomène de la corruption, de la fraude fiscale, les comportements monopolistiques de certains agents économiques ont eu tendance à dérégler le rôle stabilisateur du marché, mais plus que cela, ont imposé comme modèle l'anormalité qui est synonyme ici d'illégalisation dans le fonctionnement d'ensemble de l'économie. Ce qui a donc réduit la portée et l'efficacité des mécanismes de marché mis en place.

Il en vient que, si on élabore toute une réglementation censée servir d'appui aux nouvelles structures mises en place, il est indispensable d'assurer la stricte application de cette réglementation. Sinon, elle conduirait à des dérives importantes. (Illégalités...)

Ainsi, l'institutionnalisation de l'économie de marché n'implique pas automatiquement une modification des comportements des agents économiques dans le sens souhaité par

l'état si celui-ci ne montre pas assez d'autorité à travers ses institutions qui le représentent pour leur imposer une discipline économique.

L'expérience des économies post-socialistes montre selon que l'état est fort ou faible sur le plan de l'application de la loi, les résultats des réformes économiques sont différents. Plus les actions de l'état se fondent sur le respect de la légalité, l'autorité, plus les agents économiques ont le sentiment de sécurité et de protection et contribuent au succès des réformes économiques. Mais moins l'état est légaliste, c'est-à-dire n'accorde pas d'importance au respect de la légalité, de la propriété privée, de la concurrence, plus on observe dans le champ économique des dérives du processus de transition qui prennent des formes tels le développement des illégalités, des passe droits, la corruption, les inégalités sociales, la pauvreté. Il en résulte une perte de crédibilité de l'état vis à vis de ses agents économiques qui retirent leur confiance placée dans les institutions de l'état et participent ainsi à la dévalorisation de l'état en allant en contresens de la réglementation en vigueur et font échouer le redressement économique.

Etant donné ces considérations, la construction d'une économie de marché pose plus que jamais le rôle de l'état et le rôle du système juridique dans le nouvel édifice institutionnel. Aussi un état crédible devrait être un état qui manifeste sa présence et son autorité par le biais d'un ordre légal qui s'impose à tous tout le long de la mise en œuvre du processus de réformes économiques (PRADHAN, 1997; LEVY, 1997).

CONCLUSION.

Les principaux enseignements qu'on peut tirer de cette étude est qu'une réforme économique mal servie par des dispositions juridiques est d'avance vouée à l'échec. Car les contraintes que comporte une mauvaise législation encadrant par exemple l'économie de marché peut handicaper énormément l'efficacité de la décision économique et partant le succès de la politique économique.

Etant donné ces considérations, on peut affirmer que, quel que soit le système économique adopté par un pays, il doit reposer sur un ensemble de règles juridiques claires qui ont pour objectif de faciliter le fonctionnement de l'économie. Car l'ordre juridique n'est pas sans impact sur le système économique et vice-versa. (JACQUEMAIN et SCHRANS, 1974 p 5). D'où la nécessité d'un système juridique puissant qui n'aura de crédibilité et d'efficacité que si l'état montre toute sa détermination à son édification.

Ceci nous amène à évoquer le rôle de l'Etat. Ce rôle est très important. Il est même capital dans la phase de transition à l'économie de marché dans la mesure où il est la seule institution capable de faire aboutir le projet.

Pour réussir cette entreprise, il doit concilier entre deux objectifs apparemment contradictoires: garantir par les moyens institutionnels et juridiques dont il dispose le fonctionnement normal des structures du marché et intervenir dans l'économie pour éliminer les dysfonctionnements possibles des institutions du marché sans que cela soit compris comme une ingérence dans la vie économique. En agissant ainsi, il répond à deux préoccupations majeures: prévenir les dérives possibles du système de marché (arbitraire, illégalités) et défendre l'intérêt collectif de la nation.

Mais pour concrétiser de tels objectifs, l'action de l'Etat doit reposer sur les facteurs institutionnels suivants: la justice, la société civile et le marché (Rapport banque mondiale, 1998).

1 - La justice.

Nous avons vu plus haut que des facteurs objectifs permettaient d'installer durablement la corruption dans les structures économiques et sociales. Nous pouvons citer dans l'ordre: la faiblesse de la législation dans son aspect contrôle mais aussi dans son aspect sanction, l'absence de contre-pouvoirs institutionnels, enfin les mœurs politiques en vigueur dans le pays.

De ce fait, la présence d'un appareil judiciaire corrompu encourage les actes de corruption dès lors que les corrupteurs se sentiront protégés par leurs corrompus et auront le sentiment d'impunité. (pas de poursuite, pas de sanction).

De ce point de vue, la corruption participe au dérèglement des marchés dans le sens où elle fausse la concurrence entre les différents agents économiques en permettant à certains de prendre le monopole sur certains segments de marché. Sur le plan de la gestion publique, elle accroît le coût global des projets publics dans la mesure où il n'est nullement tenu compte des critères de maximisation de l'utilité économique et de minimisations des dépenses publiques.

C'est pourquoi, à titre d'exemple, la lutte contre la corruption devrait commencer par la revalorisation de la fonction de la justice en concrétisant dans les faits le principe de l'indépendance de la justice.

Dans cette logique, la séparation des pouvoirs au sein d'un pays (pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, pouvoir législatif) permettra d'augmenter l'efficacité de ces institutions dans la gestion des affaires de l'état. L'existence de contre-pouvoirs puissants au sein de l'Etat est le meilleur rempart contre les atteintes multiples à la démocratie ou à l'économie ou au droit des individus.

On a vu en ce qui concerne l'Algérie que le contrôle du pouvoir sur la justice a permis de jeter aux oubliettes les grandes affaires de corruption. Sans l'implication de hauts dirigeants, ces affaires auraient été jugées le plus normalement possible. Le statut quo observé aujourd'hui ne peut s'expliquer que par la compromission du politique dans ces scandales.

Ainsi, l'autorité du pouvoir judiciaire doit réellement s'exercer tel que le stipulent les textes; c'est le seul indice probant qui prouve l'indépendance de la justice vis à vis du pouvoir exécutif. Cette indépendance de la justice contribuera à la stabilité politique du pays du fait que les citoyens sentiront que les arrêts rendus par la justice en leur nom sont faits dans un cadre légal qui respecte les dispositions de la loi. Sur le plan économique, cela permettrait de renforcer le sentiment de protection par l'Etat des droits de propriétés des individus. Mais si le pouvoir législatif en tant qu'institution de l'Etat est bafouée par ce même Etat, soit par les ingérences multiformes du pouvoir exécutif, soit par la marginalisation de ce secteur en ne lui attribuant pas les moyens de travail appropriés, cela risquerait d'handicaper sérieusement les missions de la justice. Et le pouvoir exercé par cette institution ne sera que formel. Et l'entreprise pour réaliser l'économie de marché ne sera que pure chimère.

2 - La société civile.

La participation de la société civile dans les affaires de la collectivité à travers les associations constituées à cet effet, est un moyen de contrôle efficace sur les institutions en charge des problèmes des citoyens (Commune, Wilaya...).

Cette participation permet à la fois un contrôle des décisions prises par les autorités publiques et un garant de transparence de ces mêmes décisions. Ceci est le cas lorsqu'il s'agit de concrétiser des projets d'intérêt général. La présence de ces associations représentant les différentes franges de la population lors des discussions budgétaires d'une commune ou d'une Wilaya permet d'orienter la décision des pouvoirs publics dans le sens de l'intérêt collectif, d'apporter un avis sur les dépenses publiques et enfin de suivre les différentes étapes de la réalisation d'un projet de développement. Ceci est un rempart sérieux contre toutes sortes d'abus émanant des autorités publiques.

3 - Le marché.

Dans le cadre de l'économie de marché, l'ingérence multiforme et excessive des autorités politiques dans la gestion des administrations et des entreprises d'Etat est en contradiction avec le principe de l'autonomie de gestion de ces organes. On observe souvent dans de tels cas où les gestionnaires ne disposent pas de toute la liberté voulue pour faire leur travail, ceux-ci rendent rarement compte des résultats de leur gestion aux autorités et cela contrairement aux démocraties libérales où dans certains pays le gestionnaire est tenu de réaliser les objectifs qui lui ont été fixés faute de quoi, il sera sanctionné (congedié).

Dans ces situations, il est impossible d'appliquer un système d'évaluation qui permet d'apprécier les résultats réalisés par ces institutions, ni d'asseoir un contrôle sur l'utilisation des ressources mises à la disposition des gestionnaires tant les responsabilités sont diluées. Les conséquences de ce type de gestion sont connues: apparition des formes d'illégalités (corruption, malversations...), faible performance (gaspillage, aggravation des coûts..)

C'est pourquoi l'Etat devrait réduire ses interventions et introduire une situation de concurrence saine entre les agents économiques (transparence des marchés), car cela aboutit souvent à la diminution des coûts des services publics et une augmentation de la qualité des produits offerts aux usagers. Mais un tel résultat n'est possible que s'il existe une volonté de l'Etat d'exercer réellement son contrôle sur les différentes institutions qui participent au marché. Cette volonté de l'Etat implique en retour la mise à la disposition des administrations publiques de moyens conséquents (de meilleurs salaires pour les fonctionnaires dont la promotion devrait se baser sur la compétence, le mérite et l'intégrité), la mise en place de systèmes d'évaluations des résultats des gestionnaires, le renforcement des sanctions contre les administrateurs véreux. Ces mécanismes de contrôle et de transparence dans l'utilisation des ressources publiques mis en œuvre par la puissance publique permettront sûrement de prévenir les malversations dans le secteur d'Etat et éviteront la propagation du clientélisme au sein des administrations publiques. Globalement une plus grande concurrence permettra la réduction du pouvoir discrétionnaire de l'administration et limiter ainsi les dégâts de la corruption.

Ce que nous observons cependant lorsque toutes ces conditions ne sont pas réunies est que la détention de tout pouvoir économique ou politique si minime soit-il permet un enrichissement illicite au dépend de la collectivité, avec comme conséquence inéluctable l'extension de la corruption à tous les échelons de la hiérarchie administrative.

Enfin, pour conclure, nous dirons que les trois facteurs assemblés que sont l'indépendance de la justice, le fonctionnement des marchés selon les lois de concurrence, le rôle de la société civile sont des facteurs qui permettent d'apporter un bien être à l'économie et à la société dès lors que chaque institution prise séparément veuille bien jouer son rôle. De ce fait, le succès d'une transition à l'économie de marché pour l'Algérie repose sur ce triptyque que l'Etat doit constamment aiguillonner en faisant

participer ces institutions à ses côtés dans la prise de décision sur les questions qui engagent l'avenir du pays, et ainsi réduit-on en même temps le monopole du pouvoir décisionnel de l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE**, 1998, Rapport sur le développement dans le monde.
- ARCHAMBAUL T.** et **GREFFE**, 1984 «Les économies non officielle», Ed la découverte
- HUGON.P**, 1990 «approches pour l'étude du secteur informel» OCDE, Paris
- ADAIR.P**, 1995 «L'économie informelle au Mali» in cahiers du GRATICE, Paris XII
- BOUNOUA.C**, 1998 «Quelques appréciations sur les réformes économiques en Algérie» in Revue du CREAD N 42°, Alger
- BOUNOUA.C**, 1998 «Les réformes économiques en Algérie» in Revue de l'économie N°44 Ed. Agence presse service, Alger
- BOUNOUA .C**, 1995 « L'économie parallèle en Algérie» in Revue du GRATICE, Université de paris XII
- SGARD.J**, 1995 « De la nécessité du droit de l'état dans le passage à l'économie de marché » in Revue problèmes économiques N°
- BRIAN.L**, 1997 «Comment l'état peut-il stimuler le marché» in Revue finances et développement, Septembre
- SANJAYA.P**, 1997 «Pour une meilleure capacité institutionnelle de l'état» in Revue finances et développement, Septembre.
- SCHLEIFER.A** et **TREISMAN.D**, 1998 «Environnement économique et politique de transition vers l'économie de marché», OCDE, Paris.
- El Watan**
Liberté
Le Soir d'Algérie

**L'ETAT DANS LA TRANSITION A L'ECONOMIE DE MARCHÉ
L'EXPERIENCE ALGERIENNE DES REFORMES**

*Par : Ahmed DAHMANI
Professeur associé à Paris Sud*

INTRODUCTION.

Pendant très longtemps, les débats mais aussi les politiques de transition à l'économie de marché ont été dominés par une vision libérale réductrice et sans nuance qui fait de l'Etat le principal obstacle dans la voie du développement économique et social. Les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale ont été les traductions concrètes de cette démarche qui prend le contre-pied d'un dogme bien établi dans les années 1960-70, notamment dans le Tiers-Monde, celui de l'étatisme.

L'une et l'autre démarche, le libéralisme comme l'étatisme partagent cependant un vice méthodologique majeur, celui de réfléchir sur un Etat abstrait, sans interrogations sur son histoire, ses liens avec la société, l'économie et la politique, sur les agents qui l'animent, leurs motivations, intérêts et démarches concrètes. En bref, la nature de l'Etat n'a jamais été posée en tant que telle.

L'expérience réformatrice de ces dernières années en Algérie, tout comme d'ailleurs celle des pays anciennement socialistes, démontre assez paradoxalement aujourd'hui que l'un des obstacles essentiels à la transition à l'économie de marché est l'absence d'Etat moderne. Dans le sens où cette transition tout comme d'ailleurs le fonctionnement régulier de l'économie de marché (et les pays capitalistes occidentaux en fournissent des exemples nuancés mais réels) ne peuvent être mus par une sorte de mouvement naturel et spontané mais nécessitent l'intervention, souvent énergique, d'un agent fondamental, l'Etat. Non pas un Etat interventionniste qui a montré ses limites dans les années 1960-70 et qui, surtout, a fonctionné comme un ensemble de réseaux, d'appareils, d'institutions et de mécanismes au profit d'un groupe d'intérêts dominants. Mais un Etat qui tend à fonctionner avec des appareils et des institutions forts et crédibles, des mécanismes souples et transparents, et relativement autonome par rapport à la société et aux intérêts qui s'y affrontent. Il apparaît alors que la modernisation de l'Etat, sa nécessaire réforme et rénovation devient une condition sine qua non dans la transition à l'économie de marché.

Dans ce texte nous proposons quelques éléments de réflexion théorique et historique sur les débats Etat-marché pour en conclure à la nécessité d'un Etat moderne dans la transition à l'économie de marché. Partant de ce principe, et concernant l'expérience algérienne, nous essayons de quoi en quoi la principale difficulté à cette transition est précisément l'absence d'Etat moderne. Et que ce qui existe se confond avec le pouvoir qui a favorisé la mise en place d'un système étatiste.

I - LE DEBAT ETAT/MARCHE DANS LA TRANSITION A L'ECONOMIE DE MARCHE.

1 - Un mythe s'effondre, l'étatisme ...

Depuis la fin deuxième guerre mondiale un mythe tenace et particulièrement partagé s'est développé dans le Tiers-Monde : l'étatisme a été considéré pendant près de trois décennies comme le plus sûr moyen, le moins coûteux socialement et politiquement pour le développement. Sous l'influence du modèle keynésien et surtout de l'expérience soviétique, la plupart des stratégies de développement prônent l'interventionnisme étatique quand ce n'est pas le tout-Etat. Dans les années 1960 marquées par la décolonisation, il est quasiment impensable de mettre en doute cette optique et démarche: la nécessité de l'étatisme pour se développer. Cette orientation va durer jusqu'aux années 1970 avec divers développements et pratiquement les mêmes arguments. J. Bonvin propose une synthèse qui correspond parfaitement au cas algérien: "Jusqu'aux années 1970, on considérait que la présence de l'Etat était un facteur d'accélération du processus d'accumulation et d'industrialisation. La nécessité de l'intervention publique était également justifiée par le faible niveau des investissements

privés, la sous-estimation de la rationalité des agents économiques du secteur privé, et la grande inégalité des revenus"³¹.

A partir des années 1980, l'étatisme est quasiment partout remis en cause. Le secteur étatique se caractériserait par plusieurs "maux" quelle que soit l'option idéologique et politique de l'Etat : déficits chroniques de trésorerie, non respect des règles et techniques de gestion en matière de comptabilité, de planification, de statistiques, de marketing, absence quasi généralisée de contrôle réel, pléthore des effectifs en personnel, création arbitraire de certaines unités économiques, etc.³². L'expérience est alors jugée coûteuse, peu efficace, génératrice de gaspillage et de corruption et source d'inégalités. La désétatisation devient le nouveau credo dans le Tiers-Monde. Dans les ex-pays socialistes, depuis longtemps les réformes économiques sont axées autour de la problématique centralisation/décentralisation, plan/marché. Au cœur, la question de l'Etat, de son rôle, de ses prérogatives. Vers la fin des années 1980, ces derniers pays rejoignent le peloton, s'intègrent à la nouvelle dynamique prônant le désengagement de l'Etat des principales activités économiques et sociales.

Curieux renversement de l'histoire comme c'est le cas en Algérie où ce que A. Touraine appelle "l'Etat mobilisateur... a uni en lui des objectifs politiques (d'intégration nationale), économiques (de croissance) et sociaux (de redistribution des revenus). Loin de les séparer, il a voulu intégrer politique économique et politique sociale, modernisation et renforcement de la société nationale, dans un modèle unique élaboré par l'Etat plutôt que négocié par les partenaires sociaux eux-mêmes au niveau d'un parlement"³³. Un Etat à plusieurs facettes, à rôles multiples et diverses fonctions qui lui donnent une apparence de force et de puissance³⁴.

Vers la fin des années 1970, le FMI est sollicité par certains pays africains pour les aider à résorber les déficits de leur budget et de leur balance des paiements. Il préconise une stratégie à court terme dont l'objectif essentiel est le rétablissement des grands équilibres économiques. Cette politique économique est commandée par la nécessité de rembourser la dette publique et privée. Elle s'articule autour de deux axes principaux : d'une part, parvenir à équilibrer le budget de l'Etat par une amélioration du recouvrement de l'impôt, une forte diminution des dépenses publiques, la limitation extrême des subventions au secteur public, et la réduction des effectifs de la fonction publique. D'autre part, au niveau de la balance des paiements, elle pousse à la réduction des importations et à la stimulation rapide des exportations par l'abaissement du taux de change des monnaies locales. Sollicitée à son tour, la Banque mondiale va plus loin que le diagnostic essentiellement monétaire et financier du FMI. C'est tout le modèle économique basé sur le rôle prépondérant de l'Etat qui est remis en cause³⁵. L'adaptation des structures économiques prend la forme générale d'un désengagement de l'Etat et la réhabilitation et/ou l'encouragement du secteur privé. La combinaison de ces politiques économiques forment les programmes d'ajustement structurel qui se sont généralisés dans le Tiers-

³¹ J. Bonvin "Quelques remarques préliminaires", dans C. Bradford. Jr., (ed), *Repenser l'Etat en Amérique Latine*, OCDE, 1994, p. 11.

³² J. Du Bois De Gaudusson, "Crise de l'Etat interventionniste et libéralisation de l'économie", *Revue juridique et politique*, 1984 ; P. Jaquemot, "La désétatisation en Afrique sub-saharienne, enjeux et perspectives", *Tiers-monde*, n° 114, Avril-juin, 1988.

³³ A. Touraine, "De l'Etat mobilisateur à la politique démocratique", dans C. Bradford (ed.), *Repenser l'Etat en Amérique Latine*, op. cit., p. 50..

³⁴ J. Sapir développe une réflexion intéressante sur cette tendance : "La mobilisation représente donc sous la forme d'une mutation contradictoire pour l'Etat, où la montée des domaines et du nombre de ses interventions s'accompagne d'une tendance permanente à son sous-développement, à sa réduction en un conglomérat d'administrations dépourvues de capacités arbitrales et normalisatrices", dans *L'économie mobilisée*, La Découverte, 1990, p. 45.

³⁵ Cf. Rapport Berg, *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara, programme indicatif d'action*, Banque mondiale, Washington, 1984.

Monde dans les années 1980 et dans les ex-pays socialistes ces toutes dernières années.

2 - ... un autre le remplace, le libéralisme

L'échec des thèses libérales orthodoxes dans le Tiers-Monde est patent. L'Etat-minimum prôné par le couple FMI./Banque mondiale n'a pas été suivi dans la majorité des cas d'une amélioration des performances de l'économie, ni d'une plus grande efficacité des appareils de production et les conditions d'existence des catégories sociales démunies ne cessent de se détériorer. Il y a eu comme une sorte d'acharnement à démanteler les interventions étatiques dans les activités économiques et sociales sans pour autant que l'Etat soit plus efficient. Le système qui a été mis en place par et autour de l'Etat pendant plus de deux décennies a été déstabilisé sans que lui soit substituée une alternative crédible et cohérente. Ce qui souvent constitue un "tout combiné, rendant possible une certaine cohésion sociale et politique, faite de coercition il est vrai, mais aussi d'échanges, de transfert, de réciprocité et d'obligations"³⁶ a été laminé sans solution de rechange viable.

Dans son "Rapport sur le développement dans le monde" de 1987, la Banque Mondiale semble vouloir réviser ses thèses sur le désengagement de l'Etat. Le ton est moins tranché et moins affirmatif. On trouve même que l'Etat a un rôle important à jouer en complément du marché : "Les rôles du marché et de l'Etat dans l'industrialisation se complètent. Le marché est apte à faire face à la complexité croissante de l'économie engendrée par l'industrialisation mais, comme il est rarement parfait, l'Etat doit parfois faire certaines mises au point"³⁷. L'Etat doit en particulier fixer les règles du jeu en matière d'emploi, de propriété, des conditions des transferts d'actifs physiques, financiers et technologiques. L'évolution est encore plus nette et plus importante en 1997 où les experts de la Banque mondiale estiment qu'il ne peut y avoir de développement en l'absence d'Etat³⁸ : "Aujourd'hui, avec le recul, on comprend que l'Etat joue un rôle clé dans le développement économique et social, non en tant qu'intervenant direct, mais comme partenaire, catalyseur et promoteur de la croissance", il faut que "l'Etat laisse jouer les mécanismes du marché lorsqu'ils peuvent fonctionner et qu'il agisse rapidement et efficacement lorsqu'ils ne le peuvent pas". Ils poursuivent par une sorte de plaidoyer en faveur de l'Etat : "l'intervention de l'Etat n'est pas mauvaise en soi. Bien au contraire, elle est essentielle à de nombreux égards si l'on veut exploiter au mieux le potentiel d'une économie". Et d'avancer une nouvelle problématique du développement, la nécessaire réforme de l'Etat comme préalable à toute action de développement : "repenser l'Etat", "revivifier ses institutions", rendre "l'Etat plus efficace" (la bonne gouvernance), plus adapté à son rôle et ses missions de développement.

Cet infléchissement de la position de la Banque Mondiale est dû aux résultats peu encourageants des politiques libérales dans nombre des pays du Tiers-Monde mais probablement plus encore à ce qui est présenté comme le "miracle asiatique". Pendant de longues années l'expérience des "nouveaux pays industriels" a été présentée comme le résultat du libre jeu des forces du marché. Or la réalité de ces pays est au contraire marquée par le protectionnisme, la multiplicité des réglementations, les politiques industrielles, la manipulation des prix dans les secteurs prioritaires. Toutes ces actions ont été menées par un Etat interventionniste et autoritaire. Il n'est plus possible en effet de nier le rôle de l'Etat dans l'industrialisation et le développement des pays de l'Asie de l'est. L'Etat a été présent à chacune des étapes importantes de l'industrialisation pour

³⁶ A. Mbembé, "Déflation de l'Etat, civilité et citoyenneté en Afrique noire", dans GEMDEV, *L'intégration régionale dans le monde*, Paris, Karthala, 1994, p.278.

³⁷ Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, 1987.

³⁸ Banque mondiale, *Le développement dans le monde*, Washington, 1997.

aider, orienter, inciter ou stimuler les entreprises sans toutefois se substituer au marché. C'est un Etat fort, au sens où l'entendait Myrdal, c'est à dire un Etat capable de faire appliquer ses orientations et ses décisions en opposition avec un Etat mou qui, sous l'apparence de la force et de la puissance, ne peut résister aux pressions des groupes, clans, lobbies,... etc. Dans le premier cas, l'Etat est incitatif, encourageant les entreprises à l'amélioration permanente et à la performance croissante. Dans l'autre, c'est un Etat inhibiteur multipliant les contrôles tatillons et sans objet réel. En d'autres termes, les rapports qu'entretient l'Etat asiatique des "nouveaux pays industriels" avec les entreprises, quel que soit leur statut juridique, n'est pas de nature tutélaire. Toutes les entreprises bénéficient d'un fonctionnement autonome par rapport à l'Etat, de l'autonomie financière. Elles sont soumises aux règles de la rentabilité financière et à la concurrence nationale et étrangère

Le dogme libéral joue sur un certain nombre de malentendus théoriques et historiques. Au niveau théorique, le libéralisme économique qui gagne l'Europe dès le 17^{ème} siècle part du principe de la régulation marchande. Le marché constituant le principal régulateur de l'économie. L'activité économique est définie comme une activité naturelle qui trouve son équilibre dans le libre jeu des intérêts individuels, c'est à dire dans la recherche par les individus de ce qu'ils jugent le meilleur pour eux-mêmes. Cet équilibre ne peut se réaliser que dans la concurrence pure et parfaite, dans le strict respect de la liberté des individus, sans intervention extérieure, notamment celle de l'Etat. Mais la doctrine libérale ne nie pas tout rôle à l'Etat dans les affaires de la cité. Deux éléments d'intervention étatique ont un rapport direct avec l'activité économique même s'ils sont de nature extra-économique : le maintien de l'ordre et de la sécurité, et la garantie de la propriété privée. L'Etat est donc chargé par la société d'établir l'ordre et d'assurer la sécurité en faisant respecter les lois et les contrats reconnus et admis par tous. Il a aussi pour rôle de protéger et de pérenniser le droit à la propriété des citoyens. Un grand nombre d'économistes libéraux se rattachant à l'école classique vont même étendre le champ d'intervention de l'Etat à la construction et l'entretien d'infrastructures économiques, au développement de l'éducation ou à la législation du marché du travail dans le cas du travail des enfants.

Historiquement, l'économie de marché n'a jamais été une réalité exclusive de toute autre forme de régulation. Elle n'est qu'un élément d'une totalité complexe qui suppose l'intervention de l'Etat à différents niveaux et à des degrés divers selon les sociétés³⁹. Concrètement, les économies capitalistes, caractéristiques de l'économie de marché, ont toujours assigné à l'Etat différentes fonctions évolutives dans le temps et l'espace. Quatre grands types de fonctions peuvent être recensés. Le premier qui constitue un rôle minimum, le devoir de tout Etat, consiste d'une part, à garantir le fonctionnement de certaines structures et catégories juridiques (propriété, contrat), d'autre part, assurer le fonctionnement et la gestion de biens collectifs (monnaie, défense nationale). Très tôt dans l'histoire du capitalisme, l'Etat a eu à assurer et à prendre en charge la mise en œuvre d'infrastructures économiques et sociales (voies de communication, éducation). L'Etat assure la gestion macro-économique de l'économie nationale (fiscalité, crédit) et les relations avec l'extérieur (barrières tarifaires et douanières, politiques de change, investissements étrangers). Enfin, l'Etat peut intervenir grâce à une politique d'allocation de ressources par l'intermédiaire d'une planification formelle ou incitative, de politiques sectorielles et/ou par l'existence d'un secteur public. Cette situation complexe est résumée par B. Chavance : "Les systèmes capitalistes occidentaux dans leur diversité, possèdent tous des mécanismes de coordination imbriqués et complexes, dans lesquels les divers marchés sont soutenus et encadrés par des institutions, des organisations ou

³⁹ R. Ege, "L'économie de marché: la société civile et l'Etat", dans *L'Etat et le marché*, (ouv. collectif), Economica 1994

des conventions multiples - et évolutives. L'Etat au sens large y joue un rôle actif, certes inégal selon les pays mais essentiel quant à la réglementation publique, la politique économique et la protection sociale⁴⁰. L'économie de marché ne peut donc fonctionner sans l'Etat, elle en a besoin essentiellement.

3 - L'économie de marché, le besoin d'Etat.

Sur le plan réel, à des degrés divers, les économies de marché capitalistes sont des économies mixtes où l'Etat et les pouvoirs publics sont toujours présents dans la vie économique et sociale. Comme le souligne R. Boyer⁴¹, les divers marchés des économies capitalistes ne se sont pas auto-institués mais ont été politiquement et socialement construits. L'interdépendance entre marché et Etat est historiquement et pratiquement vérifiée. Elle ne peut donc être ignorée par la doctrine libérale dans la transition à l'économie de marché. Le marché ne peut donc fonctionner librement que s'il existe, qu'il est soutenu et encadré par l'Etat. Tout dans cette attitude paradoxale vis à vis de l'Etat⁴² semble plus relever de l'idéologie que de la prise en compte de la réalité et présente alors de multiples dangers.

Nous avons déjà relevé dans le cas du Tiers-Monde les risques que provoque un désengagement étatique massif et brutal au niveau de la cohésion sociale et de la stabilité générale. Au niveau économique, la remise en cause de la politique des investissements par l'Etat, un secteur privé peu entreprenant, c'est le cas en Algérie, peut se traduire par "une tendance au désinvestissement, ainsi qu'au chômage massif"⁴³. Or, la nécessaire restructuration économique, la modernisation des appareils de production exigent plus que jamais la définition et la mise en application concertées par l'ensemble des partenaires économiques avec l'appui de l'Etat d'une stratégie alternative de développement dans un cadre de transparence⁴⁴. De même, le fonctionnement normal de l'économie de marché nécessite un système de communication et d'information statistique, qui relève par définition de l'Etat⁴⁵ : "Rien n'est possible sans une information qui fait actuellement défaut dans de nombreux pays en cours d'ajustement"⁴⁶.

Ainsi donc, le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre de l'économie de marché dans les pays en transition s'avère particulièrement nécessaire, voire décisif. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le succès des réformes dans cette perspective dépendent de l'Etat, d'un Etat fort au sens de Myrdal. Les thèses libérales en vogue ces dernières années ne prennent pas en compte que l'économie de marché suppose toute une série de conditions extra-économiques dont l'Etat est le principal maître d'œuvre et garant. Il n'est pas inutile de rappeler ces conditions. Un cadre légal qui soit en total cohérence avec le fonctionnement du marché. Le droit de propriété doit être garanti et protégé afin d'assurer sa stabilité et rassurer ses titulaires. Les règlements des litiges de toutes sortes doivent se faire dans un cadre de transparence minimum et de respect des lois. Cela suppose un ensemble de règlements et de lois admises par tous, des institutions fortes et impartiales pour les faire fonctionner et appliquer. En particulier, une organisation judiciaire cohérente avec le cadre légal définie par l'Etat et soustraite aux différentes interférences et

⁴⁰ B. Chavance, *Les réformes économiques à l'Est, de 1950 aux années 1990*, Nathan, 1992, p. 203.

⁴¹ R. Boyer, "La grande transformation de l'Europe de l'Est : une lecture régulationniste", préface à l'édition japonaise de R. Boyer et T. Yamada, *La grande transformation de socialisme*, mars 1993.

⁴² M. Lavigne, "Du plan au marché : quelle économie pour le 21ème siècle ?", *Economies et sociétés*, n° 44, avril-mai 1992.

⁴³ A. Nove, "Economies en transition : quelques commentaires", M. Lavigne (ed), *Capitalismes à l'Est*, Paris, Economica, 1994, p. 169.

⁴⁴ F. Bourguignon, C. Morisson, *Ajustement et équité dans les pays en développement, une approche nouvelle*, OCDE, 1992.

⁴⁵ Etymologiquement les deux notions ont la même racine "stat" qui veut dire Etat.

⁴⁶ F. Bourquignon, C. Morisson, *Ajustement et équité...*, op. cité.

pressions des groupes et des clans qui seraient constitutifs du pouvoir politique. L'économie de marché nécessite aussi l'existence de cadres compétents et qualifiés dans les différents rouages et mécanismes de l'Etat mais aussi des managers rompus aux techniques de gestion capitaliste des divers marchés (financier, travail), nationaux et internationaux. Le système d'éducation et de formation, la politique de la recherche scientifique dont l'Etat est l'animateur principal constituent les leviers essentiels pour l'acquisition de ces compétences et expériences.

Enfin, l'économie de marché "suppose un type de société où tous les citoyens sont, du moins sur le plan politique, en mesure de contribuer, par leur comportement économique et social, à la définition des besoins sociaux et à la détermination des orientations générales de l'activité productive"⁴⁷. L'économie de marché est donc liée au concept de liberté qui est le fondement de la société civile, distincte et autonome par rapport à l'Etat et qui peut ainsi déployer toute sa cohésion, sa force, son dynamisme et sa créativité. Comme le souligne Barret-Kriegel, l'Etat capitaliste comme Etat de droit est la "seule forme de pouvoir qui autorise l'affirmation de la subjectivité individuelle et l'autonomie de la société civile"⁴⁸. A défaut d'une telle société, le marché ne peut être qu'un champ clos d'expression des inégalités sans protection pour les plus démunis, d'actions de destruction de toutes les formes d'organisation non marchandes, des liens traditionnels de solidarité et d'exclusions, de pouvoir sans contrepoids. "Une société qui ne s'est pas constituée en société civile et un Etat qui ne s'est pas transformé en Etat de droit ne peuvent faire place ni à l'aventure de la réalisation effective de la liberté ni à la formation d'une économie de marché"⁴⁹.

Le rôle de l'Etat dans la transition à l'économie de marché doit donc être considérable mais au bon niveau. Le problème qui se pose n'est pas d'avoir moins d'Etat mais un Etat différent que celui qui a fonctionné jusqu'ici dans un pays comme l'Algérie. La réforme de l'Etat, sa nécessaire modernisation⁵⁰ pour le faire évoluer vers "la forme légale-rationnelle" est résumée par A. Touraine : "La réforme de l'Etat ne peut être réduite à un amaigrissement, à la privatisation des entreprises publiques déficitaires ou mal gérées, bien que de telles mesures soit importantes pour séparer la logique de l'action politique de celle des acteurs économiques. Il s'agit de renforcer l'Etat de droit, mais aussi la qualité de l'administration publique et surtout d'améliorer l'intégration nationale en même temps que la capacité du pays de former un projet national. Toutes ces fonctions définissent un Etat plus "étatique" et plus "national", moins social et surtout moins corporatiste"⁵¹. Les réflexions, analyses et débats de ces dernières années indiquent une évolution notable quant à la problématique de la transition vers l'économie de marché. Le rôle de l'Etat est moins pensé en termes de désengagement que dans le sens d'un meilleur fonctionnement, d'une plus grande rationalité dans ses actions. La Banque Mondiale elle même pose désormais comme préalable à la réforme économique, la réforme en profondeur de l'Etat: "Dans un grand nombre de pays, on reconsidère le rôle de l'Etat dans l'économie, on redéfinit les priorités budgétaires et on réduit la place du secteur public dans les activités commerciales. Pour que cette entreprise réussisse, il faudra améliorer l'outil administratif de l'Etat, et vaincre l'opposition de ceux dont des décennies d'interventions excessives ont servi les intérêts particuliers"⁵².

⁴⁷ R. Ege, "L'économie de marché ...", *op. cité*.

⁴⁸ B. Barret-Kriegel, *L'Etat et les esclaves*, Calman Levy, 1982, p. 155.

⁴⁹ *Id.*

⁵⁰ B. Chavance, "Transition et dépression en Europe de l'Est", *CEMI/EHESS*, juillet 1992.

⁵¹ A. Touraine, "De l'Etat mobilisateur ...", *op. cité*, p. 61.

⁵² Banque mondiale, *Rapport 1994*, *op. cité*, p. 100.

II - ETAT ET SYSTEME ETATISTE EN ALGERIE.

La mise en œuvre d'une économie de marché est donc difficilement envisageable sans un Etat fort au sens moderne du concept. L'expérience historique le montre assez clairement par ailleurs. Nous venons d'en exposer les principaux arguments et éléments. Ce type d'Etat n'a jamais existé en Algérie même si la structure politique existante en présente toutes les apparences. Il faut plutôt parler dans notre cas de système étatiste.

1- L'introuvable Etat moderne en Algérie.

L'Etat moderne peut être défini comme une nouvelle forme d'organisation et d'exercice du pouvoir politique dans une société. Il tente d'apparaître comme distinct de toute forme de pouvoir ou de puissance économique, culturelle, religieuse ou autre en s'identifiant à la notion de service public. Il est contemporain de la Nation, et est intimement lié au développement du capitalisme en Europe et à l'ascension d'une nouvelle classe, la bourgeoisie. Il met en mouvement différents appareils légaux (administration, fiscalité, justice, douane, police, armée, ... etc.) qui emploient un personnel s'identifiant à lui. Son champ d'action est limité dans le cadre d'un territoire mais touche tous les secteurs de la vie économique et sociale des individus et des groupes⁵³.

Ce nouveau phénomène apparu dans l'Europe dès le 16^{ème} siècle est donc le produit d'un long processus de maturation au sein de sociétés de plus en plus complexifiées et qui connaissent un développement économique important. Cette nouvelle forme politique semble se généraliser à toute la planète, et notamment dans le Tiers Monde après le mouvement de décolonisation. Mais dans ce cas, l'analyse de ce nouvel Etat pose problème au plan théorique⁵⁴. L'héritage, en effet, de la pensée classique nous paraît inopérant. En particulier, l'Etat dans les pays sous-développés (notamment en Algérie) a connu sa propre histoire, sa propre dynamique. Dans ce cas, l'Etat émerge à partir de structures économiques, sociales, culturelles, politiques, voire même religieuses propres, différentes : rupture avec la colonisation, articulation dépendante avec l'économie capitaliste mondiale, rôles multiples et "envahissants", etc. C'est en tenant compte de l'ensemble de ces éléments qu'il faut l'appréhender à notre sens.

L'Etat en Algérie est le produit des contradictions sociales, politiques et culturelles de l'Algérie colonisée. Dès l'indépendance, il s'affirme sur une société affaiblie et déstructurée par la domination et l'exploitation coloniales et par la guerre de libération nationale. L'imposition et la domination qu'il exerce sur la société sont justifiées par l'entreprise de modernisation et de développement dont il fait sa mission fondamentale. Le bilan n'est pas à la mesure des objectifs, des attentes ni même des moyens mis en œuvre et des énergies dépensées. Plutôt qu'un développement par l'Etat on assiste alors au développement de l'Etat lui-même, de ses structures et ses prérogatives.

Mais c'est un Etat qui se différencie de l'Etat moderne même s'il lui emprunte certaines de ses structures, de ses modes d'organisation et de fonctionnement. Au niveau institutionnel, le principe de séparation des pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) a toujours été retenu. Mais dans la réalité et dès l'indépendance, les instances législative et judiciaire sont purement formelles. Dans la pratique, le pouvoir réel, déterminant, s'est toujours exercé en dehors des structures et institutions officielles, apparentes, affichées. Il se loge plutôt dans des cercles restreints, des cénacles, des groupes informels

⁵³ A. Kazangacil, "Paradigmes de la formation de l'Etat moderne dans la périphérie", dans *L'Etat au pluriel*, UNESCO/ECONOMICA, 1985.

⁵⁴ Cf. Notre thèse de 3^e cycle A. Dahmani, *Contribution à l'étude d'un nouveau type d'Etat dans le Tiers-Monde : le cas algérien*, Université Paris VIII, 1985.

mouvants dont les membres se recrutent au sein des services de sécurité, la haute hiérarchie militaire et de certaines administrations et organismes de l'Etat.

L'Etat algérien ne correspond pas au modèle de l'Etat capitaliste occidental. Il n'est pas le produit des contradictions inhérentes au capitalisme. Celui-ci est exogène à la société locale qu'il marginalise. Il ne résulte pas non plus de "l'émancipation préalable de la propriété privée du Capital"⁵⁵. Il monopolise à son niveau la majeure partie des moyens de production et d'échange. Au niveau politique et jusqu'à la tentative d'ouverture opérée après octobre 1988, c'est lui qui dicte la ligne de conduite. Il continue depuis de délimiter le champ d'évolution et d'expression des pratiques politiques. Les rapports qui s'établissent entre l'Etat et la société sont d'une autre texture, d'une autre nature. L'Etat ne constitue pas une sorte de synthèse idéalisée d'une société civile existante. Bien au contraire, il s'impose comme "l'agent d'une synthèse, de la synthèse, dans la plupart des cas d'une société civile profondément hétérogène, aussi bien en elle-même que par rapport à l'Etat"⁵⁶. Ainsi, en Algérie, c'est l'Etat qui joue un rôle fondamental dans le façonnement de la société. Celle-ci se structure à partir de ses articulations avec lui, suit les développements de celui-ci. Bien sûr, l'Etat n'opère pas dans un champ vierge, en rapport à une société qui serait totalement passive⁵⁷. En fait, l'Etat agit dans un cadre social avec les aspirations, les ambitions et les intérêts des individus et des groupes, avec leurs propres pratiques socio-politiques et culturelles, leurs représentations du politique et du pouvoir.

L'Etat en Algérie n'est donc ni une abstraction, ni une entité juridique mais le site permanent de la lutte entre différentes forces, individus et clans aux intérêts contradictoires qui utilisent leurs positions et les différents appareils, dans le cadre de stratégies conformes à leurs intérêts respectifs. C'est que l'Etat est le lieu de l'accumulation et des privilèges, le point de rencontre de tous les rentiers et prédateurs. La question de son contrôle devient essentielle amenant les groupes dominants à entrer en conflit et à s'affronter parfois violemment et de façon sanglante.

C'est cet Etat qui s'impose progressivement à la société jusqu'à vouloir devenir son tuteur patenté. Les différents appareils qui le composent sont transformés en appareils privés des intérêts dominants contrairement au système capitaliste où l'Etat doit être relativement séparé de la classe dominante et revêtir "la forme d'un appareil public impersonnel, détaché de la société"⁵⁸. Le cas algérien n'est cependant pas un retour à certaines formes politiques anciennes comme le féodalisme. Il se caractérise par l'émergence de nouveaux groupes qui tentent de maîtriser les différents appareils, gérer à leur profit le patrimoine public comme un patrimoine privé et imposer à la société le rapport politique. Dans le cas algérien, l'Etat ne doit pas être perçu à partir de l'économique, où il est dominant, puisqu'il est dominant partout. Ou plus encore, l'Etat ne doit pas être perçu à travers ses "présences" dans tel ou tel secteur de la vie sociale, mais en tant qu'il se veut constitutif de ces secteurs et des rapports y afférent. Le problème donc n'est pas seulement que l'Etat est partout, mais qu'il veut s'occuper de tout, tout contrôler, tout construire, tout faire. Ce nouveau type d'Etat, au delà de son appréhension, de son analyse en tant qu'il est, doit être perçu dans ses rapports avec la société dans son ensemble (économie, politique, culture, structure sociale), car il est à la

⁵⁵ K. Vergopoulos, "L'Etat dans le capitalisme périphérique", *Tiers-Monde*, n° 93, janvier-mars 1983, p. 37.

⁵⁶ G. O'Donnell, "Formation historique comparée de l'appareil étatique dans le Tiers-Monde et changement socio-économique", *Revue internationale des sciences sociales*, UNESCO, juin 1980.

⁵⁷ "La construction de l'Etat contemporain doit être pensée à la fois comme recherche hégémonique de la part des groupes sociaux prétendant à la domination et comme produit partiel de l'action des autres groupes sociaux considérés comme dominés", J.F. Bayart, "La revanche des sociétés africaines", *Politique africaine*, n° 11, septembre 1983, p. 109.

⁵⁸ Pasukanis, "Théorie générale du droit et le marxisme", cité par P. Salama, "Etat et Capital", *Critique de l'économie politique*, n° 7-8, 1979.

base d'un nouveau système économique et social. Un système qui se caractérise par l'omniprésence de l'Etat et de sa tendance à avoir la mainmise sur l'ensemble des activités et des corps sociaux. A partir de l'Etat et grâce à ses appareils et structures se nouent de nouveaux rapports économiques et sociaux. Progressivement se met en place un nouveau système économique et social, le système étatiste où tout rapport social doit nécessairement et obligatoirement prendre la couleur politique, s'imprégner de la froideur de l'Etat. Dans le cas algérien, le système étatiste se caractérise par les éléments suivants: un régime politique fondamentalement autoritaire ; une organisation globale de la société (économie, politique, culture, ...etc.), des rapports sociaux par et autour de l'Etat ; le fondement et la mise en place de nouvelles inégalités sociales fondées essentiellement sur le rapport politique, le rapport à l'Etat.

2 - L'étatisation de l'économie.

La place que tient cette forme politique, que nous appelons Etat, dans l'économie est sans égale. Tous les grands moyens de production et d'échange sont étatisés dès les premières années de l'indépendance. Toutes les activités économiques sont encore largement régies, administrées par l'Etat. Même les sphères économiques privées, le capitalisme local demeurent dans une large mesure dépendants de l'Etat.

Le secteur économique étatique constitue le secteur dominant de l'économie algérienne. Sa constitution se fait à partir de quatre canaux principaux: l'héritage d'un important secteur public colonial, la main mise de l'Etat sur l'autogestion agricole et industrielle, la nationalisation des actifs étrangers, enfin l'élargissement de cette base économique par les investissements publics durant la décennie 1970. De plus, l'Etat détient le monopole sur le système monétaire et financier et partiellement sur le commerce extérieur.

Dans ce cas, la question ne se pose pas en termes d'intervention de l'Etat dans l'économie et les autres activités sociales. L'Etat n'est pas en phase d'extériorité, même relative comme dans le système capitaliste, des champs économiques et sociaux auxquels il vient se greffer. Il ne doit pas être perçu à partir de son rôle et de sa place dans tel ou tel secteur de la vie économique et sociale qu'il vient régir et régler. Pour nous, et l'exemple algérien en est une parfaite illustration, l'Etat se veut et il est constitutif des différents secteurs de la vie économique et sociale, ainsi que des rapports y afférent. Plus exactement l'Etat joue un rôle fondamental dans le façonnement de la société. Celle-ci se structure à partir de ses articulations avec lui. Dans ces conditions, l'articulation entre l'économie et le politique niée ou cachée partiellement dans le système capitaliste apparaît au grand jour dans notre système, le système étatiste⁵⁹. Dans le capitalisme, la logique économique est dominante, transcendant toute autre logique, y compris politique. Dans le système étatiste, c'est la logique politique, la logique du pouvoir qui s'impose à toute activité sociale, y compris l'économique. Plus encore, l'économique dans ce cas n'est pas seulement en situation de subordination politique, il joue un rôle éminemment politique⁶⁰ au moins à trois niveaux. Le développement économique, la gestion du patrimoine public et une politique sociale.

A ce propos et jusqu'à la fin des années 1980 le pouvoir politique n'a cessé de se servir de l'économie, des entreprises et structures étatiques pour tenter d'atténuer les contradictions sociales et politiques qui agitent la société et qui menacent la stabilité du système. Pendant près de deux décennies, une sorte de "contrat social" tacite régit les rapports entre l'Etat et la société. Celle-ci est demeurée pragmatique, attachée à la

⁵⁹ M. Beaud, *Le socialisme à l'épreuve de l'histoire*, Nouvelle édition augmentée, Le Seuil, 1985.

⁶⁰ B. Rogulska, L'économique, le politique et la crise, dans M. Lavigne, W. Andreff, *La réalité socialiste*, Economica, 1985.

satisfaction de certaines de ses aspirations fondamentales. L'Etat, de son côté, a toujours veillé à ce que ce "contrat" ne soit pas rompu, que l'écart entre les aspirations des populations et les frustrations générées par les inégalités et les injustices sociales et politiques n'aboutissent pas à un mécontentement social et/ou à une remise en cause du pouvoir politique. A cet effet, les entreprises étatiques et les administrations sont sommées d'employer des sureffectifs pour limiter la pression du chômage. La plupart des entreprises étatiques sont maintenues en activité alors que leur situation financière est catastrophique. Les prix des produits de consommation courante sont subventionnés par le budget de l'Etat pour soutenir le pouvoir d'achat des couches défavorisées et éviter leur mécontentement.

Le développement depuis l'indépendance d'un imposant secteur économique étatique, exclusif dans certaines branches, n'a pas empêché l'existence et le développement constant d'un secteur privé local. La particularité de ce secteur est qu'il s'est lui-même constitué, développé et consolidé dans le cadre du système économique dominant, à l'ombre de l'Etat, grâce à lui. Le rôle de l'Etat dans la constitution de la base économique du capital privé est indéniable : marché local en expansion permanente, protectionnisme, marchés publics, etc. Ce qui lui permet de réaliser des bénéfices importants dont une infime partie sert à la constitution du capital fixe⁶¹.

Au niveau social, des relations privilégiées unissent le secteur privé local à l'Etat et ses agents et qui "lui permettent tout en acceptant officiellement le cadre légal, d'en contourner certaines dispositions et d'en obtenir avantages et passe-droits"⁶². D. Liabès évoquait pour sa part la constitution de véritables "rentes de situation" qu'on ne peut réduire à la puissance matérielle des entreprises, mais qui sont à rapporter à "la matérialisation d'un capital relations qui lui, obéit à une autre logique"⁶³. Enfin, les entreprises privées constituent un champ de reclassement de certaines catégories issues des appareils de pouvoir qui mettent à profit leurs positions dans les différents rouages de l'Etat et assurer ainsi leur avenir matériel, celui de leurs familles et clientèles diverses.

3 - Une société dépendante de l'Etat.

La place de l'Etat dans la sphère économique est donc sans égale. Le champ politique, malgré l'ouverture de la fin des années 1980, reste dominé par l'Etat et ses multiples appareils de contrôle. La société elle-même est recouverte par la chape étatique, et on ne peut parler dans ces conditions de société civile opposée à l'Etat ou du moins séparée et indépendante de lui.

C'est la société qui suit les développements de l'Etat. Celui-ci joue un rôle fondamental dans son façonnement. L'ensemble de la société est structuré à partir de ses articulations avec l'Etat. Des rapports complexes se nouent entre l'Etat et la société, engendrant une combinatoire spécifique, une articulation de l'ensemble de la société à partir et autour de l'Etat. L'intrusion progressive de l'Etat, son ingérence dans les affaires de la société vont aller si loin, si profondément que c'est lui qui dessine, dans une large mesure, les contours et les fondements de l'organisation sociale.

Ce processus qui apparaît à l'indépendance s'accélère et s'approfondit avec le coup d'Etat du 19 Juin 1965 où l'"hymne à l'Etat"⁶⁴ devient la règle. Le projet de Boumedienne est d'ailleurs "un système cohérent de secteurs qui couvrent toutes les activités

⁶¹ A. Henni, *Essai sur l'économie parallèle*, ENAG, 1990

⁶² J. Pennef, "Carrières et trajectoires des patrons algériens", *Actes de la recherche en sciences sociales*, fev.81, p. 71.

⁶³ D. Liabès ; *Naissance et développement d'un secteur privé industriel*, op.cité, p.124 .

⁶⁴ Liabès ; D.C. Vatin ; *L'Algérie politique: institutions et régime*. Paris. FNSP. 1975.

nationales et prolongent leurs ramifications dans les endroits les plus reculés de notre pays répercutant la présence et la sollicitude de l'autorité de l'Etat à l'instar du corps humain dont le système vasculaire véhicule et insuffle la vie jusqu'en ses plus ultimes extrémités"⁶⁵. Cette démarche aboutit à la mise en place progressive du système étatiste où la société est soumise à l'ordre étatique. Dans ce cas la société dite civile est, dans une large mesure, recouverte par l'Etat. Elle dépend ainsi que les rapports sociaux de son autorité. L'Etat fait en sorte que chaque agent, pour quelque activité que ce soit, passe par lui. Celui-ci ne se présente pas comme un simple partenaire social. Il est plus que cela, agent lui-même, il s'impose comme une médiation obligatoire entre les différents agents et groupes sociaux. Ceux-ci se soucient principalement de rechercher appuis, soutiens, postes dans les différents appareils de l'Etat, centres du pouvoir réel, nécessaires à toute ascension, promotion et privilèges sociaux. La généralisation de ce schéma conduit à la constitution de chaînes personnelles dont l'axe fondamental de regroupement est l'Etat. L'organisation sociale apparaît alors comme une superposition de "parapluies" protecteurs portés par les membres des différents appareils et organismes de l'Etat, protégeant ainsi proches, amis, collaborateurs, clients, alliés,... etc. Dans la nouvelle organisation sociale algérienne, le système de parenté, la région, le clan jouent un rôle essentiel dans l'articulation des différentes chaînes. En l'absence de statuts précis, de lois, de règlements la régissant, cette organisation sociale repose de façon généralisée sur un système de transactions, de marchandages, d'équilibrations entre les différentes composantes du pouvoir d'Etat. L'instabilité de ce type d'organisation est chronique. Car, en effet, les transactions peuvent ne pas aboutir, les équilibrations peuvent être remises en question à tout moment et rompues ainsi à chaque fois. Il peut arriver qu'un membre influent et protecteur soit éliminé de l'appareil d'Etat, et c'est alors toute sa "chaîne" de protégés, de clients, de parents, ...etc., qui se retrouve "découverte", dans l'obligation de trouver un autre "protecteur" sous peine de disparaître et perdre ainsi ses avantages et ses privilèges.

Les normes sociales, les valeurs culturelles et les comportements sociaux qui fondent ou régissent la société portent la marque de l'Etat, de son poids écrasant. Ils perpétuent et renforcent une culture et des traditions sociales et politiques marquées par l'interventionnisme et la pression étatique sur la société à travers des siècles. L'étape de la colonisation a été la plus lourde et la plus caractéristique de cet état de fait. La violence et la domination coloniales (spoliations, expropriations, mise au travail forcée...etc.) sont des actes politiques vécus par la société algérienne en tant que tels. Celle-ci n'a connu le capitalisme qu'à travers le prisme politique, que médiatisé par l'Etat colonial. Le rapport au colon est intériorisé comme un rapport politique avant d'être économique ou social. L'exploitation et les inégalités sociales sont la résultante de la domination exercée d'abord par l'Etat avant d'être celle du colon. Au sortir de la guerre, la société algérienne est profondément marquée par ce type de rapport et aspire à ce que l'indépendance aboutisse à son inversion.

La colonisation française a été extrêmement brutale, menée par un Etat colonial autoritaire et répressif. La guerre de libération nationale a elle aussi été particulièrement dure et meurtrière. La société algérienne en sort traumatisée et affaiblie. Deux sentiments marquants vont la caractériser. Un esprit égalitariste très fort et l'attente de l'Etat. Les Algériens ont vécu l'épreuve coloniale collectivement. Celle-ci n'a épargné que peu d'entre eux, laminant toutes les catégories sociales. La déstructuration de la société a été quasi totale. La différenciation sociale demeure peu marquée parmi les autochtones. La lutte de libération nationale qui a rassemblé l'immense majorité d'entre eux va encore plus renforcer le sentiment de fraternité et de justice. A l'indépendance, le nouvel Etat indépendant est perçu par la société algérienne comme le rédempteur et le garant de

⁶⁵ H. Boumediène. *Message sur l'état de la nation*. Min. de l'information. 1977.

l'équité. Celui qui doit guérir tous les maux, effacer toutes les frustrations causés par l'Etat colonial, satisfaire tous les besoins et promouvoir l'égalité entre citoyens. Les Algériens dans leur grande majorité aspirent à un "Etat-Providence" qui leur ferait oublier la domination et l'exploitation passées, supprimer les inégalités et bannir les injustices. La dignité doit être garantie et le bien-être pour tous assuré. Tous les biens et services dont les Algériens ont été privés ou dépossédés : terre, travail, logement, santé, culture, savoir, pouvoir politique, etc., le nouvel Etat indépendant se doit de leur restituer ou apporter. Cette attente et cette sollicitude vis à vis de l'Etat constituent un puissant facteur de légitimation de l'Etat lui-même et de l'action de développement qu'il se doit d'initier.

L'Etat ne représente donc pas seulement le symbole de l'indépendance nationale, sa concrétisation institutionnelle, il est comme "investi" par la société de la tâche de développement et d'égalité économiques, sociaux et culturels auxquels elle aspire. Fort de cette "mission", l'Etat ne cesse d'étendre ses prérogatives, sa mainmise et son contrôle sur toutes les activités économiques et sociales. Les années 1970 qui correspondent à la période des plans de développement ont été les plus marquées par cette démarche. Les citoyens attendent tout de l'Etat (travail, logement, santé, instruction, culture et jusqu'aux loisirs). Le large éventail de la demande sociale sans cesse croissante place les citoyens dans une position d'éternels assistés de l'Etat. Et lui en quête perpétuelle de ressources à redistribuer aux différentes catégories sociales. La société est alors dépossédée de toute dynamique propre, de toute initiative et de toute autonomie.

4 - Les mécanismes d'enrichissement dans le système étatiste.

L'organisation sociale qui se met en place en Algérie par et autour de l'Etat est inégalitaire dans son essence et ses fondements. C'est donc du côté de l'Etat, du pouvoir politique qu'il faut rechercher l'origine et les modalités de différenciation sociale, de constitution des groupes sociaux. L'Etat devient le lieu de production et de reproduction d'un nouveau groupe dominant, un groupement d'intérêts. Le mode de recrutement de ses agents ne se fait pas sur la base de la compétence, du savoir, du mérite, mais plutôt sur la base du clientélisme, de l'esprit de clan ou de région. Les individus qui accèdent à des postes dans les structures étatiques, les fonctionnaires n'ont pas à l'esprit, en règle générale, le service de l'Etat, mais comment s'en servir pour satisfaire leurs intérêts personnels, ceux de leur groupe ou de leur clan. Les divers phénomènes de détournement de l'action publique à des fins privées, assimilés à la corruption, sont aujourd'hui dénoncés par la Banque Mondiale qui considère que la moralisation est une des conditions de l'action de développement.

En règle générale, la corruption est définie comme une faute morale ou un dysfonctionnement, une dérive dans le fonctionnement normal et régulier des institutions, des structures et des mécanismes économiques, administratifs et politiques⁶⁶. L'analyse économique d'une façon globale la considère comme un phénomène marginal non susceptible d'être appréhendé en tant que tel. Elle est souvent assimilée aux vols, aux détournements de fonds publics, aux pratiques et activités délictueuses. Pourtant, les revenus et les capitaux qui transitent par les circuits et réseaux de la corruption dans les pays du Tiers-Monde sont faramineux. En vérité, les sommes détournées sont impossibles, du moins difficiles à évaluer, mais le phénomène a pris une telle ampleur qu'il n'est plus possible de le nier ou même de le minimiser. La corruption doit donc être analysée comme une caractéristique fondamentale du système étatiste. Comme le

⁶⁶ J.L. Rocca, *La corruption*, SYROS, 1993. L'auteur énumère trois types de définition générale de la corruption ; un point de vue moral ; le non-respect des règlements par les fonctionnaires ; une transaction qui met en scène un vendeur qui détient quelque chose d'indispensable à l'acheteur.

souligne J.F. Bayart, quand "potentiellement, toute décision relevant de la souveraineté de l'Etat donne matière à gain, d'un contrôle fiscal à une vérification technique, de la signature d'une nomination ou d'un marché à l'octroi d'un agrément industriel ou une licence d'importation"⁶⁷, il n'est plus possible de réduire le phénomène à un anachronisme dans le fonctionnement de l'Etat et de ses institutions. Quand la position dans l'Etat devient potentiellement et pratiquement génératrice de corruption, celle-ci doit être analysée comme un mode majeur du fonctionnement du système économique et social⁶⁸. La multiplication des actes de détournement de l'action publique à des fins privées, leur diversité, la multiplicité des agents qui y sont directement mêlés nous poussent à avancer que la corruption n'est ni un phénomène marginal, ni secondaire. Il ne peut non plus être considéré comme une déviance sociale qu'il convient de traiter par une morale répressive. La corruption ne constitue pas une exception mais la règle, le mode de fonctionnement régulier et normal du système étatiste lui-même.

A la base de la corruption il y a la monopolisation du pouvoir politique et sa détention par un groupe social restreint, des éléments essentiels dans les processus d'accaparement des ressources et d'enrichissement. L'accumulation politique est fondamentale, elle prime sur l'économique, "le volume des richesses concentrées entre les mains de la classe politico-administrative est théoriquement de peu d'importance au regard de la concentration du pouvoir lui-même"⁶⁹. Cette situation n'est possible qu'en l'absence de tout contrôle par des institutions et organismes étatiques indépendants du pouvoir politique et/ou de contre-pouvoirs émanant de la société. L'organisation sociale par et autour de l'Etat imposée par le pouvoir politique va générer et généraliser la corruption comme mode régulier du fonctionnement du système économique et social dans son ensemble. Les recours à l'Etat se multiplient et deviennent impératifs. Tout se passe comme si l'Etat mettait en place un système de barrières ou de péages obligatoires et payants. Ainsi, celui qui occupe une charge publique et quel que soit son niveau de responsabilité ou de hiérarchie va vouloir monnayer une décision, exiger de son vis à vis le prix de son accord. La détention d'une part de la puissance publique symbolisée par l'Etat est donc le premier niveau de la pratique corruptrice. Bien sûr le bénéfice tiré de cette pratique dépend du niveau de hiérarchie dans lequel se situe le bénéficiaire.

L'exercice du monopole politique ne suffit pas en lui-même. Pour que la pratique corruptrice puisse s'opérer, il faut que le pouvoir d'Etat exerce son monopole ou son contrôle sur l'ensemble des ressources économiques et financières de la nation. L'histoire politique et économique de l'Algérie indépendante est marquée par cette volonté de l'Etat de conserver un large patrimoine public. Même les réformes économiques n'ont pas réussi à infléchir sensiblement cette tendance. La propriété étatique, en principe propriété de la nation exercée en son nom par l'Etat, sert ici d'artifice, de leurre juridique masquant une appropriation privée par les tenants du pouvoir d'Etat. La division entre domaine public et domaine privé qui fonde les sociétés capitalistes occidentales est plus théorique que réelle dans le cas qui nous occupe. La distinction n'est pas opératoire dans un système où le domaine public est souvent confondu par les tenants du pouvoir avec le domaine privé. Il perd alors son caractère public sans pour autant être privé au sens que recouvre ce terme.

L'économie dans un système de corruption est structurée autour d'une multiplicité de rentes. Des rentes artificielles créées par la régulation étatique de l'économie et de la

⁶⁷ J.F. Bayart, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Fayard, 1991, p. 108.

⁶⁸ "Dans la plupart des pays du Tiers-monde, l'Etat apparaît donc comme la ressource essentielle d'enrichissement. L'emploi public apporte un salaire, du prestige, des avantages matériels et des possibilités d'enrichissement par le biais de la corruption", dans J.L. Rocca, *op.cité*, p.72.

⁶⁹ A. Morice, "Les maîtres de l'informel", dans B. Lautier (collectif), *L'Etat et l'informel*, L'Harmattan, 1992, p.197.

société. Elles constituent autant d'occasions pour les groupes et agents sociaux qui les détiennent ou les maîtrisent d'en tirer profit et de bénéficier des privilèges qui leur sont liés. La rente pétrolière et l'endettement extérieur ont été de puissants facteurs de développement et d'extension de la corruption depuis les années 1970. La relation corruptrice se généralise à toute la société même quand l'Etat n'est pas directement impliqué. Elle devient une conduite sociale partagée par une pluralité d'agents sociaux⁷⁰. Pas seulement ceux liés directement à l'Etat. Dans un système de privations diverses, de pénuries chroniques de produits et de services essentiels, la fonction corruptrice concerne tous ceux qui à un quelconque niveau de la société et de l'Etat peuvent monnayer leur position, tirer profit d'une ressource matérielle ou symbolique rare ou rendue comme telle, dispenser une faveur.

La corruption constitue le moyen essentiel de captation des revenus de la rente par les membres du groupement d'intérêts qui ont réussi à privatiser l'Etat et le faire fonctionner dans le sens de leurs intérêts. La corruption est inhérente à une économie de rente et un type d'Etat prédateur. Elle est foncièrement anti-productive et s'accommode mal d'une économie régulée par le marché et produisant des biens et services en abondance. Et dans le cas d'une libéralisation brutale sans garde-fous et surtout sans mécanismes de marchés fiables ni institutions étatiques d'encadrement, il y a accroissement du phénomène. La corruption instrumentalise alors la marchandisation et la libéralisation de l'économie comme on a pu le voir dans le cas algérien avec le développement du marché parallèle, du double système des prix, etc.⁷¹ L'économie de marché devient alors un moyen de "blanchiment" et de recyclage de l'argent accumulé grâce à la corruption. En grande partie exogènes par leur origine, les revenus tirés de la corruption sont en règle générale réexportés à l'extérieur où ils sont investis dans des activités de service (Hôtellerie, restauration) et dans l'immobilier. La perspective de rapatriement volontaire de ces capitaux a toujours été écartée malgré de nombreuses sollicitations par les gouvernements de ces dernières années. Au niveau social, la corruption est inhérente à l'organisation étatique de la société. La médiation étatique entre les différents agents sociaux, la structuration sociale sous forme de chaînes de clientèles verticales prenant appui sur un responsable ou un groupe détenant une part de pouvoir politique renforce et développe la relation corruptrice.

Le groupement d'intérêts détenant le pouvoir d'Etat est structuré sous forme de clans, de factions, de "barons" au poids politique différencié dont le souci principal est de mettre à profit leurs positions respectives dans les appareils et structures étatiques à des fins d'enrichissement. Par son mode d'organisation et ses règles de fonctionnement : solidarité de groupe et règlements de compte sanglants, code d'honneur et lutte à mort pour le pouvoir enrichissant, cohésion et purges régulatrices le groupement d'intérêts dominants présente de fortes similitudes avec l'organisation mafieuse⁷². Principal animateur de la dynamique corruptrice, il constitue le principal obstacle à toute réforme économique qui déstabiliserait son pouvoir et remettrait en cause les intérêts et les privilèges qui y sont attachés.

⁷⁰ A. Morice souligne "le caractère fortement structurant de la corruption qui transforme tous les échanges humains en autant d'obligations mutuelles", "Les maîtres de l'informel", dans B. Lautier, *L'Etat et l'informel*, op.cité, p.158.

⁷¹ "Il va sans dire que la corruption va à l'encontre de toute politique économique saine... qu'elle détourne des ressources humaines et financières d'emploi favorisant la prospérité de tous, qu'elle mine toute possibilité de mise en place d'un système de gestion efficace des maigres ressources du pays, qu'elle décourage les individus les plus dynamiques et les plus innovateurs de la société et de l'appareil d'Etat, qu'elle rend futile toute réforme à l'amélioration de la production...", M. Benachenhou, *El Watan* du 22/03/93.

⁷² En faisant référence à l'absence de bureaucratie fonctionnelle dans l'économie mobilisée, J. Sapir affirme qu'il n'existe "qu'un conglomérat de clans et de clientèles, s'entre-déchirant avec une vigueur et une férocité qui feraient passer Al Capone et la mafia pour des partenaires civilisés", dans *L'économie mobilisée* op. cité n. 96.

CONCLUSION.

Pour l'idéologie libérale, malgré quelques infléchissements, l'économie de marché est un mouvement naturel et spontané que l'intervention de l'Etat ne peut que contrarier ou compromettre. La question de l'Etat n'est posée qu'en termes de limitation de ses rôles et prérogatives au niveau économique et social. Or l'expérience historique des pays capitalistes occidentaux tend plutôt à appuyer la thèse d'un interventionnisme étatique mesuré, nuancé, spécifique à chaque situation socio-historique, mais réel. Le problème nodal qui nous paraît alors conditionner tous les autres dans la transition à l'économie de marché est le rôle de l'Etat.

L'expérience algérienne de réforme le confirme largement. Puisque l'Etat moderne qui pourrait accompagner la transition à l'économie de marché est absent. De plus, ce qui fait office d'Etat et qui se réduit à un conglomérat d'intérêts contradictoires, constitue le principal obstacle au changement et à la mutation du système économique et social, à l'évolution vers une économie de marché.

L'Etat, dont il faut bien sûr définir les contours, les principes d'organisation et de fonctionnement des institutions et mécanismes constitue un élément majeur et dynamique dans le processus de transition à l'économie de marché. Son rôle ne doit pas être pensé en termes de désengagement mais dans le sens d'un meilleur fonctionnement, d'une plus grande rationalité dans ses actions. La réforme en profondeur de l'Etat, sa nécessaire modernisation pour le faire évoluer vers "la forme légal-rationnelle" devient alors incontournable.

BIBLIOGRAPHIE

- W. Andreff**, "Le modèle d'industrialisation soviétique: quelles leçons pour le Tiers-Monde?", *Tiers-Monde*, N°110, avril-juin 1987.
- W. Andreff, M. Lavigne** (ed), *La réalité socialiste*, Economica, 1985.
- J.C. Asselain**, *Plan et profit en économie socialiste*, FNSP, 1981
- J.P. Azam, C. Morisson**, *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc*, OCDE, 1994.
- B.Badie**, *Le développement politique*, Economica, 1984.
- Banque Mondiale**, *Rapport sur le développement dans le monde, de 1986 à 1997*.
- B. Barret-Kriegel**, *L'Etat et les esclaves*, Calman-Levy, 1980
- C. Bataillon** (ed), *Etat, pouvoir et espace dans le Tiers-Monde*, PUF, 1977.
- J.F. Bayart**, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Fayard, 1991. "La revanche des sociétés africaines", *Politique africaine*, n° 11, 1983.
- M. Beaud**, *Histoire du capitalisme; 1500-1980*, Seuil, 1981. *Le socialisme à l'épreuve de l'histoire, 1800-1981*, Nouvelle édition augmentée, Seuil, 1985
- B. Bellon et alii**, *L'Etat et le marché*, Economica, 1994.
- F. Bourguignon, C. Morisson**, *Ajustement et équité dans les pays en développement, une approche nouvelle*, OCDE, 1992.
- R. Boyer**, "La grande transformation de l'Europe de l'Est : une lecture régulationniste", préface à l'édition japonaise de R.Boyer et T. Yamada, *La grande transformation de socialisme*, mars 1993.
- C.I. Bradford, Jr (ed) Repenser l'Etat en Amérique Latine, OCDE, 1994.**
- B. Chavance**, "Du socialisme au capitalisme, difficile transition pour les pays de l'est", *Sciences humaines*, N°3, nov. 1993. *Les réformes économiques à l'Est, de 1950 aux années 1990*, Nathan, 1992
- P. Clastres**, *La société contre l'Etat*, Minuit, 1978
- A. Dillon Soares**, "Le nouvel Etat en Amérique Latine", *Revue de l'Institut de Sociologie de Bruxelles*, N° 1-2, 1981

- J. Du.Bois.De.Gaudusson**, "Crise de l'Etat interventionniste et libéralisation de l'économie", Revue juridique et politique, 1984.
- M. Drach**, La crise dans les pays de l'est, La Découverte, 1984.
- J.M. Fontaine**, "Les programmes du FMI pour l'Afrique : un point de vue critique", Tiers - Monde, janv-mars 1989.
- GEMDEV**, L'intégration régionale dans le monde, Karthala, 1994,
- P. Guillaumont** (ed), Croissance et ajustement. Les problèmes de l'Afrique de l'ouest, Economica, 1985.
- P. Hugon**, "Aspects méthodologiques et comparatifs des PAS", Cahiers du GEMDEV, (GEMDEV-IMEMO), septembre 1990.
- M. Hussein**, Versant sud de la liberté, La découverte, 1989.
- P. Jacquemot**, "La désétatisation en Afrique sub-saharienne, enjeux et perspectives", Tiers-monde, n° 114, Avril-juin, 1988.
- "Le proto-Etat africain", Tiers-Monde, N° 93, janvier-mars 1983.
- A. Kazangacil** (ed), L'Etat au pluriel, Unesco/Economica, 1985.
- J. Kornai**, Socialisme et économie de la pénurie, Economica, 1984.
- B. Lautier** (ed), L'Etat et l'informel, L'Harmattan, 1992.
- M. Lavigne** (ed), Les capitalismes à l'est. Un accouchement difficile, Economica, 1994.
- "Du plan au marché : quelle économie pour le 21ème siècle ?", Economies et sociétés, n°44, avril-mai 1992.
- H. Lefebvre**, De l'Etat, 4 vol, 10/18, 1976
- R. Lew**, "Economie et politique de la réforme en Chine", Tiers-Monde, N°108, octobre - décembre 1986.
- J. Marczewski**, "Les conditions d'efficacité des réformes dans les pays socialistes", Revue d'études comparatives Est-Ouest, N°4, 1988
- G. Mathias, P. Salama**, L'Etat surdéveloppé, des métropoles au Tiers-Monde; Maspéro-La Découverte, 1983.
- J. Nagels**, "La dialectique Etat / marché dans les pays d'Europe centrale et orientale en voie de transition systémique vers l'économie de marché", Revue Politiques et management public, N°3, vol.8, sept 1990.
- G. O'Donnell**, "Formation historique comparée de l'appareil étatique dans le Tiers-Monde et changement socio-économique", Revue internationale des sciences sociales, UNESCO, juin 1980.
- J.L. Rocca**, La corruption, Syros, 1993.
- G. Salame** (ed), Démocraties sans démocrates, Fayard, 1994.
- J. Sapir**, L'économie mobilisée, La découverte, 1990.
- L.M. Véga**, La révolution par l'Etat, Payot, 1978.
- K. Vergopoulos**, "L'Etat dans le capitalisme périphérique", Tiers-Monde n° 93, janvier - mars 1983.
- P. Vieille**, "L'Etat périphérique et son héritage", Peuples méditerranéens, n° 27-28, 1984.
- La féodalité et l'Etat en Iran, Anthropos, 1975.
- ALGERIE**
- F. Abbas**, L'indépendance confisquée, Flammarion, 1984.
- R. Abdoun**, "L'économie algérienne à l'épreuve de l'ajustement structurel", Nagq, Janvier-mars 1993.
- "Le partenariat étranger", Mondes en développement, n° 67, 1989
- L. Addi**, L'Algérie et la démocratie, La Découverte, 1994.
- L'impasse du populisme, ENAL, 1990.
- A. Ahdjoudj**, Algérie, Etat, pouvoir et société (62-65), Arcantère, 1991.
- A. Benamrouche**, Etat, conflits sociaux et mouvement syndical en Algérie (1962-1995), Monde arabe, Maghreb, Machrek, N°.148, 1995.
- H. Benissad**, "Le Plan d'ajustement structurel", Confluences Méditerranée, n°23, 1997
- La réforme économique, OPU, 1991.
- M. Boukhobza**, Octobre 1988. Evolution ou rupture?, Bouchene, 1992.

- A. Bouyacoub**, "L'économie algérienne et le PAS", Confluences Méditerranée, n°21, 1997
- A. Brahimi**, L'économie algérienne, OPU, 1991.
- E.H. Chalabi**, L'Algérie, L'Etat et le droit, Arcantère, 1989
- A. Charef**, Algérie, le grand dérapage, ed de l'aube, 1994.
- N. Chevillard**, Algérie, l'après guerre civile : évaluer les chances de paix et anticiper la croissance, ed Nord-Sud Export, 1995
- S. Chikhi**, "Le travail à l'usine", Revue du CREAD, 1986.
- G. Corm**, "La réforme algérienne, une réforme mal-aimée ?", Maghreb-Machrek, n° 139, janvier-mars 1993.
- A. Dahmani**, L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes (1980-1997), L'Harmattan, 1999
- Contribution à l'étude d'un nouveau type d'Etat dans le Tiers-Monde : le cas algérien, Thèse de 3^e cycle, Paris VIII, 1985.
- A. El Kenz**, (ed), L'Algérie et la modernité, CODESRIA, 1989.
- Au fil de la crise, Bouchene, 1989.
- Fondation St Simon (Notes de la), Comprendre l'Algérie, Juillet 1995.
- B. Ghalioun**, Le malaise arabe. L'Etat contre la nation, La Découverte, 1991
- S. Goumeziane**, Le mal algérien, Economie politique d'une transition inachevée, 1962-1994, Fayard, 1994.
- J. Goytisoló**, L'Algérie dans la tourmente, La nuée bleue, 1994.
- F. Hakiki, A. Saker**, La régulation économique en Algérie, CREA, 1990.
- M. Harbi**, L'Algérie et son destin. Croyants ou citoyens, Arcantère, 1992.
- A. Henni**, Essai sur l'économie parallèle, cas de l'Algérie, ENAG, 1991.
- E. Hermassi**, Etat et société au Maghreb, Anthropos, 1975.
- G. Hidouci**, Algérie, la libération inachevée, La Découverte, 1995.
- M. Hussein**, Versant sud de la liberté, La Découverte, 1989.
- S. Laacher**, Algérie : réalités sociales et pouvoir, L'Harmattan, 1985
- M. Lacheraf**, Algérie, nation et société, Maspero, 1965.
- M. Lakehal** (ed), Algérie, de l'indépendance à l'état d'urgence, Larmises - L'Harmattan, 1992.
- A. Lamchichi**, L'Algérie en crise, L'Harmattan, 1991.
- J. Leca**, "Algérie : politique et société", Maghreb-Machrek, N°133, 1991.
- "Etat et société en Algérie", Bassma Kodmani-Darwish (ed), Maghreb, les années de transition, IFRI, Masson, 1990.
- "Un Etat victime de son succès", Autrement, n°38, 1982.
- J. Leca, R. Leveau**, "Démocratie, politiques économiques et demandes sociales, Monde arabe, Maghreb, Machrek, N° 139, janv-mars 1993.
- J. Leca, J.C. Vatin**, L'Algérie politique, institutions et régime, FNSP, 1975.
- R. Leveau**, Le sabre et le turban, F. Bourin, 1993.
- "Eléments de réflexion sur l'Etat au Maghreb", Annuaire d'Afrique du Nord, Paris, CNRS, 1989
- D. Liabes**, "Rente, légitimité et statut quo : quelques éléments de réflexions sur la fin de Etat-Providence", Les cahiers du CREAD, n° 6, 1986
- Naissance et développement d'un secteur privé industriel en Algérie, Thèse en sociologie, Aix-Marseille, 1982.
- S. Nair**, "Algérie, 1954-1982 : Forces sociales et blocs au pouvoir", Les Temps modernes, N° 423, juillet-août 1982.
- "Pouvoir politique et formes de rationalité", Soual, N°1, 1981.
- L. Provost**, "Algérie, entre l'oubli et le rejet", Esprit; janvier 1997
- La seconde guerre d'Algérie, Flammarion, 1996
- A. Rouadja**, Grandeur et décadence de l'Etat algérien, Karthala, 1994.
- A. Sayad**, "Le concept de classe sociale, ses usages et son application aux sociétés économiques dites sous-développées", Les classes moyennes au Maghreb, (ouv.col, CRESM-C.N.R.S., 1980.

A. Taibouni, "Réforme économique et ajustement structurel en Algérie", Alternatives Sud, Vol II (1995) 3.

J.C.Vatin, L'Algérie politique, histoire et société, FNSP, 1974.

G.D. Villiers, L'Etat démiurge, le cas algérien, L'Harmattan, 1987.

A. Yefsah, Le processus de légitimation du pouvoir militaire et de la construction de l'Etat en Algérie, Anthropos, 1982.

W. Zartman, "L'élite algérienne sous le Président Chadli Bendjedid", Maghreb -Machrek, N°106, 1984.

"Armée et politique en Algérie", Annuaire d'Afrique du nord, CRESM-CNRS, 1973.

R. Zouaimia, "Le droit économique dans la régulation en Algérie", Revue africaine de droit international et comparé, vol. 2, n° 1, mars 1990.

"L'ambivalence de l'entreprise publique en Algérie", RAJSEP, Mars 1989.

TECHNOLOGIE, MONDIALISATION ET ENDOGENEISATION :
quelques réflexions à partir des apports de la pensée de Fayçal Yachir

DJEFLAT Abdelkader
Professeur - Coordinateur du réseau MAGHTECH
Université de Lille 11 (USTL) France

Dans l'euphorie du projet de construction nationale et des politiques étatiques qui l'accompagnent des années soixante dix, tous les espoirs étaient permis même les rêves les plus fous et parmi ceux là celui de sortir du sous - développement sans une maîtrise suffisante du facteur technologique. S'il est vrai, qu'à la fin des années soixante dix, on ne pouvait deviner les grands bouleversements dans la pensée néo-classique qui replace d'une manière plus conséquente le facteur technologique dans la problématique de la croissance ⁷³ il n'est pas moins vrai qu'on ne pouvait valablement ignorer ni minimiser le facteur technologique dans un pays comme l'Algérie où les flux massifs des biens et services technologiques avaient atteint une ampleur jamais égalée sur une période aussi courte par les PVD.

Et partout, le « modèle de développement » choisi et les plans successifs brillaient par une indigence notoire quand il s'agit de la dimension technologique et des politiques explicites en matière d'intégration du facteur technologique dans la développement économique et ce jusqu'à pratiquement nos jours⁷⁴

Il fallait beaucoup de perspicacité et de lucidité pour voir, à cette époque la comment le facteur technologique peut constituer un handicap majeur pour les pays en développement pour réussir leur politique d'import substitution même lorsqu'ils disposent d'une rente aussi conséquente que celle dont l'Algérie disposait à l'époque d'une part et de l'autre comment il participait à restructurer d'une manière fondamentale les relations de l'économie nationale avec le marché mondial et le capital international.

Fayçal Yachir a été parmi ceux qui ont les premiers développer une approche systématique et organisée de la question technologique dans la dynamique de développement de l'Algérie dans un premier temps, des pays africains dans un second temps, et enfin en Méditerranée dans un troisième temps. La question du transfert et de la maîtrise technologique étaient encore balbutiante dans la sphère intellectuelle algérienne lorsque Fayçal Yachir en a fait une préoccupation importante dans sa tentative d'analyser un modèle de développement économique en marge de la domination du capital mondial.

Dans l'intérêt qu'il apporte au mouvement du capital et à l'internationalisation, il n'a pu s'empêcher d'être interpellé par le facteur technologique.

La réflexion de Fayçal Yachir était très riche et relativement étendue et c'est une véritable étude approfondie qui est nécessaire⁷⁵ pour le situer correctement dans les courants qui se sont attachés à l'interpréter. Faute de temps et du fait d'une notification tardive je me contenterais de livrer quelques unes des réflexions éparses que son travail m'inspire sur trois volets.

Les dynamiques internes

Les dynamique externes

La question de la transition et le renouveau dans la pensée sur les dynamiques technologiques

⁷³ L'avènement des modèles de croissance endogène qu'on peut situer au milieu des années 80 (Solow, Romer, Lucas, Rebello, etc...) a redonné un nouveau souffle au facteur technologique dans la question de la croissance économique en marge des apports antérieurs de l'analyse structuralistes.

⁷⁴ Le décret n° 62-98 of 24 Auguste 1998 constitue tout au moins au niveau des textes une avancée significative dans ce sens

⁷⁵ Il serait utile que des étudiants fin de licence et des thésards prennent en charge cette tâche pour mettre en lumière toute la richesse de son travail par rapport à cette question et qu'ils puissent le situer dans la pensée universelle

Je n'ai nullement l'intention d'en faire un traitement exhaustif. Mon objectif est plutôt de mettre en lumière un certain nombre de repères susceptibles de mieux structurer la pensée de Yachir dans des travaux futurs

1.- Les dynamiques externes.

Dans son souci de mettre en lumière la logique des contrats au plan interne, Fayçal Yachir s'est intéressé aux formes de polarisation des techniques au plan mondial et la logique de circulation des flux technologiques mais qui ne soient pas une simple réplique des flux industrielles. Les concentrations et les diffusions obéissaient à des règles de valorisation du capital classique mais aussi à des rationalités qu'il n'était facile d'appréhender au départ.

Les formes de polarisation technologique reflétaient les enjeux de pouvoir certaines et les alliances qui s'opéraient sur des terrains où la définition des normes techniques permettaient de se positionner en tant que leader, position qu'il était parfois difficile de remettre en cause par la suite.

Les alliances entre capital financier et capital technologique facilitaient les relations avec les pays récepteurs et surtout permettaient de forger des instruments de pénétration auxquels même les pays dotés d'une rente pétrolière prépondérante comme celle de l'Algérie ne pouvaient résister.

Ces alliances sur le plan financier et industriel devaient s'approfondir les années quatre vingt dix avec les l'émergence de la recherche et développement et l'innovation technologique comme arme redoutable de la compétition internationale. Les logiques anciennes d'alliances se renouvellent et intègrent ce facteur dans des filières où l'avantage comparatif en termes de coûts salariaux n'est plus de mise dans un certain nombre de filières dites traditionnelles perdurent comme le textile. L'éviction est ainsi reproduite sur de nouvelles bases à un moment où la crise de la croissance et où les alliances politiques dans le jeu des affrontements est ouest n'ont plus cours et ne rapportent plus de subsistant au plan des technologies qu'au plan des finances.

Les formes de régionalisation et de coopération peuvent faire des espoirs d'un partage et plus d'une « mise en commun » du capital de savoir faire technologique dont les fondements géostratégique ne sont plus à démontrer comme dans la zone de la Méditerranée et son élément moteur l'union européenne. Les prémices et les analyses dont celles de Yachir relativisent l'importance de cette logique régionale de développement intégrée et surtout solidaire si l'on considère les nouvelles orientations des flux d'investissement, les nouvelles alliances en matières de R & D⁷⁶ ne sont mais.

1.2 - Les dynamiques internes.

Son examen des flux technologique au plan mondial l'a mené à examiner les processus internes de réalisation des techniques dans un premier volet quand il s'est intéressé au dynamique interne. Les processus interne devait l'amener à s'intéresser au problème d'acquisition des techniques au plan global et sa lecture exhaustive des contrats de transfert l'a poussé à examiner dans les détails les contrats leur distribution leur restructuration et il a tenté une typologie des contrats la première du genre⁷⁷.

⁷⁶ Madeuf B, organisation de la recherche industrielle par les entreprises multinationales : Quelles place pour les pays en développement ? Conférence Internationale Maghtech 98 sur l'innovation au Maghreb problématique et Perspectives pour les 21 ème siècle sfax 16/8 avril 1998.

⁷⁷ Yachir, F, "Analyse empirique du flux d'importation de technologie en Algérie" Séminaire industrialisation en Afrique AETM/CODESRIA, Alger Janvier 1978

Sa tentative est restée un guide qui a permis d'avoir une lecture croisée secteur contrats et de proposer une logique de répartition des contrats. C'est ainsi qu'il a pu déceler des superpositions de logiques contractuelles et de spécificité sectorielles: les contrats de types intégrés (clé en main, produit en main) se concentrent dans les secteurs de transformation de l'industrie légère, alors que les formes fragmentées (engineering, licence et achat de brevets, formation) se retrouvent dans les domaines de l'industrie lourde tels que la sidérurgie. Des formes intermédiaires furent mises en lumière par Yachir montrant ainsi que des lois beaucoup plus complexes devaient régir la logique de distribution de ces contrats.

Cette concentration se retrouva au niveau des firmes. Le nombre de firmes qui ont fourni la technologie dans les différents secteurs considérés comme vitaux et stratégiques (hydrocarbures, sidérurgie, mécanique, électrique et électronique) et dans le secteur léger comme le textile, reste relativement limité et de ce fait souvent du fait des « recours répétés » par les entreprises nationales aux mêmes fournisseurs qui auront tendance à développer des liens de dépendance. Ces liens entretenus par différents mécanismes, depuis les restrictions de la circulation de l'information jusqu'au financement donnent un éclairage particulier quand à la libre circulation des technologies, considérées à tort par certains au départ comme des marchandises conventionnelles dans l'univers néo-classique de la mondialisation.

L'idée était en fait de faire une liaison entre les formes de contrats les logiques de filières au plan mondiale, les logiques de déploiement du capital et les dotations en facteurs ou plus exactement les spécialisations. Les autres préoccupations étaient en fait de définir d'une manière très concrètes les fondements de la dépendance technologique qu'il a amplement démontrée, s'inscrivant ainsi dans l'aile radicale de l'analyse structuraliste qu'il aura eu le temps de développer et d'approfondir avec Samir Amin par la suite.

Sa perception du choix des techniques s'inscrivait également en porte à faux avec les croyances dominantes de l'époque et que les discours politiques tendaient à amplifier pour des raisons évidentes. Les choix étaient orientés vers les technologies avancées voire des technologies de pointe dans certains secteurs. Son examen attentif des techniques importées dans les filières hors hydrocarbures lui permet de réfuter cette croyance⁷⁸, ce qui l'amène de conforter sa croyance que le capital mondial ne se désaisit pas facilement de technologies les plus avancées au profit des pays de la périphérie qu'il a intérêt à inscrire dans des rapports d'assujettissement dans la durée;

Cette tendance était aidée par le recours répété aux formes intégrées qui pouvaient industrialiser rapidement le pays le souci majeur étant de rattraper les pays avancés et de réduire le cap. D'une manière implicite et beaucoup moins évidente, il s'agissait en fait de sauvegarder les intérêts des grands groupes multinationaux intervenant sur le marché national qui étaient déjà fortement protégés par le modèle protectionniste et enfin ne pas remettre en cause d'une manière fondamentale les alliances entre capital national (plus publique que privé et les intérêts dernière) et le capital mondial. Les élites bourgeoises ayant joué un rôle incontournable dans ce processus.

Les études sectorielles qu'il mène par la suite lui permettront de confirmer ces tendances notamment à partir du cas de la sidérurgie mondiale⁷⁹. Les difficultés d'établir une véritable industrie de la sidérurgie en marge de la domination du capital international l'incite à porter un regard plus attentif sur le processus de consommation passive de la

⁷⁸ Yachir, F. Formes d'implantation des technologies et développement autocentré : l'expérience du secteur public en Algérie in F. Yachir (ed) Technologie et industrialisation en Afrique OPU 1983. p. 236

⁷⁹ Yachir, F. Op. cit. p. 236

technologie. La sous utilisation chronique des capacités installées l'incite à examiner le processus d'apprentissage qu'il met au centre de problème de la question de la maîtrise technologique et par suite des difficultés des sidérurgies des PVD à se positionner d'une manière avantageuse sur le marché mondial. Et à se développer en tournant le dos à la spécialisation internationale. Mais en tournant le dos, le risque de se couper des grandes avancées technologiques dans le monde devient omniprésent dans des économies où le système national d'innovation n'existait qu'à l'état embryonnaire ce phénomène peut engendrer un cercle vicieux dans un marché mondialisé où les rendements croissants sont liés à une maîtrise des techniques et de l'innovation et restent les instruments majeurs de la compétitivité mais aussi souvent de formidables barrières à l'entrée de plus en plus difficilement franchissables.

1.3 - La transition et le renouveau théorique.

Les ruptures qui se sont opérées les années 80 devaient lui donner fortement raison : les nouvelles formes de polarisation, l'importance de la maîtrise technologique, l'endogénéisation du développement et les nouvelles divisions du travail dans le domaine de l'innovation et de la R & D concourent à renforcer ces tendances.

Ces ruptures ont nécessité que des projets de relecture sur des zones spécifiques s'élaborent pour d'une manière en saisir toute la portée et surtout pour en suivre d'une manière permanente toutes les évolutions⁸⁰. Cette idée du renouveau théorique et de la nécessité de développer une lecture propre et endogène à la sous région du Maghreb de la question technologique était partagée pleinement par Yachir qui sentait que les instruments anciens pouvaient ne plus être appropriés pour une analyse plus actuelle de la nouvelle réalité aussi bien au niveau des pays maghrébins qu'au plan mondial, réalité qu'il pouvait mieux apprécier à partir de sa retraite mexicaine⁸¹.

Ces évolutions s'accélérent sur tous les plans et en particulier sur le plan scientifique et technologique. En parallèle des ruptures majeures au plan des paradigmes s'opèrent au plan théorique, ouvrant le champ à un renouveau conceptuel et méthodologique⁸².

Les ruptures majeures qui s'opèrent au début ces années quatre vingt à partir des travaux de Nelson & Winter ouvrent le champ à une application très large du champ des techniques à l'évolutionnisme et du coup relative les visions néoclassiques de la prépondérance du marché. En même temps, elles dévoilent des faiblesses qui se sont implicitement incrustées dans les analyses traditionnelles qu'elles soient d'obédience libérale ou structuraliste menées souvent dans un contexte d'import substitution.

Le décalage au plan des capacités technologiques se double d'un décalage majeur au plan des instruments d'investigation et des schémas théoriques et conceptuels. Les nouvelles règles de la mondialisation et les nouvelles barrières que l'on érige devant les PVD pour accéder à l'innovation notamment des accords de Marrakech de 1995.

Au plan empirique, la course à l'investissement direct étranger, les contraintes financières majeures et l'avènement des nouvelles technologies génériques et notamment les technologies de l'information et de la communication posent de nouvelles règles du jeu et nécessitent des recompositions des alliances surtout après la disparition du bloc

⁸⁰ Le réseau MAGHTECH (Maghreb Technologie) constitue une tentative de mener une réflexion dans ce sens à partir des apports des chercheurs maghrébins et extra maghrébins qui s'intéressent à la question.

⁸¹ A deux reprises, il avait émis le souhait de participer aux conférences internationales du réseau, mais hélas n'a pu prendre part pour des raisons financières et autres.

⁸² Cooper, ch "New technologies and changing trends in development. Global perspectives in G. Zaidie et A. Djeflat "Technology and transition : the Maghreb at the crossroads" en collaboration avec G. Zaidie (ed ... 1998 London 200 pages

socialistes et émergence de nouveaux pôles à forte concentration scientifique et technologiques au plan mondial.

Les zones de libres échanges à l'horizon 2010 posent la question de la maîtrise en et de l'innovation pour la zone Maghreb et l'Algérie en particulier en terme d'urgence. Les programmes d'ajustement structurel dont les soucis immédiats étaient de restructurer et de stabiliser les économies des PVD, se sont peu attachés à y intégrer des dynamiques de croissances à long terme portées par le facteur technologique. La technologie a été mise au second plan les privatisations et restructurations intègrent peu le capital d'expérience accumulée et de savoir faire accumulés par des collectifs de travailleurs sous le régime de l'import substitution dans leur logique. La réflexion sur la réhabilitation du facteur technologique dans ces schémas devient une nécessité pour une émergence d'une véritable force technologique. Les échéances sont rapprochées et sont les palliatifs dans un souci de convergence ne peuvent remplacer une stratégie conséquente à partir de facteurs endogènes

Ce sont tous ces défis sur lesquels nous oriente la pensée de Yachir au moment de sa disparition et qu'il nous encourage à relever par la capacité de travail phénoménale que nous lui connaissons.

CONCLUSION.

Mon souci, dans cette esquisse, n'est pas de conclure d'une manière définitive à partir de ces quelques flash concernant la pensée de Fayçal Yachir mais de montrer toute la profondeur et la pertinence de son travail pour la structuration de la réflexion et de l'analyse de la question technologique dans les dynamiques de développement. Sa contribution reste fondamentale au niveau de cette problématique et il se positionne sans aucun doute comme l'un des pionniers.

Sa réflexion en la matière mérite comme nous l'avons souligné plus haut, une analyse plus concise de ses travaux. Cela nous permettra de mieux le situer à la fois dans les grandes tendances qui ont caractérisé la pensée du développement économique au niveau national que les grands courants théoriques internationaux.

Mais au-delà d'un simple travail académique, c'est surtout pour rendre en hommage à l'ami fidèle avec lequel j'ai beaucoup sillonné le continent africain et beaucoup partagé et qui, j'espère constituera un symbole et une source d'inspiration pour les générations futures.

**« AJUSTEMENT STRUCTUREL ET DEVELOPPEMENT DES
SERVICES PUBLICS DANS UNE REGION MONTAGNEUSE :
LA WILAYA DE BEJAIA (1987-1997)».**

*par : A-M. DJENANE,
maître de conférences ISE Fayçal Yachir
Université Farhat Abbas - Sétif.*

L'économie algérienne enregistre depuis plus d'une dizaine d'années déjà des taux de croissance négatifs. La récession, aussitôt apparue au milieu des années quatre-vingt, a été l'occasion de mise en place d'une politique économique libérale qui rompt avec le système de l'économie étatique qui avait prévalu pendant un quart de siècle. Des réformes structurelles ainsi que des tentatives de rétablissement des équilibres macro-financiers sont amorcées et se soldent par un désengagement total de l'Etat de tous les secteurs d'activité économique et sociale⁸³. La réforme du système économique, entendue comme retrait des subventions au secteur économique étatique et réduction croissante des dépenses publiques, se solde par l'émergence de plusieurs phénomènes négatifs confirmant l'installation d'une récession durable. Les indices de cette dernière sont le chômage qui frappe un tiers environ de la population active, la dissolution de centaines d'entreprises publiques⁸⁴ ne parvenant pas encore à être remplacées par des entreprises privées et la paupérisation touchant des couches sociales de plus en plus larges, etc.⁸⁵. L'économie nationale semble s'essouffler.

La récession qui caractérise la sphère de production des biens économiques semble cependant épargner, à nous référer au bilan physique de la phase dite des réformes, la sphère de production des services publics⁸⁶. Les statistiques disponibles font en effet globalement état d'une amélioration de la production de ces services. Il s'agit ici d'une situation quelque peu paradoxale à laquelle nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse en nous référant au cas particulier d'une région rurale du pays, la wilaya de Béjaïa que nous illustrerons par le cas des principaux services publics.

Le plan de rédaction adopté comporte deux parties :

- 1- Evolution récente de la production de services publics dans la zone de montagne
- 2- Quelques éléments d'explication des résultats enregistrés.

I - EVOLUTION RECENTE DE LA PRODUCTION DE SERVICES PUBLICS EN ZONE DE MONTAGNE:

Au delà du bien être social qu'ils sont sensés induire, les services publics visent en Algérie deux objectifs : réduire l'écart de développement entre la ville et la campagne⁸⁷ et fixer sur place les populations rurales. Au lendemain de son indépendance, l'Algérie devait faire face comme aujourd'hui d'ailleurs à plusieurs fléaux dont le chômage qui touchait plus du quart de la population active. La ville ne pouvant offrir du travail pour tous, c'était à la campagne de mobiliser les ressources de son auto-développement: les chantiers populaires furent pendant plus de dix ans le moyen de fixation à grande échelle

⁸³ - A près une phase d'hésitation qui a duré deux années environ (1992 et 1993), les décideurs entament à partir de 1994 la dissolution massive de toutes les entreprises publiques présentant des résultats financiers négatifs (voir A-M. DJENANE-: «Réformes économiques et agriculture en Algérie», thèse de doctorat d'Etat, ISE-Sétif, 1997).

⁸⁴ - De 1994 à 1997, il a été procédé à la liquidation de 827 des 1300 EPL. En 1997, les autorités ont publié la liste de 250 grandes entreprises économiques publiques devant être privatisées en 1998-99.

⁸⁵ - C'est ce qui ressort du bilan dressé par le FMI dans sa dernière publication sur l'Algérie, rendue publique au mois de novembre 1998 et dans lequel il est relevé une forte chute de la PIB/hab.hab : 2869 US\$US en 1989 et 1477 en 1995: «Algérie: stabilisation et transition à l'économie de marché», FMI, Washington, 1998.

⁸⁶ - C'est du moins ce qui ressort des premiers bilans élaborés par des chercheurs universitaires. Se conférer notamment à : - A. ABEDOU : « Les effets du PAS sur le devenir du service public dans les régions défavorisées » et M-Z. BARKA: Les effets du PAS sur les dépenses d'éducation et de santé en Algérie», in Bilan du programme d'ajustement structurel et perspectives pour l'économie algérienne, Colloque CREAD-ANDRU, Alger, 07/98.

⁸⁷ - Cela est pratiquement mentionné dans tous les textes doctrinaux de l'Algérie: Charte de Tripoli, Charte d'Alger. Charte nationale de 1976 et Charte nationale de 1988.

de la population rurale⁸⁸. Dans les années soixante-dix, gardant toujours le même souci de réduire l'exode rural même si une création massive d'emplois urbains est amorcée, les pouvoirs publics, conçoivent, la manne pétrolière aidant, un programme de développement qui aura toujours la charge de réduire les écarts de développement entre la ville et la campagne. Parmi les moyens envisagés, un rôle prépondérant est dévolu au développement des services publics en milieu rural à forte densité démographique. La wilaya de Béjaia, qui appartient à la zone de montagne du nord du pays à forte densité démographique et dans laquelle l'activité économique est peu développée, se trouve alors ciblée par cette politique. C'est à la présentation des principaux résultats de cette expérience d'un quart de siècle que sera consacré ce paragraphe.

1 - La santé publique : du développement au moindre coût.

Les données recueillies auprès des services spécialisés⁸⁹ font état d'une nette amélioration de la santé publique dans la wilaya de Béjaia. En effet, qu'il s'agisse des infrastructures sanitaires ou de l'encadrement médical et para-médical, on relève, pour la décade 1987-1997, une évolution positive de la situation générale. Les capacités d'hébergement hospitalier, par exemple, ont été accrues de 20 % environ, le nombre de polycliniques de 25 %, celui des centres de santé de 52 %, des salles de soins de 68 % et des agences pharmaceutiques de 228%. Il s'agit de chiffres qui contredisent quelque peu la pratique de l'Etat en matière de dépenses publiques. A vrai dire, les progrès réalisés doivent être replacés dans leur contexte réel et ne pas être considérés comme le fruit de dépenses importantes supplémentaires qui pourtant s'assèchent. Ainsi, l'augmentation des capacités d'hébergement ne résulte pas de la construction de nouveaux hôpitaux mais seulement de l'accroissement du nombre de lits de chaque hôpital. Il est probable que ceci soit le résultat de l'aménagement d'espaces ayant connu jusque là un autre usage: la rationalisation des moyens est, soulignons le, de règle au niveau de toutes les institutions.

Ensuite, on relèvera que les nouvelles réalisations correspondent globalement à des infrastructures légères implantées particulièrement en milieu rural. La zone de montagne abrite plus de 70 % du nombre total de polycliniques, salles de soins et centres de santé, moins coûteux. Souligner que ces réalisations le sont essentiellement en milieu rural, signifie que les dépenses engagées ne sont jamais supportées par le seul Trésor public.

Bien que les comptes publics ne mentionnent que les dépenses supportées par l'Etat, la participation des populations villageoises, organisées dans les comités de villages, n'est pas négligeable. Celles-ci supportent de plus en plus une partie des coûts de réalisation tels ceux relatifs au foncier et à certains travaux de construction. Les dons ou la cession de la terre (assiette foncière) à l'Etat à des prix modiques ainsi que le travail gratuit imposé par la communauté à ses membres actifs disposant d'un emploi permanent sont la nouvelle forme de participation des populations rurales à l'effort de développement collectif en milieu rural se voit généralement suivie par l'installation de praticiens privés qui viennent densifier le réseau sanitaire.

Ces facteurs, imperceptibles peut-être en phase de croissance, deviennent des éléments d'explication du développement et de l'expansion du réseau de santé publique

⁸⁸ - Se conférer à notre texte: « Le développement rural en Algérie », séminaire RAFAC, Ciheam-Iam-Université de Cordoue, avril 1997.

⁸⁹ - L'analyse présentée ici se fonde sur les données provenant des différents services et administration de la wilaya de Béjaia. ces documents sont :

- Annuaire statistique de la wilaya de Béjaia, Résultats 1997, Edition 1998, DPAT; - La wilaya de Béjaia par les chiffres, année 1987, DPAT; - Economie de montagne, septembre 1997, DPAT; - Enquête statistique auprès des APC de la wilaya de Béjaia, DPAT, 1998; - Synthèses financières 1988-1997, DSA; - Synthèses financières 1998-1999, DSA.

et des autres infrastructures collectives rurales en phase de récession aggravée par le désengagement de l'Etat.

Pour revenir donc à la wilaya de Béjaïa où il est également constaté un accroissement de l'effectif du personnel médical et para-médical, on relèvera que le nombre de médecins spécialistes et généralistes ou encore de chirurgiens dentistes, a augmenté de moitié entre 1987 et 1997 (de 94 en 1987, le nombre de médecins spécialistes est porté à 180 en 1997, celui des médecins généralistes passe de 215 à 404, des chirurgiens dentistes de 109 à 216, des pharmaciens de 36 à 118 et du personnel para-médical de 1429 à 1818 (tab. B)). Ceci s'est soldé par une meilleure couverture médicale puisque le nombre d'habitants par praticien est passé de 2 260 à 1580 pour les médecins de la première à la seconde date, de 6 400 à 4110 pour les chirurgiens dentistes et de 19 380 à 7 520 pour les pharmaciens.

Ainsi, la baisse des dépenses publiques en matière d'infrastructure sociale ne s'est pas soldée par l'atrophie de ce secteur. Les ratios, qu'ils se rapportent aux infrastructures sanitaires ou à l'encadrement médical, se sont améliorés. Ces performances sont à évoquer d'autant que les dépenses totales d'équipement relatives aux infrastructures sociales (infrastructures sanitaires, habitat urbain et rural, urbanisme) ont été divisées par neuf entre 1987 et 1995. Les dépenses par tête d'habitant sont passées de 4653 DA en 1987 à 435 DA seulement en 1997, soit onze fois moins environ.

2 - Education et formation : un choix privilégiant l'avenir au présent.

21 - L'infrastructure éducative : une expansion rapide en milieu rural.

Les pratiques associatives qui caractérisent le développement de la santé publique en milieu rural prévalent également dans le milieu de l'éducation et de la formation professionnelle. Mais, contrairement au secteur de la santé, le secteur de l'éducation et de la formation a continué à bénéficier des subventions de l'Etat, qui ont augmenté de 15,7 % entre 1987 et 1997, même si par tête d'habitant, elles ont enregistré une légère baisse de 5 %, en passant de 2 555 DA en 1987 à 2 425 DA en 1997. Le quasi-maintien du même niveau de dépenses par tête d'habitant est toujours justifié par le souci d'assurer la scolarité obligatoire et gratuite pour l'ensemble des enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

La poursuite de ces deux objectifs et par suite l'accroissement du montant des dépenses publiques en matière d'éducation et de formation se sont soldés par la réalisation de nouvelles infrastructures scolaires et par l'augmentation de l'effectif des élèves scolarisés dans tous les cycles.

En matière d'infrastructures scolaires, les efforts déployés pour la construction de nouvelles écoles sont louables: en dix années, l'effectif des écoles est accru de 139 et celui des salles de classe de 1346. Le nombre de ces dernières est de 2531 en 1987 et de 3877 en 1997, alors que celui des écoles est respectivement de 428 et de 567.

L'accroissement démographique, c'est-à-dire de la population en âge d'être scolarisée (un effectif supplémentaire de 46 390 élèves entre 1987 et 1997) n'a pas altéré le ratio habituel du nombre d'élèves par classe utilisée; il enregistre même une sensible diminution, puisqu'il passe de 48,6 élèves par classe en 1987 à 45,3 en 1997 (sa valeur s'améliore si on prend en compte le nombre de salles de classes existantes: 48,6 en 1987 et 43,7 en 1997 (tab. C)).

La zone de montagne n'est pas la moins lotie en matière d'infrastructures scolaires. Elle abrite 56 % de l'effectif total des élèves mais aus. 68 % des écoles et 60 % du nombre total de salles de classe utilisées. Avec ces chiffres, elle a un taux de 42.3 élèves par salle utilisée contre 51 en zone de plaine.

Les efforts déployés en matière d'enseignement secondaire s'améliorent eux-aussi. L'effectif des élèves comme celui des lycées augmente. Le premier s'est accru de 41 % en 1997-98 par rapport à 1987-88 alors que le second a connu un doublement en passant de 19 en 1987-88 à 37 en 1997-98. L'augmentation de l'effectif des lycées s'est soldée par la diminution de 1/3 environ du nombre d'élèves par établissement entre les dates citées (tab D)

Par strate, la zone de montagne qui n'abritait que 4 lycées seulement pour un total de 2778 élèves en 1987/88 voit en 1997-98 le nombre de ses lycées s'élever à 14, fréquentés par 8896 élèves, correspondant à un accroissement de 220 %.

La wilaya de Béjaia a réalisé d'importants efforts en matière de développement de l'éducation. Bien qu'ils soient à l'origine de l'augmentation des effectifs d'enfants scolarisés, ces efforts sont encore insuffisants en matière de scolarisation de tous les enfants : le taux global de scolarisation est passé de 87.3 % en 1987-88 à 90.5 % en 1997-98. Mais on peut constater que la scolarisation des filles s'est développée durant les dix dernières années plus rapidement que celle des garçons. Le taux de scolarisation est de 94 % pour les garçons et de 87 % pour les filles en 1998 contre respectivement 89 et 74.8 % en 1988. Ainsi, plusieurs indices montrent que les tendances traditionnelles qui avantageaient en matière d'éducation la ville et les garçons subissent à présent de profonds changements.

Le développement du système éducatif et son expansion rapide en milieu rural ne se sont pas faits sans bouleversement de la politique financière propre à ce secteur. La wilaya de Béjaia, qui assurait en 1987 la cantine à plus de 16 000 élèves et l'internat au niveau des lycées et collèges à plusieurs autres milliers, ne fait plus apparaître ces statistiques dans ses opuscules; cette prestation ne bénéficie plus qu'à une infime partie des élèves.

22-La formation professionnelle: de la main-d'oeuvre gratuite pour les entreprises:

La formation professionnelle associe, depuis la décision de libéralisation de la vie économique et politique du pays, les centres de l'Etat, les centres et écoles privés agréés ainsi que les administrations et entreprises. Grâce à ce nouveau système, qui combine formation théorique et apprentissage pratique, les capacités de formation se trouvent considérablement augmentées. Dans le secteur public, où le nombre de centres n'a pas connu de changement depuis 1987 (10 centres), le nombre de places disponibles est passé de 2605 en 1987 à 4020 en 1997, soit une augmentation de 80 % environ. L'accroissement des capacités pédagogiques est dû à la mise en place de la double vacation et dans certains cas, à l'aménagement ou à la construction, lorsque les moyens financiers le permettent, de nouvelles salles: les stages pratiques se déroulent en entreprise et le centre n'assure, selon les spécialités, que la formation théorique. C'est pourquoi les statistiques font ressortir, en l'absence de nouvelles réalisations, un doublement des capacités pédagogiques et du nombre de stagiaires formés (1850 en 1987 et 3410 en 1997).

La formation professionnelle est également assurée depuis 1990 par les écoles et centres de formation privés. Leur nombre, encore modeste, s'est élevé en 1998 à 22, totalisaient une capacité de 1431 places alors que l'effectif de stagiaires en formation

durant la même année n'était que de 904, soit 2/3 environ des places disponibles. Contrairement au secteur public, la formation est ici payante.

La formation professionnelle est enfin assurée en entreprise. Le stagiaire, percevant une bourse symbolique qui lui est versée par le CFPA, est appelé à suivre sa formation pratique pendant dix-huit mois au niveau de l'entreprise ou de l'administration. C'est autant dire que la formation professionnelle est un moyen qui permet aux opérateurs de disposer d'une main d'oeuvre qualifiée, à bon marché, sinon gratuite.

En 1997, l'effectif de stagiaires en formation dans les entreprises et administrations s'élevait à 3797 se répartissant entre dix-sept branches professionnelles.

En conclusion, l'analyse des données relatives au secteur de l'éducation et de la formation dans la wilaya de Béjaia montre que des réalisations importantes ont caractérisé ce secteur durant les dix dernières années. Malgré la participation d'opérateurs privés à la formation professionnelle, le secteur public reste dominant et c'est ce qui justifie l'augmentation sensible des crédits qui lui sont alloués. Les améliorations constatées sont le résultat de mutations profondes auxquelles il fait face depuis une dizaine d'années déjà. Ainsi, l'accroissement de l'effectif des infrastructures de formation n'aurait pu se faire sans l'annihilation des dépenses sociales qui ne bénéficiant plus qu'à un nombre limité d'élèves et sans la suppression de la subvention aux manuels scolaires⁹⁰, etc.

3 - L'infrastructure routière et les transports : la ville, un lieu de travail !.

Au delà de l'idée de désenclavement des populations rurales et de l'amélioration de leur niveau de vie, l'objectif recherché à travers le développement du réseau routier ainsi que celui des autres voies de communication est d'alléger le tassement humain au niveau des villes. En Algérie, où les centres urbains sont surpeuplés et les capacités d'hébergement urbaines, insuffisantes, le souci premier est de rapprocher la force de travail rurale de son lieu de travail urbain sans engendrer des coûts pour la ville. C'est peut-être cela qui est à l'origine de la politique de développement prioritaire des infrastructures routières et du transport.

Dans la wilaya de Béjaia, la rapidité du développement du réseau routier et des transports rend compte de ce souci. La longueur totale du réseau routier s'est accrue, malgré le relief difficile, de près de 1200 km de 1987 à 1997 (respectivement 2682 et 3750 km) soit un taux d'accroissement de 40 % environ. Le réseau, qui assemble les routes nationales (RN), les chemins de wilaya (CW) et les chemins communaux (CC), connaît une évolution différente selon ses composantes. Les RN ne connaissent pas de changement depuis 1987 (486 km). Les CW ont subi un quasi-doublement de leur longueur en passant de 262 km en 1987 à 516 km en 1997. Mais ensemble, les RN et CW ne représentent que le quart seulement du réseau routier de la wilaya. En effet, la longueur totale des CC est de 2800 km en 1997 contre 1930 km en 1987, soit un accroissement de 45 % (les routes non revêtues, essentiellement les CC, ne représentaient que 38 % seulement du réseau routier de la wilaya en 1997 contre 57 % en 1987). Ainsi, l'effort déployé en faveur de l'ouverture de chemins communaux et de wilaya, dont les normes de réalisation sont moins contraignantes, confirme bien là aussi

⁹⁰ - La déréglementation des prix soutenus à la production et à la consommation a été achevée en 1995. La subvention généralisée à la consommation a été remplacée, à partir de 1994, par un dispositif de protection sociale (régime d'assurance-chômage, programme de travaux publics). Le fonds de compensation, après avoir représenté en termes relatifs, 5,6 % du PIB en 1991 est 1991 est

les choix des pouvoirs publics qui s'orientent de plus en plus vers les infrastructures légères, moins coûteuses et permettant un meilleur rendement social et politique.

D'une façon générale, le réseau routier de la wilaya s'est considérablement densifié durant les dix dernières années et des efforts appréciables de désenclavement ont été déployés en direction des zones rurales, même si quelques villages abritant 2,7 % de la population de la wilaya, demeurent encore sans chemin carrossable.

Le développement du réseau routier s'est accompagné par un développement non moins important du transport de personnes. Le nombre de véhicules collectifs (bus et mini-bus) est passé de 241 en 1987 à 1464 en 1997, soit un accroissement de 1200 véhicules correspondant à un taux annuel de 50 %. Le réseau de transport public est désormais entre les mains d'opérateurs privés qui possédaient 9.5 % du parc en 1987 et 91.5 % en 1997.

Enfin, le transport rural (lignes de transport entre les chefs-lieux de communes voisines ou entre ces premiers et leurs villages secondaires), qui était inexistant en 1987, est représenté en 1997 par un effectif total de 791 véhicules (fourgons aménagés) correspondant à 25 % environ de l'effectif total de places disponibles et desservant quelques 247 lignes, soit 1/3 environ du nombre total de lignes ouvertes au niveau de toute la wilaya.

4 - L'hydraulique : y a-t-il une solution durable?

Même en appartenant à la zone du littoral et en étant la plus arrosée du pays, la wilaya de Béjaïa n'échappe pas au problème qui caractérise ce secteur au plan national. Que l'on prenne compte des potentialités hydriques que recouvre le territoire de cette wilaya, environ 1000 hm³ dont la moitié en eaux superficielles, pour que l'on déduise que les quantités mobilisées sont toujours modestes (20 %). Moins importantes encore sont les quantités effectivement utilisées : 10 % des quantités disponibles. Ceci donnerait une dotation théorique moyenne de 180 l/j/hab.

L'investissement public hydraulique est, au vu des réalisations physiques, considérable. Les capacités de stockage sont au mois de juin 1998 de 85 000 m³ et l'effectif de réservoirs s'élevait à 486. Le réseau d'adduction et de distribution s'étend, quant à lui, sur une distance de 1900 km, faisant porter le taux de raccordement des foyers au réseau d'AEP à 88 % en 1998 contre 75 % en 1987 et 10 % seulement en 1977.

Poursuivant l'effort de densification du réseau d'AEP et de mise en place d'un réseau unique pour la wilaya qui sera lui-même plus tard raccordé au réseau national, les responsables de ce secteur semblent accorder un intérêt particulier à l'adduction et à la distribution de l'eau potable, qui a bénéficié de 1993 à 1998 plus de 80 % des dépenses d'équipement faites dans ce secteur.

Malgré ces efforts de réalisation, le secteur de l'hydraulique continue à enregistrer plusieurs obstacles à son développement, à cause premièrement du difficile arbitrage de distribution de cette ressource entre les différents usagers (AEP : 56 hm³, irrigation: 40 hm³ et industrie: 12 hm³) et ensuite de la localisation géographique de la ressource eau qui nécessite des investissements importants aussi bien pour sa mobilisation (forages, retenues collinaires, barrages) que pour son transfert (des conduites de plusieurs dizaines de km devant être acheminées sur des itinéraires hostiles). Mais l'action des pouvoirs publics semble être contrée malgré la priorité accordée à ce secteur (les

dépenses d'équipement sont passées de l'indice 100 en 1994 à l'indice 151 en 1995, 624 en 1996, 182 en 1997 et 56 en 1998) par un autre type d'obstacle.

L'eau, distribuée autrefois gratuitement en milieu rural et à un prix symbolique en milieu urbain, acquiert de plus en plus le statut de bien économique dont la gestion est confiée aux collectivités locales (communes) et aux sociétés de gestion et de distribution de l'eau ainsi qu'en milieu rural au profit des coopératives d'irrigation.. Désormais, l'eau a un prix quel que soit la strate ou l'utilisateur qui en bénéficie. Le prix payé qui représente, selon les gestionnaires de ce secteur, 20 à 30 % seulement du coût réel du m³ tend à inclure, selon les usages et les niveaux de consommation, diverses taxes (pour une consommation bimestrielle de 26 m³ à 3 DA le m³, le montant payé par l'utilisateur urbain s'élève à 317 DA, soit 239 DA de taxes ou encore un prix réel de 12 DA le m³).

Ces nouvelles mesures sont à la base d'un litige entre l'Etat et les usagers, particulièrement ruraux. C'est pourquoi on assiste à l'émergence de plusieurs pratiques néfastes : détournement de l'AEP à des fins d'irrigation, abandon progressif du système traditionnel d'irrigation, utilisation des eaux usées non épurées dans l'irrigation, etc. Pour contrer, du moins pour réduire ces pratiques, les pouvoirs publics ont procédé depuis 1995 à la refonte du système de gestion de l'eau. La gestion et le développement de l'hydraulique agricole sont désormais rattachés à la direction des services agricoles elle-même. Dans la wilaya de Béjaia, les montants dépensés au titre de ce chapitre sont passés de l'indice 100 en 1993 à l'indice 4747 en 1995 et 6789 en 1997 (64 millions de DA à cette dernière date).

Cela permet peut être de comprendre pourquoi la question de l'eau reste entière et pourquoi aussi le développement de l'hydraulique agricole dans la wilaya de Béjaia demeure insuffisant alors que l'Etat cherche à fixer la population rurale au moyen de développement de l'agriculture irriguée (la superficie irriguée n'est que de 6800 ha seulement). Cette situation conflictuelle que l'Etat tente de régler en usinant de la force qui est la sienne (mise en place d'une loi, désengagement au profit d'autres opérateurs, institution d'un prix de l'eau en augmentation continue, etc.) ne peut trouver sa solution que dans un vaste programme des travaux publics ruraux (entretien des réseaux, captage de nouvelles sources) impliquant directement et massivement la population.

5 - L'électrification : la fin de la contradiction ville-campagne ?.

L'électrification, un service public autrefois limité à la ville, obéit, depuis le lancement dans les années soixante-dix des plans et programmes de développement nationaux et régionaux, au principe de l'industrialisation rurale.

La wilaya de Béjaia, un réservoir de main-d'oeuvre abritant une population rurale sans agriculture, a bénéficié dans le cadre de ces programmes de quelques unités de transformation industrielle implantées à proximité des centres urbains (une quinzaine environ). Ainsi, le réseau d'électrification a commencé à prendre localement forme et la proportion des foyers raccordés à ce réseau en 1977 s'élevait à 29 %. Dix années plus tard, ce taux est porté à 86 % et au mois de juin 1998, seuls 0.3 % des habitations ne sont pas encore raccordées au réseau (la wilaya comptait à cette dernière date quelque 895 centres urbains et villages).

L'électrification rurale, ce service public entraînant, est également à l'origine depuis 1991, à la suite du nouveau découpage administratif, de l'implantation et de l'extension des infrastructures et services administratifs (mairie, agences postales, etc.). Les agences postales, réservées auparavant au monde urbain et aux chefs-lieux de communes font désormais leur apparition au niveau des principaux villages de la zone de

montagne : le nombre d'utilisateurs par établissement postal en service passe de 7580 environ en 1987 à 7100 en 1997 (8850 en zone de plaine et 6120 seulement en zone de montagne). Dans le même sens d'amélioration de la prestation publique, la wilaya a bénéficié durant cette période de quelque 19 000 nouveaux postes téléphoniques, soit 53 habitants en moyenne par poste en 1987 et 28 en 1997 (ce rapport est toutefois de 103 en zone de montagne et de 15 en zone de plaine).

6 - L'environnement : se soucie-t-on réellement de sa dégradation ?

Au moment où on assiste à des progrès dans le développement des services publics dans la wilaya de Béjaïa, comparativement à une vingtaine ou même à une dizaine d'années auparavant, l'environnement se trouve dans un état de dégradation avancée et ne bénéficie que d'une protection insuffisante.

En matière d'assainissement et d'épuration des eaux usées, les investissements réalisés sont encore insuffisants. Bien que le taux de raccordement au réseau d'égout se situe aux alentours de 60-65 % en 1998, contre 55 % en 1987 et 28 % seulement en 1977, le rejet des eaux usées ne semble pas trop inquiéter les pouvoirs publics. Qu'elles soient ménagères ou industrielles, les eaux ne sont pas épurées avant d'être rejetées dans les ravins et oueds: une enquête effectuée au milieu de l'année 1998 auprès d'un échantillon de 440 villes et villages de la wilaya relève que 40 % de ces sources de pollution rejettent leurs eaux directement dans les oueds, 37 % en pleine nature, 14 % dans des fosses septiques et le reste, 9 % seulement, dans des bassins de décantation ou stations d'épuration. C'est dire que les risques de développement des maladies à transmission hydrique sont importants.

S'agissant de la défense et de la restauration des sols, le relief montagneux (95 % de la superficie du territoire ont leur pente supérieure à 25 %) est naturellement exposé à une forte érosion pluviale, favorisée par l'urbanisation rapide des campagnes (ouverture de pistes, constructions de nouvelles infrastructures) et par les feux de forêts devenus fréquents. Enfin, on ne saurait clore ce chapitre relatif à la défense des sols, sans évoquer le problème de terres agricoles. Région montagneuse, la wilaya de Béjaïa a longtemps été considérée comme n'ayant pas de vocation agricole. Ce statut a causé des préjudices évidents tant pour ses terres agricoles, notamment celles de la plaine côtière, livrées à l'urbanisation, qu'à sa spécialisation naturelle, oléicole. Aujourd'hui, les efforts déployés par l'Etat pour créer des aires d'irrigation et pour régénérer les vergers oléicoles sont coûteux et les moyens financiers insuffisants pour faire bénéficier l'ensemble, du moins une grande partie des agriculteurs.

Pour faire face à cette situation de dégradation de l'environnement, les pouvoirs publics ne disposent plus de moyens et le programme national de lutte contre le chômage est peu suffisant pour représenter une véritable stratégie de protection de l'environnement (ce programme emploie au niveau de la wilaya de Béjaïa un millier de jeunes à mi-temps, soit 500 équivalents permanents! En 1997, l'emploi temporaire d'initiative locale s'élevait à 571 dans le BTP-Hydraulique et à 570 dans l'Entretien Forêts-agriculture).

Dans la wilaya de Béjaïa comme dans le reste de l'Algérie, la question de la protection de l'environnement ne peut être résolue dans le seul cadre du programme évoqué plus haut : une mobilisation plus importante de moyens humains, matériels et financiers est nécessaire).

II - ELEMENTS D'EXPLICATION DES RESULTATS ENREGISTRES.

L'analyse des données relatives aux services publics traditionnels d'une région montagnaise montre que des progrès caractérisent ce champ public. Bien que l'observation ne concerne que la dernière décennie, les résultats enregistrés sont, quant à eux, ceux d'une expérience plus longue caractérisée à ses débuts par une politique de développement volontariste. Le chemin parcouru a permis l'émergence de quelques tendances qui nous paraissent explicatives de l'évolution présentée ci-dessus. Elle se situe à trois niveaux.

1 - Au niveau des structures rurales : la fixation de la population, un pari gagné.

a - La politique du désengagement de l'Etat au niveau local s'est soldée globalement par de nouvelles formes d'intervention de ce même Etat en matière de services publics. La rapidité d'extension du service public en milieu rural où des performances sont réalisées s'explique par la nature et la taille des infrastructures mises en place. Faisant face à la politique d'austérité mise en place, l'Etat adopte en milieu rural comme en milieu urbain une politique d'investissement qui privilégie la multiplication de l'infrastructure légère, peu coûteuse en termes financiers. Au total, la politique d'austérité imposée par l'Etat semble conduire à une rationalisation des moyens (économies d'échelle) et à la fixation de la population rurale dont la part relative dans la population totale est, pour l'exemple étudié, de 78.3 % en 1977, de 68,4 % en 1987 et de 68 % en 1997. C'est dire que le pari de fixer la population rurale est gagné (tab. E & F).

b - Cependant les performances enregistrées ne se sont pas soldées par la résorption du phénomène du chômage alors que ce dernier trouve traditionnellement sa solution dans la politique des grands travaux publics. En Algérie, les choix opérés en matière d'investissement public dans le cadre de la politique d'ajustement structurel diffèrent de ceux faits antérieurement et privilégient la baisse des coûts à celle du chômage qui s'amplifie. Malgré la baisse importante du taux de croissance naturel de la population qui est passé de 4.15 % en 1986 à 2.04 % en 1992 et à 1.36 % en 1997 (le taux de mortalité est de 0.46 en 1992 et de 0.43 % en 1997), la population de la wilaya de Béjaia est fortement éprouvée par le phénomène de chômage dont le taux est passé de 21% en 1987 à 38 % en 1997 (la zone de montagne est plus éprouvée que la zone de plaine: respectivement, 43.1 % et 32,3 %). Ainsi, on retiendra que développement du chômage et absence d'exode rural sont deux phénomènes contradictoires qui caractérisent la nouvelle économie locale (tab. G). Cette situation paradoxale trouve son explication dans la relative standardisation des modes de vie urbain et rural mais aussi dans la politique économique locale, favorable au développement des secteurs ruraux.

2-Au niveau de la politique agricole locale : agriculture de montagne ou d'appoint?

En matière de politique économique locale, il paraît normal d'accorder la priorité au monde rural qui totalise 2/3 de la population de la wilaya. Ainsi, au moment où on assiste à une baisse du niveau général des dépenses publiques, on observe l'émergence d'un arbitrage favorable au monde rural.

a - Le désengagement de l'Etat est austérité: pour une unité monétaire ayant fait l'objet d'une autorisation de programme et effectivement dépensée en 1987, on n'en dépense plus que 0.65 à 0.69 unité monétaire, respectivement en 1994 et en 1995 (tab. H).

b - Le désengagement de l'Etat met fin aux subventions à caractère social et impose une austérité aux institutions publiques. Le secteur des infrastructures sociales, économiques et administratives et des moyens de réalisation voient leurs dépenses

passer de l'indice 100 en 1987 à l'indice 42 en 1995 alors que le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'hydraulique ainsi que le secteur de l'éducation et de la formation voient les montants augmenter en 1995 de 44 % par rapport à 1987.

c - Les autorisations de programmes en faveur du secteur agricole ont presque triplé entre 1994 (indice 100) et 1997 (indice 275.6) (tab. I). Mais il faut relever aussi qu'en matière de choix prioritaires dans le secteur agricole et rural, la volonté des décideurs locaux semble se focaliser sur trois chapitres particuliers qui totalisent à eux seuls 78,1 % des crédits autorisés dans le cadre des programmes de développement agricole local. Il s'agit de l'ouverture des pistes agricoles, (extension des espaces agricoles existants), de la reconstitution et du rajeunissement du verger (maintien de la spécialisation oléicole de cette région) et de l'irrigation (création de nouveaux emplois).

Cette nouvelle politique permet-elle de voir le secteur agricole se développer enfin rapidement et durablement?. En ayant une politique sélective en matière de subvention dans le secteur agricole (quatre produits seulement bénéficient du soutien de l'Etat : le lait, les céréales, la pomme de terre et l'olivier et les conditions d'éligibilité à ces subventions ne profitent qu'aux grands propriétaires terriens⁹¹), les pouvoirs publics parviendront-ils effectivement à transformer l'agriculture d'appoint, séculairement dominée par la micro-exploitation en une agriculture de montagne, moderne et concurrentielle ?

3 - Au niveau des modes de gestion : les économies d'échelle.

Les performances réalisées dans le domaine des Services publics sont aussi le résultat de l'évolution du mode de gestion.

a - Contrairement à la décennie soixante-dix, la phase actuelle se caractérise par l'existence de infrastructure économique et sociale dense, ce qui permet donc la réalisation des économies d'échelle externes. La nouvelle infrastructure vient se greffer dans un environnement n'engendrant plus de coûts indirects tels ceux relatifs à l'ouverture de voies d'accès, à l'alimentation en énergie, en eau, etc. C'est pourquoi, les coûts de réalisation sont bas, comparativement à ceux obtenus dans les années soixante-dix : construire une nouvelle classe n'est pas la même chose que construire une école, de même que construire une école est différent de réaliser l'ensemble des infrastructures d'accompagnement. Ce sont donc les économies d'échelle qui permettent au gestionnaire du secteur public de faire face et avec succès à la baisse graduelle de l'enveloppe financière.

b - La récession qui caractérise l'économie algérienne et par suite la paupérisation sociale semblent pousser la population à sa plus grande participation à la gestion du patrimoine public. La société civile se caractérise, contrairement à l'idée répandue, par son implication directe dans la gestion de la chose publique. Le comité de village ou de quartier⁹², institué à l'origine par les pouvoirs publics, décide de la vie publique du village.

⁹¹ - Les pouvoirs publics pensent parvenir à cet objectif en apportant leur soutien aux agriculteurs: Mais il faut noter que le soutien public à l'agriculture ne concerne qu'un nombre fort limité de cultures (céréales, lait, pomme de terre et oléiculture). Dans la wilaya de Béjaïa, peu d'agriculteurs seront en mesure de bénéficier de la subvention. S'agissant de l'oléiculture, il est exigé une superficie minimale de 3 ha comportant au moins cent oliviers en rapport. En matière de pomme de terre, une superficie de 3 ha au moins est également exigé pour bénéficier de la subvention

⁹² - La wilaya de Béjaïa comptait au mois de juillet 1998 quelques 2579 associations civiles agréées par l'Etat. Ce sont dans l'ordre décroissant du nombre : les comités de village ou associations de quartier (904), des parents d'élèves (617), religieuses (298), sportives (296), culture et art (191), professionnelles (68), humanitaires (55), de jeunesse (28), scientifiques (19), Environnement (7)

C'est à lui que revient désormais la tâche de définir les voies et moyens qui permettent d'accroître, du moins de faciliter l'action publique en milieu rural. Dans ce sens, il contribue à réunir les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation des différentes infrastructures dont l'usage profite directement au village (école, centre de santé, agence postal, assainissement, adduction au réseau d'AEP). Les formes de contribution du village à la densification du service public en milieu rural sont nombreuses. La première consiste dans la formulation du projet, c'est-à-dire du besoin social en infrastructure publique (cette tâche était dévolue aux élus locaux). La seconde, plus technique, consiste dans la définition de la forme de contribution des citoyens à la réalisation matérielle du projet. Celle-ci se présente sous forme de choix d'emplacement de l'infrastructure, de don ou de vente de la terre (elle est ici entièrement melk) devant service d'assiette foncière à l'infrastructure et sous forme de travail gratuit à la réalisation des infrastructures. Ajoutons enfin que c'est au comité de village que revient la décision d'affectation des postes d'emploi aux chômeurs qui ne bénéficient, comme déjà souligné, que de la moitié du salaire minimum. Ainsi la participation de la population rurale à la gestion et à la réalisation des Services publics se solde par la diminution conséquente des coûts, autrement dit par la possibilité d'accroître, à partir d'un même projet initial, le réseau des infrastructures publiques.

c - Dans le cadre du système de planification centralisé, le gestionnaire du secteur public était doté d'un pouvoir de décision exclusif. Bien que les assemblées élues participaient à la définition des programmes, celles-ci n'avaient pas le pouvoir de contrôle effectif à cause de la nature même de l'investissement qui nécessitait souvent des compétences techniques qui n'avaient pas les élus. Aujourd'hui, les choses se passent différemment. D'une part, les projets à réaliser sont de petite taille et leur exécution ne nécessite pas un savoir-faire particulier et d'autre part, même si cela fût le cas, le problème ne semble plus se poser avec le profil actuel des élus qui ont accumulé un savoir-faire et une expérience de gestion importante dans l'ancien secteur public, soumis hélas à un ajustement structurel qui ne cesse de réduire sa taille.

CONCLUSION.

La conclusion qui s'impose au terme de cet exposé ne se rapporte pas à l'évolution de la production des Services publics dans la wilaya de Béjaia en particulier et en Algérie d'une façon plus globale -celle-ci connaît une évolution positive- mais à l'opportunité même des infrastructures existantes. Le service public a pour caractéristique d'être un complément de revenu. Or dans le cas de l'Algérie, la politique d'ajustement structurel observée jusque là se distingue par la suppression des subventions et l'élévation des prix dans un système économique qui paupérise de plus en plus les couches sociales et où le chômage est grandissant. Ainsi, en procédant à la suppression des subventions, sous prétexte qu'elles profitaient plus aux couches sociales à haut revenu qu'aux couches démunies, la politique d'ajustement structurel actuelle réserve en fait ces services aux premières couches et en exclue les secondes. Le développement est-il alors possible dans une situation de paupérisation de la population ou encore est-il opportun de continuer à produire des services publics qui ne profiteraient qu'aux riches?.

Tab A : Répartition de l'infrastructure sanitaire de la wilaya de Béjaia par nature et par zone géographique : situation au 31/12/1997.

Infrastructures Zones	Hôpitaux		Polycliniques		Centres de santé		Salles de soins	Agences pharmaceutiques
	Effectif	Nbre de lits	Effectif	Nbre de lits	Effectif	Nbre de lits	Effectif	Effectif
Massif de l'Akfadou - Gouraya	0	0	6	24	3	16	28	6
Massif de Chellata - Djurdjura	0	0	1	8	2	16	14	3
Massif de Barbacha - Biban	0	0	3	24	11	32	31	13
Massif de Thakoucht - Babor	1	102	2	8	9	40	36	7
Total Zone de Montagne	1	102	12	64	25	104	109	29
Plaine Côtière	3	395	4	24	4	-	25	52
Vallée de la Soummam	3	660	4	8	9	16	22	37
Total Zone de Plaine	6	1055	8	32	13	16	47	89
Total Wilaya de Béjaia en 1997	7	1157	20	96	38	120	156	118
Total Wilaya de Béjaia en 1987	7	973	16	-	25	0	107	36
Taux d'accroissement (%)	0	18.9	25	-	52	-	68.6	227.8

Tab B : Répartition du personnel médical et para-médical de la wilaya de Béjaia par statut et secteur sanitaire au 31/12/1997.

Zones	Médecins spécialistes	Médecins généralistes	Chirurgiens dentistes	Pharmaciens	Personnel para-médical
Béjaia	112	122	92	50	599
Sidi-Aich	17	64	37	14	298
Amizour	19	66	28	18	267
Akbou	27	99	38	25	380
Kherrata	05	53	21	11	274
Total Wilaya en 1997	180	404	216	118	1818
Total Wilaya en 1987	94	215	109	36	1429
Taux d'accroissement en %	52.2	87.9	98.2	227.8	27.2

Tab C : Répartition des infrastructures scolaires des 1° et 2° cycles de la wilaya de Béjaia selon les zones géographiques : année 1997-1998.

Désignation	Nbre d'élèves	Nbre d'écoles	Nbre de salles existantes	Nbre de salles utilisées	Nbre d'élèves par classe utilisée	Nbre d'élèves par classe existante
Massif de l'Akfadou - Gouraya	18676	81	532	500	37.4	35.1
Massif de Chellata - Djurdjura	10567	51	295	288	36.7	35.8
Massif de Barbacha - Biban	37395	143	867	838	44.6	43.1
Massif de Thakoucht - Babor	28509	111	642	622	45.8	44.4
Total Zone de Montagne	95147	386	2336	2248	42.3	40.7
Plaine Côtière	38641	88	782	761	51	49.4
Vallée de la Soummam	35709	93	759	735	48.6	47
Total Zone de Plaine	74350	181	1541	1496	49.7	48.2
Total Wilaya de Béjaia en 1997	169497	567	3877	3744	45.3	43.7
Total Wilaya de Béjaia en 1987	123111	428	2531	2531	48.6	48.6
Taux d'accroissement (%)	37.7	32.5	53.2	47.9	-6.8	-10

Tab D : Répartition des élèves et des lycées de la wilaya de Béjaia selon les zones géographiques en 1987-88 et en 1997-98.

Désignation	1987-1988			1997-1998			Taux d'accroissement des lycées en %
	Nbre d'élèves	Nbre de lycées	Elèves par lycée	Nbre d'élèves	Nbre de lycées	Elèves par lycée	
Massif de l'Akfadou - Gouraya	0	0	0	1247	2	624	-
Massif de Chellata - Djurdjura	0	0	0	920	1	920	-
Massif de Barbacha - Biban	1678	3	560	4003	7	572	133.3
Massif de Thakoucht - Babor	1100	1	1100	2726	4	682	300
Total Zone de Montagne	2778	4	695	8896	14	635	250
Plaine Côtière	8477	7	1211	10789	11	981	57.1
Vallée de la Soummam	7831	8	979	7208	12	601	50
Total Zone de Plaine	16308	15	1087	17997	23	782	53.3
Total Wilaya de Béjaia	19086	19	1005	26893	37	727	94.7

Tab E : Répartition de la population de la wilaya de Béjaia selon les zones géographiques

Zone géographique	Population				Tx d'accroissement global	superficie km ²	densité hab./km ²
	en 1987		en 1997				
	Effectif	en %	Effectif	en %			
Akfadou-Gouraya	81135	11.6	102472	11.5	26.3	694.93	147.5
Chellata-Djurdjura	46319	06.6	58474	06.6	26.2	195.91	298.5
Barbacha-Biban	150507	21.6	190372	21.4	26.5	936.17	203.4
Babor	108777	15.6	138224	15.6	27.0	627.49	220.3
Total Zone de Montagne	386738	55.4	489542	55.1	26.6	2454.50	199.4
Plaine côtière	165538	23.7	213519	24.1	29.0	317.33	673.1
Vallée de la Soummam	145390	20.8	184691	20.8	27.0	489.93	377.0
Total Zone de Plaine	310928	44.5	398210	44.9	28.1	807.26	493.4
Total Wilaya	697666	100	887752	100	27.3	3261.76	272.2

Tab F : Répartition de la population de la wilaya de Béjaia selon les strates en 1977, 1987 et 1997.

Zone géographique	Population rurale		Urbaine	Totale Effectif
	Effectif	%	Effectif	
Akfadou-Gouraya	92293	90,1	10179	102472
Chellata-Djurdjura	43891	75.1	14583	58474
Barbacha-Biban	161897	85.0	28475	190372
Babor	130892	94.7	7332	138224
Total Zone de Montagne	428973	87.6	60569	489542
Plaine côtière	58349	27.3	155170	213519
Vallée de la Soummam	116347	63.0	68344	184691
Total Zone de Plaine	174696	43.9	223514	398210
Total Wilaya 1997	603669	68.0	284083	887752
Année 1987	-	68.4	-	-
Année 1977	-	78.3	-	-

Tab G : Population active, population occupée de la wilaya de Béjaia en 1997; répartition selon les zones géographiques.

Zone géographique	Population active	Population occupée	Effectif de chômeurs	Taux de chômage
Akfadou-Gouraya	24316	13261	11055	45.5
Chellata-Djurdjura	13046	8271	4775	36.6
Barbacha-Bibans	47654	27794	19860	41.7
Babor	31208	16862	14346	46.0
Total Zone de Montagne	116224	66188	50036	43.1
Plaine côtière	51578	36058	15520	30.1
Vallée de la Soummam	47195	30828	16367	34.7
Total Zone de Plaine	98773	66886	31887	32.3
Total Wilaya en 1997	214997	133074	81923	38.1
Total Wilaya en 1987	134727	105883	28844	21.4

Tab H: Evolution indiciaire et structure des dépenses publiques locales de la wilaya de Béjaia.

Secteur d'activité	1987		1994		1995	
	Indice	%	Indice	%	Indice	%
Agriculture, pêches et hydraulique	100	5.8	223.2	20.0	245.1	20.6
Infrastructures économiques et administratives	100	31.3	77.3	37.2	74.6	33.6
Infrastructures sociales	100	38.3	13.5	8.0	11.4	6.3
Education-formation	100	21.0	94.3	30.5	115.7	35.1
Moyens de réalisation	100	3.6	79.3	4.3	85.8	4.4
Ensemble	100	100	65.0	100	69.3	100

Tab I : Evolution des autorisations de programmes au profit du secteur agricole de la wilaya de Béjaia (Unité : milliers de DA)

Désignation	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1988
Ouvertures de pistes agricoles	27500	27500	18500	18500	18500	6000	-
Irrigation	64500	56000	45100	6100	0	0	4175
Reconstitution et rajeunissement du verger	10000	10000	10000	10215	-	62859	60361
Appui à la production en zone de montagne	5000	5000	5000	5000	5000	-	2652
Rénovation et équipement des infrastructures agricoles	16000	16000	9000	9000	9750	750	9366
Appui au développement agricole et rural	3335	3335	3335	1000	-	15000	-
Amélioration foncière	-	2244	2244	6244	2244	2244	3276
Total	126335	120079	93179	45844	45709	86853	79830
Indice (100 = 1994)	275.6	261.9	203.3	100	99.7	189.5	174.1

**MONDIALISATION, AJUSTEMENT STRUCTUREL
ET INTEGRATION REGIONALE AU MAGHREB.**

*GUECHI Djamel Eddine
Enseignant - Chercheur
Institut National de la Planification et de la Statistique*

Le nouveau contexte économique mondial.

L'instabilité des conditions générales de l'économie mondiale qui s'est accélérée et amplifiée depuis le début de la présente décennie a largement transformé le contexte économique mondial et la redistribution des cartes économiques au cours des deux dernières décennies. Le processus de mondialisation aujourd'hui largement entamé, a participé à la transformation des démarches économiques, conçues dans des cadres exclusivement nationaux, et relativisé la portée des stratégies de développement autarcique qui sont devenues obsolètes et ont montré leurs limites.

Il a également favorisé l'émergence de pôles économiques puissants et marginaliser certains pays qui se sont retrouvés insérés, indépendamment de leur volonté, dans des réseaux d'interdépendances mondiales croissantes, amenuisant fortement leurs autonomies et imposant aux Etats nations d'en projeter les implications sur leurs pays et de définir des stratégies d'adaptation et d'insertion visant à tirer le meilleur profit de la nouvelle organisation économique mondiale ou réduire le risque de leur marginalisation.

Ainsi, la prise de conscience des mutations profondes affectant les structures de production et les échanges ont développé une nouvelle dynamique régionale, entraînant une appréhension plus réaliste des bases nouvelles d'équilibre géopolitique et économique mondial, une meilleure intelligence du phénomène de coopération et d'intégration économique régionale et une reconnaissance du fait de la portée de la région dans une perspective d'intégration à l'économie mondiale. Ces constructions illustrent un des faits majeurs de l'économie internationale actuelle qui enregistre une véritable prolifération d'espaces intégrés (marchés communs, zones de libre échange) et de démarches communes de développement ou d'entretien de croissances acquises (O.C.D.E, G7...).

Mondialisation, Etats et sphères économiques.

Aussi bien dans le processus de mondialisation que celui de régionalisation, existe en fait une double logique: celle des Etats et celles des acteurs économiques. C'est à ces deux niveaux: du ressort de l'Etat et de celui des différents agents économiques nationaux que la construction régionale s'opère. Ces deux logiques se complètent et s'appuient, d'autant plus efficacement que les responsabilités et les tâches sont harmonieusement réparties entre la sphère économique et la sphère politique.

Plus les structures de la sphère économique sont développées, diversifiées et interdépendantes, plus l'intensité relative des échanges entre les pays, qui constituent le moteur et le levain de la construction concrète et pérenne des ensembles régionaux sera importante.

Les Etats ont quant à eux la responsabilité d'attention et l'aptitude de:

-déceler et favoriser les interdépendances existantes dans l'espace régional et celles potentiellement réalisables, grâce à la conception du cadre promotionnel permettant le renforce les échanges commerciaux à l'intérieur de la région.

-faciliter la mise en place de structures régionales et l'utilisation d'instruments qui serviront à tisser les liens étroits entre les agents intervenants dans les sphères économiques nationales.

Le Maghreb dans le contexte économique mondial.

Des conditions financières favorables (prix soutenus des produits de base, accès facile au crédit à des conditions de faveur, cours bas des produits agricoles sur le marché mondial...) ont stimulé la croissance générale dans la région maghrébine, jusqu'à la fin des années 1970. Si cette dernière s'est accompagnée de mesures appropriées, elle a relativement pu atténuer la pauvreté, la malnutrition et de manière générale la dégradation de l'environnement économique des pays de la région. Mais les changements qui ont affecté l'environnement économique international vers le milieu de la décennie 1980, ont eu des incidences néfastes sur chacune des économies nationales:

- la chute des cours du pétrole a réduit les revenus d'exportations de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye,
- le déclin progressif des prix des phosphates a réduit les recettes extérieures du Maroc et de la Tunisie;
- la baisse des prix du minerai de fer, due à la crise industrielle des pays occidentaux a fortement affecté la Mauritanie qui en a été pendant très longtemps mono-exportateur;
- le rétrécissement du marché européen pour les produits agricoles maghrébins suite à l'élargissement de l'Europe aux pays de la rive Sud méditerranéenne et la concurrence accrue des produits manufacturés des pays asiatiques ont quant à eux affecté les cinq pays de la région.

La pénurie généralisée de devises a aggravé la crise économique et généré un impact négatif sur les économies maghrébines. Le manque de devises a empêché les pays maghrébins d'acquérir les facteurs de productivité nécessaires au fonctionnement des potentiels productifs (biens d'équipement, produits semis finis et facteurs de production) pour la plupart importés, diminuant ainsi, les niveaux et les volumes de production, alors que les factures alimentaires et celles des produits d'importance vitale (médicaments, appareillage médical...) sont devenues de plus en plus lourdes.

Pour les cinq pays, les variables extérieures les plus cruciales ont donc été les termes de l'échange et les politiques de protection commerciale occidentales qui ont fortement affecté leurs exportations. Les éléments les plus révélateurs, demeurent le déficit des balances commerciales extérieures, les crises budgétaire et financière et les déséquilibres des balances de paiements qui en ont résulté, traduisant des réactions brutales aussi bien pour les producteurs, les consommateurs que pour les contribuables particulièrement touchés par les impacts des déséquilibres enregistrés. L'effet des baisses de prix des produits d'exportation dépendait bien entendu, de la capacité des pays d'écouler sur les marchés extérieurs les excédents qui en résultent, ou dans le cas de produits de substitution des importations, de leur capacité de remplacer les produits importés par des produits locaux.

L'importance de la baisse étant fonction de l'élasticité de la demande par rapport aux revenus tirés des produits d'exportation, la récession économique qui s'en est suivie a vu diminuer la demande réelle intérieure. Concernant les autres gammes de productions maghrébines, dans la mesure où elles sont essentiellement destinées à la consommation locale et enregistrent un potentiel d'exportation limité, la diminution de la demande réelle a provoqué une baisse des prix proportionnellement plus élevée. Ainsi la diminution de la demande a aggravé le problème de la répartition des revenus.

Il faut rajouter à cela, les effets négatifs des taux d'intérêt des anciennes dettes et des nouveaux emprunts, ainsi que le montant et les conditions de l'aide officielle au

développement, particulièrement influencés par les actions entreprises dans les pays développés, notamment chez les membres les plus importants de l'OCDE.

La conjonction de chocs extérieurs imprévus et de réactions politiques intérieures inadaptées qui ont amplifié le choc au lieu de l'atténuer ont engendré une forte instabilité, sous forme d'une inflation accélérée et de fluctuations brutales des prix relatifs. Ainsi, si les marges afférentes à la commercialisation et à la transformation sont restées relativement constantes, le changement du prix des biens consécutif à la variation des taux de change a modifié encore plus, à court terme les recettes des producteurs.

Le passage obligé de l'ajustement structurel.

Depuis la fin des années 1970, la grande majorité des pays en développement ont souvent eu besoin d'aides financières pour faire face aux problèmes de balance de paiements..

Devant l'incapacité de poursuivre les processus de développement entamés, l'un après l'autre, les pays maghrébins sont entrés en négociation avec leurs créanciers et se sont vus octroyer, de nouveaux prêts de la Banque Mondiale de plus longues durées que ceux du FMI, au titre du soutien à la balance des paiements et à la reprise du développement par le biais de la stimulation de la croissance et la stabilisation, conditionnés par l'engagement d'adoption et d'application de programmes d'ajustement structurel (PAS).

Au cours des années 1980, "ajustement structurel" prit le sens de libéralisation, de déréglementation et de privatisation. Selon cette conception, l'objectif premier de l'ajustement structurel était d'assurer une meilleure répartition des ressources et d'atténuer, voire d'éliminer, les obstacles découlant de l'intervention de l'Etat.

Les conditions liées aux prêts préconisaient l'adoption de mesures d'ajustement, supposant à la fois une réorientation de la gestion économique à court terme et des réformes institutionnelles. L'objet de telles politiques était d'aider les pays à mieux répartir leurs ressources et d'étayer leur capacité de soutenir les chocs extérieurs. Entre autres moyens envisagés, la dévaluation de la monnaie nationale, l'adoption de mesures d'austérité, visant une meilleure performance fiscale et monétaire, accompagnées d'une meilleure et moindre intervention de l'Etat sur les divers marchés, celui du travail notamment et la libéralisation du commerce extérieur.

On attendait, entre autres de cet ensemble de mesures qu'il favorisât, une réaffectation des ressources vers des marchandises faisant ou pouvant faire, l'objet d'un commerce international (produits d'exportation ou de substitution aux importations) et qu'il renforçât ce faisant, la position des pays en matière de devises étrangères, grâce à l'augmentation et à l'épargne de devises.

L'importante caractéristique de ces prêts et des mesures concomitantes est qu'ils ne constituent pas un plan de croissance comme tel. Les plans de développement économiques traditionnels comportent un ensemble de programmes et de projets plus ou moins complexes, assortis des moyens de leur financement, le tout s'inscrivant dans un cadre politique général. Alors que par leur potentiel d'expansion de la capacité de production et leur gestion de la demande globale, les programmes d'ajustement structurel ont pour but de favoriser une croissance économique générale.

Ainsi les programmes mis en oeuvre, visent à minimiser le rôle de l'Etat en matière de production, de fixation des prix et de distribution. En outre, les prêts consentis au titre de

l'ajustement structurel visent à stimuler la croissance, en modifiant la structure des incitations de prix entre secteurs d'activité économique, de façon à promouvoir une utilisation plus rationnelles des ressources.

Les prêts consentis aux Etats, au titre des PAS n'étant pas affectés à des projets précis ou à l'acquisition de biens particuliers, leur fonction primordiale n'est pas de créer directement des actifs, mais d'apporter un soutien à la balance des paiements, afin de pallier au manque de devises étrangères.

Cette stratégie part du postulat selon lequel, en modifiant la matrice des stimulants économiques auxquelles ils sont subordonnés, ces prêts encouragent les investisseurs à créer des actifs. Ainsi, d'après la Banque Mondiale: "l'ajustement structurel est un processus dynamique qui vise à instaurer une relation viable entre l'économie intérieure et les relations économiques internationales et à jeter les bases d'une croissance durable". Dans l'idéal, les politiques d'ajustement devaient entrer en jeu, à mesure qu'apparaissaient les difficultés internes ou externes et donc avant que l'économie ne se soit détériorée au point de ne pouvoir rembourser ses emprunts, de devoir faire appel aux organismes de prêt et de procéder à un ajustement forcé aux conséquences désastreuses.

L'étude des programmes d'ajustements financés par des sources multilatérales prouve combien il est important de disposer de devises pour assurer le paiement du service de la dette. Jusque vers la fin des années 1980, la banque mondiale et le F.M.I. soutenaient le fait que les pays en développement devaient s'acquitter intégralement de leur dette et que tout désaccord sur ce point risquait de saper la stabilité financière internationale. Ainsi, l'ajustement structurel est dans une large mesure, axé sur le paiement du service de la dette et la nécessité connexe de se procurer des devises étrangères pour s'en acquitter.

Si les programmes de la réduction de la dette avaient été à la fin des années 1970 lancés au Maghreb, la nature de l'ajustement aurait été toute autre qu'elle l'est à présent et la mise en oeuvre des inévitables réformes économiques auraient été moins ardues qu'elles ne le sont aujourd'hui. Hormis la Libye, du fait de l'embargo internationale auquel elle a été soumise jusqu'en Avril 1999, les pays maghrébins sont aujourd'hui, à des degrés divers, beaucoup plus présents sur les marchés internationaux des produits et de la finance.

Aussi, les politiques économiques menées actuellement tendent vers une certaine convergence, avec des principes de réformes semblables dans les différents pays. Un train de mesures de libéralisation de l'économie et de réduction des dépenses budgétaires a été adopté par les cinq pays maghrébins, la priorité allant au redressement des balances de paiements au prix d'une réduction de la demande intérieure.

En fait, c'est tout le système de redistribution des revenus des Etats qui est remis en cause en cherchant à éliminer toutes les distorsions des prix relatifs existants à l'opposé des modes de régulation économique antérieurs. On peut noter désormais, le souci d'amélioration des systèmes économiques par l'accord d'une certaine souplesse grâce à la décentralisation du pouvoir économique, la libéralisation des prix, l'aménagement de la protection du marché intérieur, la promotion des exportations, la réforme fiscale, la restructuration des entreprises publiques, la réhabilitation du secteur privé productif, l'amélioration de l'efficacité de l'appareil industriel, la réforme du système financier, l'ouverture économique sur le reste du monde et la recherche de la forme d'intégration la plus appropriée à l'économie mondiale.

L'intégration maghrébine: une voie d'insertion dans l'économie mondiale?...

Malgré les atouts de son homogénéité géographique, économique, culturelle et linguistique, les défis de la mondialisation ont imposé au Maghreb la recherche d'alliances et d'axes de coopération, en dehors de la région, pour valoriser ses atouts et faire valoir ses avantages concurrentiels (Accords d'association avec la C.E.E., protocoles, traités et accords avec les organisations arabes et africaines...) alors que les opportunités à l'intérieur de la région demeurent encore au stade intentionnel ou très peu exploitées.

Mais, depuis le milieu des années 1980, le paysage maghrébin été imprégné, d'éléments allant dans le sens de l'apaisement des conflits internes, de la modération face aux grands problèmes politiques et de la décrispation en matière de coopération. Il a réveillé le questionnement sur l'existence d'éventuelles complémentarités entre les cinq pays maghrébins et la ré-émergence, avec une vigueur nouvelle d'une dynamique économique régionale caractérisée par la volonté de restructuration de l'espace économique régional à travers la recherche d'une stratégie d'intégration économique dans la région. Cette option a connu un début de concrétisation avec l'adoption du traité de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), visant la constitution d'un vaste espace de production, d'échange et de circulation des biens, des services et des hommes le 17 février 1989 à Marrakech.

L'objectif à long terme est la constitution d'un marché commun en 1995 grâce à l'établissement progressif de la libre circulation des biens et services des capitaux et des hommes.

Trois étapes ont été définies:

- 1°- la création d'une zone de libre échange.
- 2°- La mise en place de l'union douanière.
- 3°- la création d'un marché commun.

La mise en oeuvre timide de l'édification maghrébine depuis 1989 constitue de ce fait, le terrain d'essai des mécanismes d'intégration régionale et reflète le test de la volonté réelle de créer un bloc économique et politique entre les cinq états de la région, ayant pour base la convergence de leurs intérêts économiques.

L'existence affichée de la volonté politique d'intégration régionale, de complémentarités relatives des productions et la mise en oeuvre du processus d'intégration, parallèlement à la mise en oeuvre collective de correctifs des déséquilibres économiques avec l'application de réformes structurelles, pourraient ils laisser envisager une sortie de crise pour la région maghrébine?...

Le Maghreb : similitudes et divergences.

Les économies maghrébines sont dissemblables sous beaucoup d'aspects. Différences de niveaux revenus par habitant tout d'abord, de dimensions territoriales, de niveau d'industrialisation et de niveau de développement, régimes économiques et politiques souvent opposés et polarisations individuelles sur les économies du Nord.

A ces divergences, on peut opposer plusieurs similitudes:

-similitudes de culture millénaire, de langue, de passé colonial (sauf pour la Libye), de croyance en un destin commun et d'absence de contentieux historiques majeurs;

-similitudes économiques: dépendance accrue vis à vis de l'extérieur en matière de facteurs de production nécessaires au fonctionnement des potentiels productifs industriels existants (machines, outils, produits semi-finis) et à l'intensification de la production agricole;

-complémentarités réelles, par ailleurs entre les pays dans les domaines énergétique (gaz et pétrole), industriel (mines, pétrochimie, métallurgie, sidérurgie, industrie mécanique et industries légères) et agricole (fruits et légumes, légumes secs, poissons...)

Les opportunités inter-maghrébines.

L'unicité historique, culturelle, religieuse et linguistique.

L'union historique, géographique et culturelle qui s'inscrit tout d'abord dans une histoire culturelle commune, Berbéro-arabo-islamique et francophone dont la somme constitue la base essentielle des valeurs et croyances, fait du Maghreb des peuples une réalité sociologique liée à la mémoire collective forgée dans une histoire commune, dont l'idéal serait la concrétisation de l'UMA. A ces données, s'ajoutent, au niveau des peuples, des traits de caractère communs et plusieurs constantes. Les maghrébins ont toujours éprouvé un puissant sentiment d'identité tant par rapport au Machrek qui leur a apporté l'islam, que par rapport à l'Europe voisine qui est leur principal partenaire économique depuis près de deux siècles. Enfin, ils ont toujours manifesté une farouche volonté d'indépendance face à tous les conquérants.

1.4.5.2 L'immensité de l'espace.

Géographiquement, à eux cinq les Etats concernés couvrent un aire considérable de 5.785.591 km². Inférieure seulement à la superficie de l'URSS, du Canada, des Etats Unis d'Amérique, du Brésil, de la Chine et de l'Australie, très supérieure à celle de l'Inde ou du Soudan, le plus grand Etat d'Afrique jusqu'à 1989. Le Maghreb couvre près de 4% des terres émergées de la planète, 19% de celles du continent africain et 40% de celles du monde arabe. Or quand les grands espaces augmentent et sont bien exploités, les chances de disposer de ressources variées augmentent aussi.

Le potentiel foncier agricole.

Le potentiel foncier agricole maghrébin est très appréciable. La superficie agricole utile (SAU) est de l'ordre de 25 millions d'hectares et il est important de relever le caractère extensif des agricultures maghrébines qui recèlent donc, d'importantes réserves de productivité qu'un programme concerté d'intensification permettrait de libérer.

La richesse du sous sol.

- 5% des réserves mondiales de pétrole prouvées (4 milliards de tonnes);
- 4% des réserves mondiales de gaz naturel (3.761 milliards de m³);
- 34% des réserves mondiales de phosphate (44 milliards de tonnes);
- 16,6% des réserves mondiales de charbon (134 millions de tonnes);
- 100% des réserves mondiales de cobalt (210 millions de tonnes);
- 2% des réserves mondiales de zinc; 104 millions de tonnes de manganèse;

Telles sont les importantes ressources naturelles que recèle le sous sol maghrébin auxquelles il faut rajouter, des quantités appréciables d'autres ressources supposées

mais non encore prouvées (on découvre encore en 1999 des nappes pétrolifères, des gisements de gaz, de fer, de zinc...jusque là inconnus dans la région).

Les potentialités avérées dans le domaine minier sont donc nombreuses et la prospection de l'ensemble des territoires maghrébins n'en est encore qu'à ses débuts. Mais l'exploitation rentable de toutes ces richesses demeure soumise à l'évolution du marché international. Le changement d'angle de vision par la considération des richesses du sous-sol comme un patrimoine à valoriser partiellement sur place "au moins", plutôt que des matières brutes à exporter telles quelles, serait très porteur, de par l'éventail d'opportunités de création d'activités économiques et d'emplois permises à l'intérieur de la région.

Les infrastructures de transport.

Il est nécessaire de préciser que comparées à la situation générale du continent africain, les infrastructures maghrébines sont relativement développées. On peut énumérer:

Les infrastructures existantes :

*les axes routiers: le Maghreb est la seule région traversée par une grande transversale (Benghazi-Marrakech) qui relie quatre pays et c'est aussi au Maghreb que se situe la plus longue verticale, la transsaharienne;

*les axes ferroviaires: La longueur des réseaux des pays membres est d'environ 9000 km de voies ferrées. Les connexions entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc offrent un maillage assez dense de 2290 km ayant l'avantage de relier trois pays. Cette situation n'a, il faut le rappeler d'équivalent que sur la côte Est du continent africain;

*les ports maritimes: avec 22 ports dont 12 répondant aux normes des grandes escales internationales et 7 minéraliers en phase d'expansion, le Maghreb est de loin, le littoral africain le mieux équipé;

*les structures organisationnelles existantes: le comité des transports ferroviaires maghrébins (CFTM) créé en 1965 sous l'égide du CPCM regroupant les sociétés: SNTF (Algérie), ONCF (Maroc) et SNCFT Tunisie) élargi en 1990 à la Libye et à la Mauritanie.

Les infrastructures en cours de réalisation:

*l'autoroute de l'unité maghrébine;

*la ligne de chemin de fer libyenne devant relier Sfax (Tunisie) et Tripoli (Libye);

*le projet de développement et de modernisation, du réseau ferroviaire existant en Mauritanie et sa connexion avec les autres pays maghrébins;

*le projet Rail Maghreb, ayant pour objectif la gestion du matériel remorqué dans toute la région qui prend le relais du comité des wagons créé en 1965 qui avait pour mission de gérer les pénétrations du matériel ferroviaire entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie;

*le projet T.G.V. Maghreb devant être réalisé en coopération avec la France et qui devra permettre, la mobilité des hommes là où les meilleures conditions de travail seront assurées, dans délais très courts.

La population.

Des études récentes sur la répartition de la population par tranche d'âges montre qu'en moyenne, plus de 43% des maghrébins ont moins de 14 ans. Cette proportion de jeunes n'a connu ni la colonisation, ni les guerres de libération nationales. Elle est

instruite et de plus fortement urbanisée et donc étroitement en contact avec l'extérieur. Les jeunes Maghrébins, tout en réagissant aux conditions de vie qui sont les leurs, partagent avec l'ensemble de la jeunesse du monde l'aspiration à la démocratie, l'exigence de l'emploi et un désir de consommation.

Des actions communes de valorisation de cette importante ressource, entendues au sens large du terme, c'est à dire autant d'actions de création d'emploi, de formation au sens classique, inscrites dans la logique de réponse à cet appétit de vivre constitue un élément positif fondamental dans l'objectif de dynamisation des cinq économies maghrébines par l'intégration régionale.

Des pratiques multilatérales ou trilatérales tout de même positives.

Un débat permanent traverse le Maghreb: "les initiatives bilatérales ou trilatérales sont-elles compatibles avec la construction maghrébine?". L'existence d'axes algéro-tunisien, algéro-mauritanien, tuniso-libyen et maroco-libyen peut laisser présager des susceptibilités de freinage de la coopération, à long terme, à l'échelle de toute la région. C'est là une conception monolithique qui reproduit, à l'échelle du Maghreb, la nature centralisée des Etats nationaux en place et contredit, en dernière analyse, tout projet unitaire à long terme. Cette attitude procède aussi à des calculs étroits, des méfiances et des susceptibilités qui marquent encore fortement les relations entre les Etats maghrébins.

La logique économique plaide au contraire, en faveur de la flexibilité. Il n'y aucune nécessité pour que tous les projets de la région soient initiés, réalisés et gérés à cinq, le plus important réside en fait dans d'initiative et la continuité dans leur réalisation. Les projets peuvent ne concerner que deux ou trois pays de la région, l'essentiel est qu'à l'amont, l'information circule entre toutes les parties régionales en présence et qu'à l'aval l'adhésion aux projets reste ouverte à des participations ponctuelles et économiquement justifiées de toute entreprise ou institution qui en manifeste la volonté.

Les projets économiques communs.

Un atout supplémentaire est constitué par les projets communautaires déjà initiés. Le gazoduc qui relie, depuis le début de la décennie 1980, l'Algérie à l'Italie via la Tunisie et celui inauguré en 1997 qui relie l'Algérie à l'Espagne en passant par le Maroc ont constitué un éventail de positivités économiques, par la création d'emploi aussi bien dans l'activité gazière que dans les activités de services qu'elle a engendré (encadrement, maintenance, transport...). Ces positivités ont aussi été élargies à l'aspect du bien être social. Les foyers algériens, marocains et tunisiens des zones rurales et urbaines traversées par les gazoduc ayant désormais la possibilité d'être pourvus en gaz de ville qui remplacerait les bouteilles de gaz jadis utilisées.

Il en est de même pour les projets industriels concernant les domaines des industries chimiques, des industries mécaniques, des infrastructures, de la pêche, des banques et assurances et de la formation de cadres..) réalisés entre l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie. Au-delà des aspects techniques et de création d'emplois, leur fonctionnement a de facto décloisonné leur environnement (commerces, habitat, libre circulation des biens et des personnes). Si de telles initiatives se poursuivent, elle constitueront pour le Maghreb des acquis irréversibles et certains.

Mais, ces perspectives favorables ne doivent en aucun cas occulter les obstacles et les difficultés qui jalonnent le chemin conduisant à une coopération inter-maghrébine efficace et rationnelle.

Les entraves à l'édification maghrébine.

Un certain nombre de difficultés que l'on retrouve au niveau de toutes les tentatives d'intégration régionale ont entravé la bonne évolution de l'édification du Maghreb arabe.

Les difficultés d'ordre institutionnel.

Elles constituent l'une des plus grandes difficultés rencontrées dans l'édification maghrébine. L'ordre institutionnel et la concentration de la prise de décision surtout, constituent en effet dans une large mesure les deux grands facteurs limitant sa réalisation.

L'entreprise d'intégration implique un changement de nature dans les relations entre les Etats membres du nouvel ensemble. Du stade de la coopération volontaire entre les Etats, on passe à celui de la création (consentie) d'un ensemble communautaire doté d'institutions communes et d'un droit commun. Alors que dans le cadre des relations ordinaires, les Etats s'engagent dans un processus de coopération économique et commerciale où l'harmonisation de leurs droits apparaît rarement comme un impératif, les choses changent lorsqu'on dépasse la coopération et que l'on s'engage dans un processus d'intégration. La mise en place d'un système économique unifié exige la création d'institutions et de structures juridiques adéquates, l'ordre juridique d'une économie internationale a en effet, un contenu différent de l'ordre juridique correspondant à un schéma d'intégration".

Le problème crucial qu'a toujours soulevé cette logique consiste à trouver une solution d'équilibre acceptable par les Etats jaloux de leur souveraineté, qui garantisse en même temps l'efficacité des institutions communautaires. Cette question a pendant fort longtemps suscité les débats les plus animés entre les partisans et les adversaires de la doctrine dite de la "supranationale", aussi bien au sein des organisations régionales qu'internationales et demeure à l'origine de l'échec ou du blocage de nombreux projets d'intégration. Le choix à faire et qui est au centre des débats, est entre la persistance de la prédominance du politique et l'affirmation d'un idéal communautaire. Certaines expériences d'intégration ont finalement échoué en raison du fait que dans les instances communautaires qui ont été créées, l'accent a été mis sur la prédominance du politique exclusivement et cela par la concentration du pouvoir de décision entre les mains d'organes politiques au détriment des institutions communautaires qui se trouvent dans de nombreux cas, réduites au rang d'organes subalternes et dépourvues de toute autorité réelle et en tout cas, incapables de représenter, l'intérêt communautaire face aux intérêts des Etats pris individuellement.

La solution la plus vraisemblable, semble être l'obtention d'un équilibre institutionnel viable susceptible de calmer les appréhensions des Etats et de donner en même temps aux instances communautaires, l'efficacité nécessaire pour assurer la concrétisation des objectifs communs. Il n'existe assurément pas de modèle idéal qui soit intégralement transposable d'une expérience à une autre. Le modèle européen lui même que l'on prend souvent pour référence, connaît des difficultés sérieuses dans des domaines aussi importants que la politique commune en matière d'énergie, de recherche scientifique, de transport, de politique monétaire et d'agriculture.

Ces difficultés sont dans une large mesure dues, à la faiblesse institutionnelle et à la rigueur du mécanisme de vote marquée, au niveau de l'organe de représentation politique, par l'exigence du vote unanime et par la capacité de blocage qu'il donne à la minorité qui ont constitué un sérieux obstacle pour le développement de la communauté européenne.

Les difficultés d'ordre politique.

L'hypothèse politique a beaucoup retardé l'intégration économique maghrébine. L'élément le plus évident, est qu'il y a eu un certain nombre de conflits réels qui ont constitué un obstacle très sérieux à tout rapprochement politique et plus précisément à toute coopération économique sérieuse. Il faut au préalable signaler les problèmes liés aux relations entre les Etats qui sont confrontés à des conflits territoriaux non résolus, résultant des innombrables frontières héritées de la colonisation. Parmi les différents les plus persistants dans la région, le conflit du Sahara Occidental reste de loin le plus inquiétant. Il s'agit là d'un dossier épineux au sujet duquel toutes les tentatives de médiation et de conciliation ont échoué. Ce dossier hypothèque largement toute tentative de rapprochement entre l'Algérie et le Maroc et risque d'empoisonner les relations maghrébines tant qu'il n'a pas trouvé d'issue.

A ces conflits s'ajoutent des divergences idéologiques et d'options politiques entre les pays membres. Il faut y ajouter également, le sens aigu de l'identité nationale chez les dirigeants maghrébins et que la souveraineté nationale est encore trop récente pour que les gouvernements acceptent d'abandonner la moindre partie de leur souveraineté.

Les difficultés d'ordre économique.

- Les limites des stratégies économiques nationales.

La dégradation des situations socio-économiques nationales et sa stagnation constitue l'un des principaux obstacles à l'intégration maghrébine. Il est en effet difficile d'imposer à une nation d'atteindre des objectifs communautaires, quand l'objectif de développement économique national lui même n'est pas encore atteint. Ceci constitue le cas des cinq pays maghrébins et explique bien les réticences individuelles, légitimes d'ailleurs, de chaque partie mise en cause, devant le choix de l'objectif national ou communautaire. Pourtant une réalité de fait montre que les choix économiques des cinq pays ont atteint leurs propres limites.

Il faut ajouter à cela une raison d'ordre économique souvent avancée mettant en relief la nature semi-concurrentielle des appareils productifs. Hormis le cas de la Mauritanie et à un degré moindre de la Libye, les pays du Maghreb produisent une très large gamme de mêmes produits agricoles (fruits, légumes, huile d'olive et vins...), de la pêche et manufacturiers (textiles, bonneterie, cuir et maroquinerie) d'où la faiblesse de leur complémentarité économique. Deux remarques s'imposent:

-l'aspect semi concurrentiel est plus saillant sur les marchés d'exportation, particulièrement ceux de la CEE que sur le marché maghrébin, qui reste largement un marché de demande. Paradoxalement, la capacité d'absorption par certains pays des principaux produits exportés par d'autres est loin d'être négligeable (Thèse).

Le poids de la dette extérieure.

Les cinq pays maghrébins présentent un endettement extrêmement lourd et continuent à subir des prélèvements importants au titre du service de la dette extérieure, alors que le financement de toutes les économies de la région nécessite un besoin important de devises fournies traditionnellement par les institutions financières internationales.

Selon des rapports récents des banques centrales maghrébines, la dette extérieure des pays du Maghreb atteignait 62,44 milliards \$ US en 1992. Elle s'est considérablement accrue pour atteindre 90 Milliards de \$ US en 1997 et devient inquiétante, lorsqu'on

conséquences, tant économiques que sociales qu'un tel endettement peut engendrer. Mis à part la Libye, en dehors du fait que derrière cet endettement global se cache une hétérogénéité des situations, les quatre autres pays sont confrontés à des problèmes très sérieux face au poids de leur dette et de son service.

Les pays les plus endettés demeurent l'Algérie et le Maroc dont la somme représente plus de 76% de la dette globale de la région. Mais au regard des indicateurs de solvabilité, la Mauritanie et le Maroc apparaissent comme les pays étant en plus mauvaise situation, le montant de leur dette représentant respectivement 169% et 87 % du PNB, l'Algérie, la Libye et la Tunisie étant dans des situations plus favorables.

Un rapport récent de l'OCDE évalue pour les trois pays du Maghreb central (Algérie, Maroc et Tunisie) un endettement par habitant de 995 dollars en 1997 contre 880 dollars au Brésil pour la même année. Pour l'ensemble de la zone, la dette a crû plus vite que le produit national en termes réels durant la décennie 1970.

Il faut enfin noter que de manière générale, cet endettement résulte également des mauvaises performances des appareils productifs qui n'arrivent pas à satisfaire les besoins de consommation interne, ni à favoriser l'exportation. Hormis la Libye qui dispose d'importants moyens de paiements, dans la majorité des cas, les appareils productifs ont été réalisés grâce à des financements extérieurs devant être remboursés et depuis plusieurs années déjà, l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie s'endettent pour rembourser leurs dettes, détournant ainsi l'endettement de son objectif initial: "le financement des investissements productifs".

La faiblesse des échanges commerciaux intra- maghrébins.

Le commerce intra-maghrébin ne reflète pas encore l'instauration effective du libre échange dans la région. Tous les pays importent encore hors Maghreb, des produits pourtant disponibles dans la région. Malgré la continuité spatiale, les déclarations d'intentions, les traités et les conventions d'échanges signées, ratifiées et entrées en vigueur, les échanges inter-maghrébins bien qu'augmentant depuis l'institution de l'UMA, demeurent encore faibles et ne représentent qu'à peine 987 millions de Dollars US en 1997. Les obstacles économiques se situent donc aussi au niveau des relations commerciales, c'est à dire qu'il manque encore le puissant facteur d'unification que sont les échanges entre économies dynamiques, confirmé par l'absence d'un cadre multilatéral négocié pour des échanges commerciaux privilégiés.

La pratique multilatérale encore faible.

Une grande faiblesse de la pratique multilatérale a dominé dans les relations inter-maghrébines. La logique des conférences et des réunions ainsi que la pratique des Etats en matière d'accords soulignent en effet, la prédominance de l'approche bilatérale. Cette constatation n'est pas nouvelle, puisque durant la période d'activité du C.P.C.M, presque 90% des accords ont été bilatéraux (1) et ne couvraient que les secteurs des communications et des transports, alors que les secteurs directement productifs (agriculture, mines, industries et énergie) qui constituent l'épine dorsale de tout développement régional intégré ont enregistré un nombre d'accords multilatéraux insignifiants.

Ainsi, la prédilection pour le bilatéralisme apparaît comme une constante dans les rapports entre Etats au Maghreb. Cependant, cette pratique n'a pas encore eu les effets d'entraînement escomptés sur la coopération bilatérale et encore moins sur la coopération multilatérale, celle-ci ne prolongeant pas celle-là, comme la première ne sert

pas de support pour mieux asseoir et développer la seconde. L'absence d'interaction entre les deux modalités est révélatrice des blocages que connaît la coopération maghrébine. Même la coopération en matière de main d'oeuvre, secteur privilégié, reste précaire. Les flux migratoires et la mobilité de la force de travail sont loin de se stabiliser et dépendent plus de la conjoncture politique régionale que de la conjoncture économique.

Tous les obstacles énumérés montrent combien le chemin qui reste à parcourir à l'intégration maghrébine est ardu avant d'atteindre son rythme de croisière. Mais il ne nous faut pas oublier que des régions des plus prospères à travers le monde ont du attendre de longues années pour obtenir des résultats significatifs. Le meilleur exemple à cet égard est celui de la CEE qui a mis plus de trente ans avant de devenir un marché unique.

Les conséquences du retard.

Le gel du Maghreb économique a aggravé les tendances régressives dans la région qui est devenue un espace de dépendance multiforme, notamment dans le domaine technico-financier. L'absence d'intégration régionale s'est accompagnée d'une forte intégration des économies maghrébines à l'économie mondiale. Il en a résulté un renforcement de la verticalité, c'est à dire de la dépendance, aggravant par là le degré de vulnérabilité des économies, qui restent fondamentalement commandées par la dynamique externe.

Cette situation est d'autant plus critique que le Maghreb subit des formes de spécialisation régressive. Il a tendance à produire ce qu'il ne consomme pas. Comme il devient déficitaire là où il était excédentaire (cultures vivrières), pour occuper les créneaux les moins compétitifs par rapport aux nouvelles formes que revêt la division internationale du travail: (pétrochimie, chimie des plastiques, textiles, habillement, engrais...), tout un ensemble d'activités classiques à technologie banalisée datant de la deuxième révolution industrielle.

L'importante complémentarité économique potentielle existante (hydrocarbures, phosphates, fer, produits agricoles et agro-alimentaires, industrie lourde, main d'oeuvre qualifiée et non qualifiée...) est appelée à jouer un rôle moteur dans le projet d'édification de l'ensemble régional intégré et tout le problème serait de passer à une nouvelle rationalité communautaire.

Dans cette optique, les véritables questions seraient pour chacun des pays maghrébins: qu'est ce qu'il serait préférable de produire pour soi même, que pourrions nous produire avec notre ou nos voisins maghrébins?. Et comment le faire?, les mêmes questions étant valable pour les perspectives d'approvisionnement. Les instances régionales, en prenant appui sur les données physiques, démographiques, économiques de toutes les composantes, rempliraient progressivement une fonction décisive dans ce long processus en essayant de relever les défis auxquels elle est confrontée. Quels sont ces défis ?...

Parmi les nombreux défis auxquels sont confrontés les pays maghrébins au cours de cette fin de siècle, trois principaux émergent:

Le défi démographique.

En rapprochant les structures et les caractéristiques démographiques des pays maghrébins et leur relation avec le développement, la conclusion a été tirée par plusieurs

auteurs et dans une multitude d'ouvrages: "le Maghreb maîtrise mal son explosion démographique". Les indices démographiques révèlent en effet qu'à l'instar des pays du Tiers Monde, le Maghreb présente encore une structure de population primaire et que mis à part la Tunisie qui a très tôt appliqué un programme d'espacement des naissances, la croissance démographique n'est pas maîtrisée. De cette situation, découle deux séries de conséquences:

a) L'inadéquation entre l'accroissement démographique et la croissance économique: avec un taux d'accroissement démographique régional moyen de 3% et un taux important d'urbanisation de 55%. Le Maghreb constituera une entité à forte demande et à aspirations immédiates dont la perspective pourrait handicaper le projet à long terme.

b) Le chômage et le déséquilibre régional: la situation de l'emploi au Maghreb se caractérise par un sous emploi qui touche environ 75% de la population en âge de travailler et les prévisions récentes de l'OCDE indiquent que le problème devrait aller en s'aggravant en raison des 1,5 millions de travailleurs émigrés en retour dans leur pays d'origine (1). Le seul pays qui n'est pas touché par ce phénomène est la Libye, en raison de la faiblesse de sa population et des grandes possibilités d'emploi dans les secteurs agricole, industriel et pétrolier, facilitées par une large disponibilité de devises.

Le défi alimentaire.

Les cinq pays de la région accusent un déficit alimentaire chronique au niveau de leurs balances commerciales agricoles et la dépendance alimentaire est devenue structurelle depuis la fin des années 1970. Elle résulte des options prises par les pays en matière de développement agricole.

Trois pays, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ont dès le départ, identifié l'importance du secteur agricole comme garant d'une couverture alimentaire minimale et de rentes d'exportation substantielles, alors que l'Algérie et la Libye ont tardé à se dégager de l'option pétrolière et industrialisante. Or, les trois premiers n'ont pas su négocier les rapports cultures vivrières/cultures de rentes. Dans les deux autres pays, le secteur agricole a été complètement négligé jusqu'à la moitié des années 1980, durant lesquelles l'ampleur des dysfonctionnements entraînés par les choix antérieurs, ont amené à entreprendre d'importantes corrections de trajectoires.

L'autosuffisance alimentaire est désormais un objectif qui n'a pas été atteint et l'aggravation de cette situation risque de s'accroître si des mesures audacieuses communes ne sont pas prises dans les prochaines années. Le passif est en effet si lourd que la région ne peut envisager qu'à très long terme, non pas l'autosuffisance alimentaire, mais un minimum de couverture alimentaire, lui permettant de sortir de la zone de risque qui se dessine à l'horizon 2000.

Le défi économique et commercial.

Les défis d'ordre économique et commercial relèvent de quatre aspects fondamentaux qui constituent autant de contraintes et d'handicaps à un véritable décollage des économies maghrébines:

-le défi de réorientation du développement économique extraverti à l'intérieur de chaque pays maghrébin, du fait des limites des volumes d'investissements, induit par la diminution des recettes d'exportation qui ont engendré une révision et parfois même l'abandon pur et simple de nombreux projets;

-le défi de l'endettement qui se présente avec plus ou moins d'acuité selon les pays, mais le problème de fond commun au cinq pays demeure la difficulté permanente d'honorer les engagements financier internationaux;

-le défi de débouchés des exportations: l'impact de l'élargissement de la CEE aux pays de la rive Nord de la Méditerranée sur les économies maghrébines, l'Espagne et le Portugal notamment qui sont spécialisés dans les mêmes gammes de produits que les pays maghrébins (agrumes, fruits et légumes primeurs, vin, huile d'olive...). La communauté européenne devient autosuffisante pour tous les produits jadis importés et les pays maghrébins voient leurs parts du marché européen de plus en plus rétrécies. Il en est de même pour les productions manufacturières maghrébines de plus en plus concurrencées par celles de certains pays asiatiques (Corée, Taiwan...) et arabes (Syrie, Jordanie, Egypte);

-le défi de l'environnement international caractérisé par la mondialisation de l'économie et la libéralisation des échanges, obligeant les pays à trouver la voie qui leur permettrait de s'insérer dans l'économie mondiale dont l'intégration régionale constituerait peut être la passerelle.

CONCLUSION.

Une conjoncture internationale et régionale difficile a certes perturbé quelque peu le fonctionnement des institutions de l'UMA, mais en dépit de cela et malgré la lenteur de sa réalisation, l'édification maghrébine se poursuit pas à pas.

Le conseil présidentiel a tenu six sessions ordinaires, le Conseil des Ministres des Affaires étrangères s'est réuni en session ordinaire plus d'une douzaine de fois, le Comité de suivi près d'une trentaine et tous les organes prévus par le traité ont été mis sur pied.

Différentes commissions sectorielles travaillent régulièrement pour arriver à mettre en place un marché libre qui suppose la libre circulation des personnes (chose faite sauf entre l'Algérie et le Maroc où la procédure a été arrêtée, depuis la fermeture des frontières suite aux incidents de 1994), des produits entre les partenaires (le libre échange d'une gamme de huit produits agricoles et agro-alimentaires est aujourd'hui effectif) et donc de nouveaux instruments communs de gestion tels que l'unification des tarifs douaniers et l'élaboration de politiques unifiées pour définir des règles communes permettant d'assurer un système de régulation économique dans la région.

Devant des conjonctures internationale et régionale défavorables, les pays maghrébins s'emploient à lentement à mettre en place les bases idoines de coopération entre eux. Les prémices des structures futures ont ainsi pu être parachever, 14 accords inter-maghrébins dans différents domaines ont été conclus, cinq entreprises maghrébines ont vu le jour et les dernières décisions en matière de coopération industrielle, concernant la construction d'usines de rails de chemin de fer, de tubes en acier et de fer ronds de bâtiment ont été prises lors du 15ème sommet des Ministres des Affaires étrangères tenu à Alger en juin 1994. De même que l'accord relatif au transport de marchandises avec la suppression de droit de passage applicable également au transit et à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire maghrébins devraient être approuvés lors de la prochaine réunion des Ministres des transports maghrébins.

Enfin, comme le témoignent les déplacements, des ministres des affaires étrangères maghrébins à travers la région, et les déclarations d'intentions de la mise au point d'une stratégie globale maghrébine unifiée et sa concrétisation de façon définitive,

conformément aux objectifs du traité de Marrakech montrent que la volonté d'intégration survie aux difficultés du parcours.

Cette stratégie permettrait à l'UMA de traiter sur un même pied d'égalité avec les autres groupements mondiaux et en premier lieu, avec la communauté économique européenne, compte tenu de sa proximité géographique, du fait qu'elle constitue le premier partenaire commercial de la région, des liens historique, culturel, et économique et de l'appartenance des pays du Sud européen et du Maghreb au bassin Méditerranéen.

Beaucoup d'auteurs ont tendance à comparer la mise en oeuvre du processus d'intégration maghrébine à celle d'autres regroupements régionaux concernant des pays industrialisés, le cas de l'Europe étant le plus cité dans les nombreuses études publiées à ce jour. Mais ce qui est le plus souvent omis, c'est que les conditions dans lesquelles le processus d'intégration est amorcé au Maghreb sont très différentes de celles de la CEE.

Ainsi, quand l'Europe avait fait ses premiers pas en ce sens, elle possédait déjà une infrastructure industrielle très compétitive dans le cadre national et des entreprises transnationales, avant que ne soit instituée la CEE. Il s'agissait alors pour elle, par l'intégration économique, de libérer ses échanges et d'accroître son espace économique, pour offrir à chacun des pays membres de nouveaux débouchés pour ses produits, de favoriser la concurrence et de stimuler le progrès technologique, alors que les pays maghrébins n'ont pas bénéficié de conditions similaires de départ.

Aussi, comparer l'UMA avec la CEE n'est pas encore justifié. Concernant l'organisation, en Europe, les institutions communautaires sont puissantes et disposent d'un budget propre. L'UMA est quant à elle conduite par des institutions politiques dépourvues de budgets conséquents, qui ne peuvent pas encore conduire une politique d'investissement ni corriger les éventuels déséquilibres sectoriels ou régionaux. La réalisation de nombreuses études concernant l'édification maghrébine a nécessité la demande de financements à des institutions financières régionales (Banque africaine, Comité économique des pays du Golfe) ou internationales (Banque Mondiale, F.A.O).

La dépendance des institutions de l'UMA vis à vis des gouvernements fait craindre au contraire que les intérêts politiques, purement nationaux prennent le pas sur les nécessaires contraintes de toute édification communautaire et il est donc plus raisonnable de considérer l'UMA comme une zone de libre échange entre cinq pays, dans sa première phase de réalisation.

L'idée unitaire maghrébine est donc très ancienne et trouve son origine très loin dans l'histoire. Cette idée s'est appuyée sur des bases historiques, civilisationnelles, culturelles, linguistiques et religieuses communes très fortes et la volonté de construction de l'unité maghrébine et a constitué l'idéal des cinq peuples et des gouvernants qui se sont succédés à travers toutes les périodes considérées.

Dans une période plus récente, la nécessité de l'intégration dans la région imposée par des raisons politiques, économiques et stratégiques et la prise de conscience des cinq Etats maghrébins des alternatives positives que pourrait constituer l'intégration régionale pour relever les défis posés aux développements économiques nationaux ont été à l'origine de la création de l'UMA.

L'ajustement structurel est un processus à long terme et les obstacles, d'ordres économiques ou politiques, rencontrés dans sa mise en oeuvre ainsi que les conséquences institutionnelles, sociales et politiques des réformes engagées, constituent une grande préoccupation pour les acteurs qui s'occupent de planification et de

développement. Le PAS établit (explicitement ou non) des priorités en termes de croissance sectorielle, de répartition des revenus, de productions destinées à la consommation ou à l'exportation. De ce fait, il a une incidence directe sur les objectifs de développement que le pays s'est fixé sur ses objectifs sectoriels, sa sécurité alimentaire et sur ses relations économiques internationales,

Les expériences passées nous ont enseigné que l'ajustement structurel s'il est bien mené ne saurait avoir d'impact neutre sur le développement futur. Le premier pays maghrébin qui a pu en obtenir les résultats positifs qui en découlent est incontestablement la Tunisie qui enregistre un taux de croissance économique stabilisé ces toutes dernières années autour de 5 %. Elle a été rejoint par l'Algérie qui atteint le même niveau de croissance après cinq années d'ajustement seulement, alors que le Maroc bute encore aux problèmes de débouchés de produits agricoles et manufacturier, mais semble amorcer une légère reprise grâce à la reprise des flux d'investissements internationaux depuis 1997. L'état de l'embargo international sur la Libye à présent desserré, devrait vraisemblablement libérer les volontés sans cesse manifestées et une meilleure exploitation des nombreuses potentialités existantes aussi bien dans les domaines énergétiques, industriels qu'agricole. La Mauritanie qui a su tirer de bonnes leçons de ses voisins maghrébins, amorce quant à elle très progressivement une diversification de ses activités économiques pour laquelle une coopération intra-régionale ne saurait être que bénéfique.

Ainsi, Face aux constats relatifs aux défis et aux enjeux communs des cinq pays et grâce à l'espoir permis par les positivités régionales existantes et les récentes performances économiques maghrébines, une interrogation de bon sens vient à l'esprit. Dès lors que les cinq pays rencontrent des difficultés similaires, au lieu de continuer à accumuler les erreurs de parcours d'un «capitalisme immature», pourquoi n'essaieraient-ils pas de coopérer pour les affronter ensemble leurs problèmes et leur trouver des solutions communes ?...

Ceci constituerait en effet, une démarche de développement commune solidaire qui utiliserait l'intégration comme un instrument de développement, impulsant les politiques économiques à prendre en charge la satisfaction des besoins des populations et à tenter d'articuler sur cette logique le tissu économique de la région. A l'extraversion doit succéder le développement communautaire avec tout ce que cela suppose de recours au "self-reliance" régional. Si l'intégration s'amorce, elle pourra aboutir à son tour, à long terme, à une relative autonomie collective, qui permettra alors aux pays maghrébins de se présenter sur les scènes politique, géographique, sociale et économique du début du XXI ème siècle, en qualité de partenaires influents et crédibles. Le postulat étant que le poids de l'ensemble constitué serait supérieur à la somme des poids respectifs de ses éléments, car l'intégration même partielle induit des effets multiplicateurs, comme l'enseigne la théorie de la croissance endogène.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES.

- BERQUES J.**, "Le Maghreb entre deux guerres"., Ed. Le Seuil, Paris, 1962.
- CEREXHE E.**, «La problématique juridique des processus d'intégration», In Mélanges Dehousse, Vol 2., P.11
- CHARLES ANDRE JULIEN.**, "Histoire de l'Afrique du Nord", Vol. I, Ed. Payot., Paris, 1964., 2ème édition,
- ETIENNE B.**, "Unité maghrébine et politiques étrangères nationales" In Annuaire de l'Afrique du Nord, 1970.
- GUECHI DJAMEL EDDINE.**, «Intégration régionale, Libre échange et Politiques agricoles: cas de l'Union du Maghreb Arabe ». , Thèse de Doctorat d'Eta., Ecole Nationale Supérieure agronomique de Montpellier., Décembre 1997.
- JOBERT M.**, "Le Maghreb à l'ombre de ses mains"., Ed. A.Michel., Paris 1984.
- LAROUI A.**, "L'histoire du Maghreb, un essai de synthèse"., Ed. Maspéro, Paris 1970.
- MIEGE J.L.**, "le Maroc " Ed. P.U.F., Paris 1962.
- MOHAMED BEN EL HASSAN ALAOUI.**, "La coopération entre L'Union européenne et les pays du Maghreb"., Ed. Nathan., Paris 1994.
- RAY.V. L.**, "Les obstacles à l'intégration européenne , In Mélange Dehousse., Vol. 3.
- SLIM H.**, " Le grand Maghreb"., Ed. Economica, Paris 1988.,
- SLIM H.**, " Le C.P.C.M et les institutions de coopération maghrébines" Thèse de doctorat d'Etat, Faculté de droit de Tunis, 1978.

REVUES ET ANNUAIRES STATISTIQUES.

- Banque mondiale**, Rapport sur le développement dans le monde, The joint Arab Economic Report 1996.
- Centre d'Etudes Internationales du Maghreb (CETIMA).**, « Annuaire économique du Maghreb », Tunis 1991/92.
- Banque mondiale.**, «Annuaire des Statistiques financières internationales» (SFI)., 1997.
- CIHEAM/IAM.**, Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des pays Méditerranéens et Arabes, Montpellier 1997.
- Office statistique des communautés européennes (O.C.D.E)** «Etat du Maghreb 1994», Paris 1996.

ALGERIE :
L'Etat à l'épreuve de la mondialisation

Par : KHELADI Mokhtar
Maître de Conférences ISE
Université Abderrahmane MIRA – BEJAIA

INTRODUCTION

Contrairement à ce que suggère le discours ambiant la mondialisation n'est ni un organisme international ni une convention internationale auxquels un pays peut adhérer ou ne pas adhérer. La mondialisation est un nouvel état de la civilisation⁹³ qui est entrain de s'instaurer et de s'imposer. C'est une étape de l'histoire de l'humanité, que l'on peut considérer sous un double éclairage : évolution et révolution.

EVOLUTION.

La mondialisation est le fruit d'une lente **évolution** dont les origines remontent aux origines du système capitaliste lui-même. Dans le paradigme qui assoit la logique du mouvement dans le monde occidental le marché est la clé de voûte : il ne suffit pas de produire il faut surtout pouvoir vendre. Le défaut du marché est le problème de fonds du capitalisme dont toute l'histoire est un combat pour fortifier, agrandir, élargir le marché.

REVOLUTION.

Tout en s'inscrivant dans le prolongement d'un lent et long mouvement, la mondialisation n'opère pas moins une formidable **révolution** dans la vie des hommes. Elle opère une rupture radicale avec un *état* des choses qui a prévalu depuis plusieurs siècles et sous certains aspects depuis toujours ; instaurant un nouveau paradigme avec de nouvelles valeurs fondatrices et de nouvelles normes.

Le propre de toute révolution est de bouleverser un ordre établi pour lui en substituer un autre ni forcément meilleur ni forcément pire mais sûrement différent de sorte qu'il y ait un «**avant**» et un «**après**». La mondialisation va, inéluctablement, opérer une redistribution de la richesse ou plus précisément elle va instaurer une nouvelle grille d'acquisition de richesses. La richesse n'aura pas pour base la possession d'or, d'argent, de pétrole... mais une autre assiette sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Des nations essaient d'anticiper le sens d'évolution de la civilisation pour s'inscrire dans son courant de façon à avancer avec un minimum de dépense d'énergie et d'autres se retrouvent à ramer à contre-courant, parce qu'elles choisissent de nier cette nouvelle donne et de lui tourner le dos. L'objet de notre texte est de discuter du devenir de l'Algérie à l'ombre de la mondialisation. Notre pays pourrait-il chevaucher le tigre de la mondialisation? Quels moyens a-t-il d'en sortir indemne? Sinon que va-t-il se passer?... A plus d'un titre l'Algérie est un cas d'école qui mérite d'être étudié et nous nous permettrons de résumer le dilemme dont elle est le siège, en deux axes.

1. Pour des raisons historiques connues de tous, l'**Etat** est le principal actionnaire et le principal dirigeant de l'entreprise "ALGERIE".

2. La mondialisation est entrain de *virusser* (au sens que donnent les informaticiens à ce mot) et de *corrompre* les fondations de l'entité **Etat**.

Algérie et **Etat** faisant bon ménage ; **Mondialisation** et **Etat** faisant mauvais ménage, quel ménage feront **Algérie** et **Mondialisation**? La désagrégation de l'Etat ne va-t-elle pas entraîner celle de l'Algérie? Que deviendra l'Algérie privée de «*son*» Etat? C'est à ces interrogations que nous proposerons une discussion

⁹³ Nous disons *état de la civilisation* comme les physiciens disent *état de la matière*.

1 - L'ETAT : LE DEBUT DE LA FIN !

L'Etat a acquis ses galons d'agent économique à part entière à la faveur des tragiques événements qu'étaient la grande crise de 1929 (pour les Etats-Unis), la seconde guerre mondiale (pour l'Europe) et la décolonisation (pour nombre de pays du Tiers-monde). Il est, alors, intervenu massivement par une armada de lois visant à réglementer l'activité économique et s'imposer comme agent de régulation à coté du Marché. Interventionnisme étatique et réglementation sont les deux faces d'une seule et même médaille qui se projette dans le réel par :

1. **Le cloisonnement des activités.** Les activités de production et les activités bancaires (par exemple) sont clairement identifiées et rigoureusement séparées⁹⁴. C'est là une grande contrainte imposée de force au facteur CAPITAL.

2. La constitution d'**acquis sociaux** au profit des travailleurs (congé payé, assurance, retraite, SMIG, stabilité de l'emploi...). c'est là, une victoire notable du facteur TRAVAIL.

La mondialisation remet en cause ces deux principes, relançant sur une grande échelle le conflit entre le CAPITAL et le TRAVAIL. Il a été donné à ce revirement historique au bénéfice du capital le nom de mauvaise augure de **déréglementation**. L'Etat est dépossédé de son rôle de régulateur abandonnant le terrain au seul Marché. Dans les pays occidentaux l'intervention, pour autant qu'elle soit une importante réalité est restée suffisamment discrète et marginale mais l'éventualité d'une fin de mission de l'Etat-régulateur remplit d'effroi la génération qui avait vécu la période bénie des *Trente Glorieuses* à l'ombre de l'Etat. Le chômage, la précarité de l'emploi, l'incertitude de l'avenir, la perte d'acquis considérés comme irréversibles... rejetant la classe laborieuse dans une situation pire que celle qui avait inspiré «**La situation des classes ouvrières en Angleterre**» à Friedrichs Engels en 1834.

Si l'éventualité de la disparition de l'Etat dans les pays où celui-ci joue un rôle, somme toute, marginal; traumatise les populations; que pourrait-il en être dans un pays où l'Etat est TOUT?. Pour répondre à cette question nous allons reprendre en quelques flashes la genèse de l'Etat.

2 – ETAT VERSUS MARCHÉ ?

Avant la seconde guerre mondiale les principaux déterminants du processus de reproduction d'une nation se situaient à l'intérieur de la nation; le «**reste du monde**» était un partenaire sans influence notable qui peut nous fournir certains biens que nous ne produisons pas et à l'occasion servir de déversoir au surplus de notre production. Le reste du monde ne joue qu'un rôle d'appoint et il est loisible de se passer de ses services moyennant un supplément d'efforts et quelques sacrifices⁹⁵. C'est cet ordre naturel que la mondialisation vient bouleverser en érigeant l'**Extérieur** comme l'agent économique le plus important de la comptabilité nationale⁹⁶ et le facteur-clé de la reproduction de la nation.

⁹⁴ Nous renvoyons ici aux fameuses *réglementations A, D, Q, J* et aux nombreux *Acts* votés par le Congrès dans cette conjoncture.

⁹⁵ Dès que des problèmes se profilent, les nations cherchent la solution dans une rupture de contact avec le «*reste du monde*» et un enfermement sur soi.

⁹⁶ En faisant des investigations dans les 75 m² de mon domicile, je suis tombé sur des allumettes du Pakistan, un tee shirt de Thaïlande, du lait de Nouvelle-Zélande, un ventilateur de Taiwan, une poudre servant à préparer des boissons fraîches d'Afrique du Sud, un médicament de Jordanie, ... et ce n'est qu'un échantillon.

L'Extérieur que nous nous voyons aucun inconvénient à confondre avec le **Marché**, vit et se meut selon sa propre logique et ses propres lois, en totale indépendance vis-à-vis des Etats et des gouvernements qui perdent toute prise sur lui. Ce caractère évanescent et intangible projetée dans le subconscient des hommes la globalisation comme une catastrophe équivalente à une invasion extra-terrestre, car si chacun sait ce qu'il pourrait y perdre, personne ne sait ce qu'il pourrait y gagner éventuellement. Depuis que l'Etat s'était imposé à côté du marché comme un authentique système de régulation, les hommes avaient vécu dans la confortable certitude que quelque part **en haut-lieu**, des êtres d'exception veillent jour et nuit sur sa sécurité. L'Etat sait toujours ce qu'il faut faire et le fait; chacun vaque paisiblement à ses affaires, plein de la foi du charbonnier que l'*anaya*⁹⁷ de l'Etat s'étend au-dessus de lui et assure sa sécurité. Toute la civilisation moderne a été bâtie sur ce postulat.

Aussi paradoxal que celui puisse paraître c'est l'Etat lui-même qui a produit les conditions de son propre dépassement. A forcer de nourrir, choyer, protéger... le marché pour assurer des débouchés à la production de leurs entreprises, les Etats ont finis par donner vie à une entité omnisciente, omnipotente et omniprésente dont la puissance dépasse de très loin la puissance de chacun des Etats et même la somme de leurs puissances respectives. Le «reste du monde» n'est plus cet espace hétéroclite qui offre un point d'appui nécessaire mais rarement indispensable. Il a acquis suffisamment d'unité, de cohérence et de cohésion pour se présenter comme l'agent économique dont la puissance dépasse celle des Etats les plus puissants. Ce n'est plus l'Extérieur qui est le prolongement de l'Etat dans son action de régulation, c'est désormais l'Etat qui est une annexe de l'Extérieur sur le territoire national. L'Etat devient, de fait sinon de jure, le **représentant** du Marché sur son propre territoire; de **décideur** il déchoit et devient **exécutant** ou collaborateur de seconde main; car si l'Etat ne peut pratiquement rien contre le Marché, le Marché peut presque tout contre l'Etat⁹⁸ qu'il dépossède de certaines de ses prérogatives les plus importantes.

Lorsque le caractère **national** de l'économie nationale se serait irrémédiablement dilué et dissous dans le Marché; l'Etat ne risque-t-il pas d'être le ventre mou de l'économie qu'il souhaite protéger et se transformer en allié objectif des concurrents de ses entreprises? L'Etat, ne pouvant exercer aucune sorte d'action sur le Marché va concentrer ses efforts sur les agents économiques nationaux (il fixe les taux d'imposition, le niveau des réserves légales, les taux d'intérêt, l'offre de monnaie...) mais ce faisant son action risque de profiter aux étrangers plus qu'aux nationaux. Prenons deux exemples:

- Lorsqu'un gouvernement procède à des réductions d'impôts pour encourager les entreprises nationales, il est évident qu'une partie de cette aide profite directement à l'étranger (entreprises ou ménages) dans la mesure où une partie (ou la totalité) de la production sera exportée.

- Lorsque l'Etat offre des revenus aux chômeurs (sous forme de subventions directes ou de salaires pour des emplois à des travaux d'intérêt général, par exemple) ces revenus ne seront-ils pas totalement ou partiellement dépensés à l'achat de produits importés?

Si, voulant éviter ces travers, l'Etat décide de ne pas intervenir, il ne fera que précipiter sa chute. Avec la mondialisation l'Etat retrouve son image d'un éléphant dans un magasin de porcelaine; son action est aussi problématique et aussi dramatique que son inaction. En fait ce n'est pas l'action ou l'inaction de l'Etat qui posent problème mais son existence-

⁹⁷ Anaya : le mot dont le sens est le plus proche de mot est protection, tout en étant un peu plus que cela.

⁹⁸ Combien d'Etats souverains a-t-on vu se fissurer et céder devant les pressions du Marché ? La Pologne, l'URSS, la Roumanie, l'Algérie, l'Irak, ...

même. L'Etat-régulateur empêche l'affectation optimale des ressources à l'échelle mondiale et porte la responsabilité de la misère dans le monde. Il y a, par conséquent, urgente nécessité de se débarrasser de ce fléau en le mettant définitivement au placard! Cette issue n'est pas souhaitable car résoudre un problème en lui substituant un autre n'est pas une solution viable, car maintenant que le Marché reprend le monopole sur la régulation, aura-t-il le souci de reprendre les missions qu'assurait l'Etat ? forcément non, car on n'éliminerait pas l'Etat. Les firmes multinationales (éléments du Marché) élaborent leurs stratégies à l'échelle de toute la planète, déplaçant sans état d'âme leurs activités là où ses intérêts le leur recommandent⁹⁹. Elle n'hésitera pas à :

- Fermer une unité de production chez nous si de meilleures opportunités s'offrent ailleurs.
- Détourner sa demande en nos produits sur d'autres régions, dès qu'elle rencontre une offre plus intéressante, laisser notre économie se débattre dans des problèmes sans fin.
- Introduire ses biens et services moins chers, chez nous, au détriment de la production nationale...

Autant l'Etat a un rôle **régulateur**, autant le Marché a un rôle **dé-régulateur** et potentiellement générateur d'entropie et de désordre¹⁰⁰. Dans un pays où l'Etat est en voie de disparition et où le Marché n'existe pas encore ; qui va assurer la régulation ? Qui va répondre aux fameuses questions: **Que, Combien, Pour qui** produire ?

3 - ALGERIE : L'ETAT ET LE POTLATCH.

Depuis quelques années l'idée que l'Etat **doit et va** se désengager, pratiquement, de tous les secteurs qu'il avait accaparés et jalousement conservés depuis l'indépendance; est insidieusement diffusée dans l'opinion. «**Se désengager!**»: un euphémisme pour dire que l'Etat algérien est perdu parce qu'il a perdu son pouvoir de **régulateur**. Mais n'est-ce pas le destin de tous les Etats depuis l'avènement de la mondialisation ?

Non ! L'Algérie est loin d'être un cas courant et il y a bel et bien motif à s'inquiéter et à s'alarmer d'une telle situation car comme s'il s'était juré de ne frayer qu'avec le pire, notre pays présente un contexte à nul autre pareil. Expliquons-nous.

1. Depuis depuis l'indépendance l'Etat s'est adjudgé le monopole de la régulation, réduisant le rôle du Marché à la portion congrue. La conséquence étant que la mise à l'écart de l'Etat sous les pressions de la mondialisation, ne livrera pas le pays à une régulation par le Marché car celui-ci n'existe. Le retrait de l'Etat laissera un vide.

2. La régulation par le Marché que nous définirons sommairement comme *l'affectation optimale des moyens à des fins qu'une société se fixe*¹⁰¹, ne se conçoit que dans un système qui met la **production** au centre de ses préoccupations. L'économie de l'Algérie est structurée autour de la **répartition** de la rente et c'est un non-sens que d'invoquer les lois du Marché dans un système non marchand.

Les entreprises qui ont été, laborieusement, mises en place par notre pays dans le cadre de sa stratégie de développement, n'étaient pas destinées à être des espaces de

⁹⁹ En 1994 le Mexique a été à deux doigts d'être mis en faillite par le Marché.

¹⁰⁰ Les physiciens nous apprennent que le *désordre* s'installe tout seul mais qu'il faut dépenser de l'énergie pour instaurer *l'ordre*.

¹⁰¹ Tout système de régulation vise à apporter des solutions optimales aux fameuses questions des manuels de sciences économiques: Que produire? Combien produire? Pour qui produire?

production mais des canaux de **distribution**. A leur mission naturelle de produire des biens et des services, a été subrepticement substituée la mission de donner aux algériens une **fiche de paie** qui est surtout une **fiche de paix**. La politique des salaires est une véritable prime à la paresse, car le rapport entre le plus haut et le plus bas salaires offerts dans le secteur public n'est que de 1 à 4 en 1978, alors qu'il était de 1 à 7 en 1967. L'absence de stimulants réels transforme le travail en une corvée que chacun va essayer d'esquiver du mieux qu'il peut (cf. plus bas le tableau sur l'absentéisme). L'entreprise algérienne est détournée de sa mission pour jouer ouvertement le rôle d'un canal de distribution de la rente issue des hydrocarbures. Le travailleur algérien *corrompu* a développé une allergie contre tout effort productif, acceptant passivement une pitance indue. L'honnêteté nous oblige à dire que nous n'avons retrouvé aucune preuve que les autorités aient solennellement interdit aux algériens de **travailler** et aux entreprises de **produire**, mais les choses se passent exactement comme si tel était le cas car les dérives et dysfonctionnements de l'entreprise algérienne convergent toutes vers la louange du vice et la sanction de la vertu. Que l'on juge:

- Le bon travailleur reçoit la même prime de rendement que le mauvais.
- Un directeur qui *coule* une petite entreprise est **promu** à la tête d'une plus grande.
- Toutes les entreprises emploient des sureffectifs.
- Les entreprises sont déficitaires structurellement (plusieurs années de suite) sans que cela inquiète leurs tutelles respectives.
 - Des **bénéfices** sont distribués à des entreprises **déficitaires**.
 - Les travailleurs des entreprises déficitaires bénéficient d'avantages indus que leur envient les travailleurs des pays développés (allocations familiales, transport, colonies de vacances, prêts, cantines, médecine du travail, primes de rendement, long week-end, congé payé, *ponts* entre les jours de fêtes et les week-end, mouton de l'aïd...)
 - Des entreprises de poche (moins de 30 travailleurs) enregistrent des déficits de plusieurs dizaines de milliards de centimes).
 - L'éducation est gratuite.
 - La médecine est gratuite.
 - Les prix sont subventionnés au-delà de toute mesure...

L'Etat condescendant importait à tour de bras et quand l'argent vint à manquer on s'en va emprunter, mais on évite scrupuleusement de produire et la stagnation de l'agriculture ne le confirme que trop.

Tableau 1: **évolutions comparées de la population et des importations des biens de consommation.**

Année	Population (10 ⁶ habitants)	Taux d'accroissement	Importation de produits alimentaires (10 ⁶ dinars)	Taux d'accroissement
1970	13,524	1,7	1163,7	-4,7
1971	13,969	3,3	1189,3	2,2
1972	14,43	3,1	1537,7	2,92
1973	14,912	3,3	2507,7	62,70
1974	15,516	3,3	4660,18	86,26
1975	16,168	4,8	6090,14	30,68
1976	16,721	3,4	4709,5	-22,6
1977	17,486	4,5	6132,1	30,20
1978	17,83	1,9	8763	42,9

Source : Comptes économiques 1967-1977 MPAT.

Tableau 2 : **Dettes de quelques pays en 1980.**

Pays	Total (milliards de \$)	Dettes/habitant (en \$)
Algérie	16	900
Hongrie	7,6	850
Argentine	21	840
Corée du Sud	27	750
R.D.A.	12	700
Pologne	24	650
Bulgarie	4,3	540
Bésil	61	500
Roumanie	9	450
Taiwan	7,5	420
Philippines	12	279

Source : *Eastern Economic Review* du 13 mai 1981. *Business Week* du 16/2/81 ; cité par P. Jodet, « Les nouveaux pays industriels ». Editions ouvrières Paris 1981.

Tableau 3 : **indice de la production agricole (base 100 = 1968).**

1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
69	86	100	96	104	101	106	95	100	103	112	105

Source : *annuaire statistique de la FAO*, volume 31, 1977.

La population algérienne augmente mais son agriculture stagne, alors l'Etat emprunte pour importer. Une solution facile mais surtout une solution de facilité. Durant les trente années qui suivirent l'indépendance l'Etat algérien avait organisé le cérémonial du *Potlatch*, transformant le **salair en rente et le travailleur en rentier**. Détaillons !

2.1- La stratégie du potlach.

L'Algérie, pays des paradoxes a vécu, en un tiers de siècle, plus d'événements et de bouleversements que d'autres pays n'en ont vécu en deux siècles. C'est un pays sur lequel vit un peuple que le bon sens a déserté car il réussit le tour de force de :

- Vivre **pauvre** sur un territoire **riche** et dont la richesse avait attiré tous les prédateurs de la création depuis 3000 ans.
- Importer toute sorte de biens et services de tous les pays, sans y exporter quoi que ce soit en dehors des hydrocarbures.
- Faire produire l'ignorance par l'école, tout en consacrant chaque année à l'éducation un budget grand comme celui d'une nation moyenne.
- Vaincre une des plus grandes puissances mondiales pour arracher son **indépendance**, puis s'en aller, en un sacrifice librement consenti, faire **allégeance** à l'Egypte et à d'autres pays sans envergure du Moyen-Orient
- ...

On pourrait mettre n'importe quelle forme de dérive à la place des points de suspension et il est presque certain que l'on tombera juste. L'Algérie est un concentré pur de toutes les ambitions, de toutes les déviations, de toutes les tares et de tous les échecs des pays du Tiers-monde. En un quart de siècle elle a vécu la révolution, le socialisme, la lutte anti-impérialiste, la dictature, la faillite, la guerre civile... En fait qui a vu l'Algérie a tout vu!

Tout commença vers la fin des années 60 lorsque les pouvoirs publics fixèrent **1980** comme l'horizon mythique et mystique à partir duquel devait commencer pour **tous**, l'ère de l'opulence. Plus qu'une date, c'est une destination, une **ère promise** où les Algériens sages, besogneux et portés sur l'esprit de sacrifice, pourraient commencer à récolter les fruits de la stratégie des industries industrialisantes qui porte bien haut la bannière du socialisme *spécifique*. L'Etat a promis le paradis et ne demande rien d'autre au bon peuple que de croire et d'attendre. Nourris au bon lait de la crédulité les Algériens attendirent et à force d'attendre, ils firent de l'attentisme une vocation et une mission; ils devinrent des **serfs** sans âme sur le fief de l'Etat qui **a tout, sait tout et peut tout**.

A tant attendre, le moment tant attendu finit par arriver, réduisant ce qui était un hypothétique **horizon** à un dramatique **présent**. Et alors que de désillusions! Non seulement l'ère de l'opulence n'a pas été atteinte mais sur de nombreux points, il y a eu stagnation et recul. Les milliards de dollars investis dans la mise en œuvre du modèle des industries industrialisantes ont été un coup d'épée dans l'eau. Au milieu du gué, le pays ne peut plus avancer et il n'a pas les moyens de recommencer.

En 1979 les nouveaux dirigeants décidèrent au terme du deuxième Plan Quadriennal (1974-1977) de faire une pause et un bilan pour une remise en ordre dans les affaires de la république. La **remise en ordre** servit de cheval de Troie pour introduire une **remise en cause**. Pourtant la rupture n'est que formelle et la stratégie nouvelle s'inscrit dans la continuité et l'approfondissement de la stratégie élaborée précédemment. Le système rentier continue à sévir et il confina à la quintessence lorsque s'ouvrit l'ère bénie du PAP : des bateaux arrivaient des quatre coins de la planète et faisaient de longues attentes dans les rades avant de pouvoir déverser leurs soutes, déchargeant téléviseurs, appareils électroménagers, gruyère, bananes, viandes, poissons, raisin sec... L'Algérien pouvait vraiment dire au nuage qui passe: «*Tu peux aller où tu veux, c'est moi qui mangerai ton fruit!*». Le prix du baril qui se refusait à descendre en dessous de 35 dollars finit d'aveugler les moins obtus et ancrer le moral, de tous, au beau fixe. Toute cette période faste était placée sous les auspices du slogan fort révélateur du IV^e congrès du Parti: «**Pour une vie meilleure**».

Dans la loi des finances de 1980, l'enveloppe affectée au soutien des prix fit un saut de chamois, passant de **900 à 1945 millions** de dinars, le budget du Ministère des anciens combattants bénéficie d'une augmentation de **60,9 %**, le SMIG et les bourses d'étudiants sont relevés... La mentalité du rentier s'installe comme en terrain conquis, abandonnant sur le bas coté de la route les quelques incorrigibles originaux qui continuent à travailler et à gagner leur pain à la sueur de leur front.

Le pouvoir d'achat supplémentaire des algériens **aurait dû** fouetter la demande et permettre aux entreprises nationales de décoller, mais il n'en fut rien car tout à la consommation on oublia la production, devenue une activité peu glorieuse et même dégradante pour beaucoup. L'activité productive n'intéressait plus personne puisque la promotion, la richesse et la puissance sont assurées à partir de canaux non-économiques. Les Algériens depuis longtemps sevrés et fatigués de peiner pour un hypothétique *noircissement de la matrice interindustrielle*, se mirent à dépenser leur bel argent, sans trop se préoccuper de sa provenance. Les importations de biens de consommation qui dépassaient à peine les **5 milliards** de dinars pour les années 1978 et 1979, firent un grand bond en avant pour arriver à **8 milliards** de dinars en 1980 et continuèrent à augmenter durant les années suivantes. L'Algérie investit le marché mondial comme un puissant **importateur**:

- Importateur de biens d'équipement.
- Importateur de produits de luxe (bananes, voitures, champagne...)

- Importateur de biens de consommation (blé, sucre, café, riz, huile, lait, viande, tissus...)
- Importateur de produits que n'importe qui pouvait produire (œufs, ail, oignon, guitares, crayons de cahier...)
- Importateur de produits pour lesquels notre pays a un monopole naturel (oranges, raisins, tomates...)
- Importateur de n'importe quoi ou peu s'en faut !

L'agriculture, déjà, sérieusement éprouvée par la Révolution Agraire, atteignit le fond de l'abîme, son cadavre fut abandonné aux charognards et les paysans allaient gaiement acheter œufs et pois chiches au *Souk-el-fellah*¹⁰². Pour régler une ardoise aussi salée on compte sur la manne du pétrole et quand elle ne suffisait pas on empruntait; mais **il ne saurait être question de produire** pour exporter! S'il y avait quelque triste sire qui attirait l'attention sur le fait que cette illusion de richesse ne pouvait durer; il était bien vite accusé d'être à la solde de l'étranger en général et de la France en particulier. Ils étaient rares en vérité!

Les chiffres que nous reproduisons ci-dessous confirment que la production n'a jamais constitué une préoccupation sérieuse des algériens.

Tableau 4 : **Exportations hors hydrocarbures à prix constants.**

Année	1969	1971	1973	1977	1978
Montant	1,9	1,2	1,4	0,6	0,6

Unité: milliard de dinars
Source: MPAT

Tableau 5 : **Evolution des importations de biens de première nécessité.**

Produit	1967	1972	1977	1982
Lait et dérivées	94,7	188,5	110,1	889,1
Beurre	12,2	62,3	80,3	526,1
Œufs	63,7	355,1
Café non torréfié	124,3	26,8	360,5	477,5
Blé	385,2	297,9	801,4	1876,5
Orge	11,8	17,6	72,4	387,5
Huiles végétales	48,4	95,3	387,7	602

Unité: million de dinars
Source: MPAT

¹⁰² La Chine, pays de 1,250 milliard de consommateurs arrive à vendre des lentilles, des crayons, des jouets, des vêtements qui se font un point d'honneur à n'exporter que des hydrocarbures.

Tableau 6 : L'absentéisme par CSP et sexe.

Classe Socioprofessionnelle	Sexe	pourcentage d'absents	Nombre de jours perdus	Nombre moyen de jours par travailleur absent
Cadres supérieurs	M	11,5	243 821	30,9
	F	14,8	137 852	98,0
	T	12,0	381 673	41,0
Cadres moyens	M	9,7	471 617	25,6
	F	15,2	168 416	43,5
	T	10,2	595 133	27,1
Enseignants	M	7,9	130 581	14,2
	F	17,8	250 409	22,0
	T	12,4	380 990	17,1
Employés	M	10,9	973 260	20,1
	F	24,4	423 772	26,7
	T	13,1	1 397 032	20,7
Ouvriers non agricoles	M	11,5	121 970	21,3
	F	13,0	14 953	5,6
	T	11,9	123 465	19,9
Manœuvres	M	8,0	746 162	26,2
	F	22,5	152 225	14,9
	T	11,1	898 387	19,9
Chauffeurs		11,8	241 379	15,2
Ouvriers agricoles		5,6	211 553	19,5
Saisonniers		1,2	43 079	30,0

Source : enquête réalisé en 1983 par l'ONS, in ACTUALITE-ECONOMIE de février 1986.

La descente aux enfers commença en 1986 avec le retour de manivelle de la politique insensée de l'OPEP à laquelle avait largement contribué l'Algérie: la vertigineuse chute du prix du baril de pétrole. Les plus perspicaces devinèrent confusément qu'à la période des vaches grasses allait inéluctablement succéder une période de vaches maigres. L'ère de la distribution et de la redistribution tire rapidement à sa fin installant la famine et la guerre civile aux portes du pays. Dès les premiers grincements les algériens amollis par un quart de siècle de prise en charge totale, commençaient à crier qu'ils ont faim! Ce n'est qu'à l'issue des incendies et pillages de supermarchés et magasins que les décideurs commençaient à se rendre à cette évidence qu'il est peut-être temps de penser à produire si nous voulons manger.

2.2 - Les réformes !

Les tragiques événements d'octobre 1988, rendirent les algériens à cette vérité que la vocation des entreprises est de produire des biens et services et que pour y ramener les entreprises algériennes il y a lieu d'entreprendre des **réformes**. Les entreprises nationales qui avaient déjà subi les méfaits de la **restructuration** de la première moitié des années 80, fonctionnaient au petit bonheur la chance avec:

- Des taux d'absentéisme qui dépassent les 10 %.
- Des ruptures de stocks de plus en plus fréquentes.
- Des grèves qui s'étirent sur des semaines et des mois.
- Des sureffectifs flagrants.

- Des stocks d'invendus alarmants.
- Des taux d'endettement insensés...

La *restructuration* qui avait porté davantage sur la forme que sur le fond a été un coup d'épée dans l'eau en matière de productivité et de compétitivité. Le Trésor public continuait, avec une abnégation digne d'une meilleure cause, à pourvoir aux besoins des entreprises, c'est-à-dire essentiellement à assurer les salaires. **L'entreprise continue vaille que vaille à canaliser la rente des hydrocarbures.**

Les **Réformes** proprement dites, avec un grand «R», commencèrent au début des années 90, sous le slogan: «*Ça passe ou ça casse!* ». En fait de réformes on se livra, une fois de plus, à un badigeonnage de façade sans toucher au fond du problème car l'Etat conserve toujours le monopole sur les moyens de production. Les entreprises continuaient à naviguer à vue, ignorant le renouvellement des équipements, l'investissement nouveau, la formation, la prospection... et autres soucis d'une gestion orthodoxe. Le complexe sidérurgique d'El-Hadjar a été à deux doigts de mettre la clé sous le paillason dans l'indifférence générale.

L'agriculture, pour sa part, avait fait l'objet d'une vaste opération de **piraterie**, menée à la hussarde par les pouvoirs publics. Les 3 385 domaines agricoles socialistes (**DAS**) furent restructurés en unités de petite taille, appelées exploitations agricoles communes (**EAC**) et exploitation agricole individuelle (**EAI**) selon les cas. Pour mener à bien cette politique de stérilisation les décideurs s'appuyèrent sur la thèse (qui n'a aucun fondement scientifique) que de petites exploitations sont plus faciles à gérer que des grandes¹⁰³. La mode du *Small is beautiful* faisait en haut lieu.

Les lois, décrets, circulaires, notes de services... tombaient tous les jours sur de pauvres paysans analphabètes et naturellement allergiques à la paperasserie administrative. Les banques, perdant toute contenance s'imposèrent comme usuriers, tuteurs et copropriétaires d'exploitations qui n'arrivent pas à démarrer. La campagne fut ratée pour la plupart d'entre elles, raison suffisante pour les mettre en faillite. Le secteur fut précipité dans une tornade qui disloqua EAI, EAC et bénéficiaires. Abandonnés à eux-mêmes, les fellahs s'empêtrèrent dans des démêlés interminables avec la banque, entre eux et par suite avec la justice. Nombre d'EAC retournèrent en friche et d'autres furent vendues en lots pour la construction.

Tandis que, dans les bureaux ministériels, on *réformait* sur le terrain les problèmes continuaient à s'accumuler:

- Deux millions de chômeurs.
- Une dette extérieure de 32 milliards de dollars.
- Une monnaie qui ne vaut pratiquement plus rien
- Un système éducatif à l'article de la mort.
- Une administration stérile et stérilisante.
- Une dépendance alimentaire terrifiante...

La démocratie elle-même, que les algériens venaient d'embrasser comme une nouvelle religion, s'inscrit dans l'ornière de l'*ancien régime* qui réprime l'effort productif. Les travailleurs désertaient les usines pour faire montre de "**démocrat...isme**" en

¹⁰³ Le partage s'est fait de telle manière que 5 hectares de pommiers font lot commun avec une moissonneuse-batteuse ou que les hangars d'une EAI se trouvent sur les terrains d'une EAC...

participant à des marches, des contre-marches, des démarches... ils marchaient vendredi, ils marchaient jeudi, ils marchaient mercredi, ils marchaient lundi... et chaque fois, ils quittent par centaines de milliers les usines dans l'allégresse et sous l'œil indifférent quand il n'est pas bienveillant des responsables, pour marcher, pour coller des affiches ou pour assister à des miracles!

On créa des partis politiques, des journaux, des émissions de télévision, pour faire de la politique, discuter de la politique, faire le plein de la politique. Comme un enfant auquel on offre un nouveau bibelot, le peuple algérien usa et abusa de la démocratie, aux dépens de toute autre activité et surtout de l'activité productive. Sous couvert de démocratie, on fit de tout, sauf produire. Tandis que les Algériens **marchaient**, l'appareil de production **s'arrêtait**. Les statistiques officielles en font foi.

Tableau 7 : **Evolution de la production dans quelques branches.**

Branche	1990	1991	1992
Fonte liquide	1030	879	930
Acier	767	797	768
Rond à béton	150	153	134
Tracteurs agricoles	3505	3202	3004
Camions	3564	3164	2434
Verre creux	28	37	25
Verre plat	29,8	18,6	14,2
Engrais et phosphates	173	155	154
Savon et savonnettes	140	165	92

La faillite harcelait le pays, le gouvernement demande au FMI, d'intercéder en sa faveur auprès de ses créanciers pour obtenir un moratoire. Le Fond consentit bien à *faire quelque chose*, mais non sans avoir pris soin de s'assurer que l'Algérie entreprendra les réformes nécessaires pour devenir compétitive sur le marché mondial. Le diagnostic des experts qu'il a dépêché fut rendu comme un verdict: **l'appareil de production de l'Algérie est structurellement incapable de produire**. C'est donc à ce niveau qu'il faut agir et il faut un remède de cheval! En fait d'action le gouvernement choisit de louvoyer, de jouer sur les mots et de perdre trois années à entretenir un flou artistique autour de ses intentions. Les entreprises continuaient, stoïquement, à manger leur pain noir; mettant des fournées de travailleurs au chômage, sans pour autant améliorer leurs résultats.

4 - DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ?.

Sans verser dans l'alarmisme ni le déterminisme nous pouvons affirmer que si le monde poursuit sa course sur la trajectoire actuelle, le XXI^e siècle sera celui où **l'idée** primera sur la **matière** et la **qualité** sur la **quantité**. Les peuples se répartiront en deux grandes catégories : ceux qui SAVENT et ceux qui NE SAVENT PAS. Pour reprendre les concepts forgés par Robert Reich il y aura:

1 - Les manipulateurs de symboles.

Ce sont les hommes et les femmes qui possèdent de très hautes qualifications, qui leur permettent de produire des idées et des concepts, d'inventer, d'innover, d'améliorer, de prévoir, d'élaborer des solutions... Ce sont les véritables détenteurs du **POUVOIR** à l'échelle mondiale parce qu'il **CREENT** et participent effectivement à l'accroissement de la

richesse mondiale. L'homme qui symbolise le mieux cette nouvelle race de conquérants est sans nul doute Bill Gates, le concepteur du logiciel *Microsoft*.

2- Les travailleurs routiniers.

Le reste de l'humanité, peuplades dépourvues d'imagination, faute de pouvoir créer (aspect qualitatif) va devoir se contenter de copier et de **dupliquer** (aspect quantitatif). Les *travailleurs-duplicateurs* seront confinés dans les tâches routinières de production de biens et services **banals** (au sens de Vernon).

La future classe dominante sera celle qui sera capable de créer et la future classe dominée sera celle qui se contentera de dupliquer (c'est-à-dire produire). **Mais entre CREER et PRODUIRE où va se situer l'Algérie?**

Nos développements qui précèdent lèvent partiellement le doute sur cette question: les entreprises algériennes ont, pour l'essentiel, dévié de leur vocation de produire des biens et des services pour déchoir en canaux de redistribution de la rente. Par conséquent on ne pourrait prévoir pour le peuple algérien un sort de peuple-duplicateur. Se pourrait-il alors qu'il soit promis à un destin de manipulateur de symbole? Rien n'est moins sûr, car de l'avis des voix les plus autorisées le système éducatif national est l'un des moins performants au monde¹⁰⁴.

Ni créateurs ni imitateurs les algériens ne feront partie ni de la classe dominante ni de la classe dominée de demain. Mais alors de quoi sera fait demain pour les algériens?

5 - QUE FAIRE ?

En faisant de ce pays un corps sans tête la mondialisation risque d'être le tombeau de l'Algérie. Privé de tout système de régulation stabilisateur, le pays va entrer dans une zone de turbulence qui poussera la population à se réfugier instinctivement dans les solidarités familiales, tribales, régionales et/ou religieuses. L'Algérie ferait un saut de plusieurs siècles dans le passé, réduisant à néant les ambitions de la **nation** algérienne. Le mot «**algérien**» ira rejoindre «**vandale**», «**byzantin**», «**ostrogoth**» au panthéon des peuples qui ont marqué la civilisation en creux.

Un avenir aussi noir n'est pas qu'une simple vue de l'esprit car il a de bonnes probabilités de se réaliser mais il n'est pas inéluctable. Comme alternatives nous proposons deux pistes à exploration.

5.1 - La stratégie de l'ilotage.

C'est une stratégie qui consiste à renoncer à l'idée qu'il soit possible de faire évoluer un pays aussi vaste et diversifié que l'Algérie sur un seul front. Des régions sont près du XXI^e siècle alors que d'autres sont encore au moyen-âge, toute tentative d'homogénéisation ne peut qu'être préjudiciable à tout le pays. L'échec de la stratégie de développement mise en œuvre dès la fin des années 60, s'il ne constitue pas une preuve suffisante, est un indice suffisamment révélateur.

Il existe des régions homogènes et complètes qui peuvent, sous certaines conditions, échapper à la catastrophe; seul aléa: l'Etat qui, même s'il est très faible conserve des capacités de nuisance infinies.

¹⁰⁴ Faut-il rappeler qu'une grève générale de 4 mois de l'université algérienne n'a inquiété personne et qu'un ministre avait pu annoncer froidement qu'il n'hésiterait pas à fermer l'université.

A la vérité un tel projet est déjà mis en œuvre avec la promotion de la région d'Alger au statut de Gouvernorat avec possibilité pour la ville d'Alger de se tailler une niche économique dans les espaces méditerranéen et eurafricain. D'autres régions peuvent être développées.

5.2 - La stratégie du remora.

Pour voyager de la façon la plus économique, c'est-à-dire sans dépenser d'énergie le poisson **remora** se colle au ventre d'une baleine. L'inconvénient de cette stratégie est que la baleine ne va pas toujours là où le remora souhaite aller mais c'est là un moindre mal. Certains pays, dont l'Algérie, s'ils arrivent à valoriser leurs atouts peuvent se rendre utiles et agréables (indispensable est un blasphème dans ce contexte) aux manipulateurs de concepts qui peuvent une base avancée dans la conquête du monde. Pour arriver au XXI^e siècle le peuple algérien pourrait être amené à voyager dans les bagages. Faut-il rejeter cette hypothèse?

**LA REFORME DU SECTEUR
DES HYDROCARBURES EN ALGERIE.**
De la dépendance économique à ... la dépendance économique.

*Par : Amor KHELIF
Professeur en Sciences Economiques*

Treize ans après les réformes substantielles du secteur des hydrocarbures (1985) et leur extension (1991), l'évaluation des résultats obtenus dans ce secteur permet de dresser un bilan très positif: les activités d'exploration, de production et d'exportation sont en nette croissance.

En même temps, des motifs d'inquiétude apparaissent:

Le premier tient, bien sûr, au poids désormais déterminant, des compagnies étrangères dans l'investissement et la production, poids qui fera sûrement sentir toute son influence sur la stratégie du secteur au cours des prochaines années.

Le deuxième motif d'inquiétude tient au fait que de façon paradoxale si l'on veut bien considérer son risque la nouvelle politique de maximisation des exportations s'effectue dans un contexte de baisse structurelle des prix.

L'exemple le plus significatif est sans doute celui du gaz naturel dont la part croît plus vite dans le panier des exportations où la chute des cours a des conséquences plus catastrophiques.

Le troisième motif d'inquiétude tient à la «boulimie» des prélèvements financiers suscités par le programme de développement des hydrocarbures, dans un contexte de désintégration de pans entiers de l'économie nationale.

Cette (re) configuration de l'économie nationale où le rôle du secteur des hydrocarbures est, plus que, par le passé, omniprésent¹ correspond - t-elle à un optimum économique ou constitue-t-elle un approfondissement de la spécialisation traditionnelle du pays?.

1 - LA LIBERALISATION DE LA LEGISLATION SUR LES INVESTISSEMENTS PETROLIERS ET GAZIERS.

L'exploration et la production d'hydrocarbures en Algérie sont réglementées par la loi sur les hydrocarbures de 19 août 1986, modifiée par les amendements du 4 décembre 1991. Les modifications principales introduites par la nouvelle législation votée en 1991² concernent quasi-exclusivement les segments amont de la chaîne d'hydrocarbures.

Leurs caractéristiques les plus marquantes concernent:

- L'encouragement de l'exploration.

Pour encourager l'exploration des hydrocarbures notamment dans les zones difficiles, la nouvelle législation prévoit l'octroi aux compagnies étrangères de réductions importantes du taux de l'impôt sur le revenu et de la redevance. Le taux de la redevance peut être réduit, dans certains cas, jusqu'à 10% et celui de l'impôt jusqu'à 42%.

¹ L'importance du secteur des hydrocarbures a fortement augmenté ces dernières années. Sa part dans le PIB est passée entre 1993 et 1997 de 21,5% à 30,1% (gagnant au total 9,6 points). Au cours de la même période, sa part dans les recettes budgétaires de l'Etat a progressé de 6 points, passant de 58% à 63,9%. Ces données sont extraites de l'annexe statistique du dernier rapport du FMI sur l'Algérie. IMF, Staff Country Report N° 98/97.

² Journal Officiel du 17 décembre 1991.

- L'alignement des conditions d'exploitation du gaz naturel sur celles du pétrole brut.

La nouvelle législation étend au gaz naturel les mêmes conditions appliquées au pétrole brut, en supprimant les mentions «liquides» que la loi de 1986 adjoignait à «hydrocarbures».

- L'extension du champs d'intervention de l'investissement étranger.

La nouvelle législation étend aussi à tout «gisement commercialement exploitable» la possibilité d'octroi de permis d'exploitation, alors que l'ancienne loi la limitait aux seuls «gisements découverts» par la compagnie étrangère, en association avec la Sonatrach «à l'intérieur d'un périmètre délimité par un permis de recherche».

Ainsi la mise en production des découvertes devrait être accélérée puisque la Sonatrach pourrait proposer dorénavant des contrats de «partage de production» pour toutes les zones ouvertes, qu'il s'agisse de gisements existants susceptibles d'être développés ou de gisements à découvrir.

- L'assouplissement de l'application de la formule «partage de production».

Une disposition importante de la nouvelle législation concerne le plafonnement à 49% imposé à la part de la production revenant à la compagnie étrangère. La nouvelle loi précise qu'il s'agit de la «part de la production revenant (au partenaire étranger) après paiement de l'impôt sur la rémunération». Elle introduit une souplesse substantielle en précisant que cette part «ne saurait dépasser 49% de la production globale du gisement», elle serait donc calculée sur toute la production du gisement et pourrait donner lieu à des dépassements provisoires, au cours d'une ou plusieurs années données, sous réserve d'un ajustement ultérieur ramenant la part du partenaire étranger à 49% au maximum.

- L'assouplissement de la procédure contractuelle.

La procédure contractuelle est aussi simplifiée par la nouvelle législation qui supprime le «protocole» que la compagnie étrangère devait signer avec l'Etat, selon les termes de l'ancienne loi de 1986. Dorénavant le contrat signé avec la Société nationale Sonatrach suffit.

Ainsi, les objectifs de la nouvelle législation sur les hydrocarbures sont multiples, son caractère plus libéral est évident. Outre le fait d'autoriser désormais la compagnie nationale Sonatrach à négocier directement³ l'entrée des sociétés étrangères dans l'exploitation pétrolière et gazière, dans l'exploitation de gisements en production ou découverts mais non encore développés et dans la récupération assistée, elle reconnaît

³ Les nouveaux statuts de la Sonatrach, adoptés récemment (23 janvier 1998) ont confirmé son autonomie vis-à-vis de l'Etat, son unique actionnaire, et l'élargissement de ses prérogatives. Erigée en Société par actions (capital social = 245 milliards de DA réparti en 245 000 actions, d'un million de DA, entièrement détenues par l'Etat), l'entreprise est dotée d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée générale. En plus de sa mission classique, elle est autorisée désormais à développer toute activité conjointe en Algérie et en dehors de l'Algérie avec les sociétés algériennes et étrangères, à prendre des participations dans toute société existante ou à créer en Algérie et à l'étranger, à promouvoir la valorisation de toute autre forme ou sources d'énergie et toute autre activité ayant un lien direct ou indirect avec l'industrie des hydrocarbures.

Il faut souligner cependant que ce n'est pas parce que le domaine d'intervention de Sonatrach est élargi, qu'elle doit être tenue pour responsable de la politique d'exportation des hydrocarbures. Cette politique relève de décisions stratégiques qui sont du ressort de l'Etat et de ses services ministériels.

également l'arbitrage international en cas de litige et introduit un allègement substantiel de la fiscalité pétrolière sur certaines zones.

2 - UN BILAN PHYSIQUE TRES POSITIF.

Malgré les réserves suscitées par ces réformes, les résultats en terme de croissance du domaine exploré, de découvertes, d'augmentation des productions et des exportations... ont été très positifs.

Depuis 1991 jusqu'au début 1998, 32 contrats de recherche et 6 contrats de prospection, couvrant une superficie totale de 299 174 km² ont été signés avec 22 compagnies, 57 000 kms de sismique 2-D et plus de 670 kms 3-D ont été acquis et 103 forages réalisés (61 d'exploration, 25 d'extension et 17 de développement). 21 contrats d'exploration sont en cours de validité sur 28 blocs et 18 sociétés sont opérateurs en Algérie. 33 découvertes ont été réalisées depuis 1994 dont 15 en 1994 / 1995, 10 en 1996 et 10 autres en 1997⁴.

Les années 1996 et surtout 1997 -pour lesquelles des bilans détaillés existent- ont été particulièrement prometteuses.

En 1996, la Sonatrach a fait état de 10 découvertes, dont 8 en association avec des compagnies étrangères et 2 réalisées par la Sonatrach seule. Le taux de succès de l'exploration (forages productifs sur forages stériles) avait été de 50% au cours de cette année et le potentiel de réserves prouvées et probables mises en évidence grâce à ces 10 découvertes était estimé par la société nationale à 179 millions de tonnes équivalent pétrole-Tep⁵.

L'année 1997 a été aussi une excellente année avec 10 découvertes enregistrées. Ces découvertes ont été le fait de 5 compagnies internationales, la Sonatrach n'a pas annoncé de découvertes pour cette année-là.

L'étude de ces découvertes permet de mettre l'accent sur deux caractéristiques principales:

-leur extrême concentration géographique: neuf des dix découvertes ont en effet été réalisées dans le bassin de Berkine. Ce bassin, dans lequel plus de 4 milliards de barils ont été déjà mis en évidence, devrait demeurer la zone de prédilection pour l'exploration en Algérie, en raison de la bonne connaissance de ses données géologiques et géophysiques⁶.

-la montée en puissance des compagnies anglo-saxonnes et spécialement américaines:

Les 5 compagnies ayant annoncé des découvertes en 1997 sont toutes anglo-saxonnes: ANDARKO (4 découvertes), LOUISIANA Land & Exploration- LL&E (deux), BHP (deux), ARCO (une) et PETRO-CANADA (une).

Trois d'entre elles (ANDARKO, ARCO et LL&E) sont américaines et totalisent sept des dix découvertes en 1997. Ce constat, sur lequel nous reviendrons, met bien en valeur le dynamisme du capital pétrolier américain dans l'exploration d'hydrocarbures en Algérie

⁴ Mourad Preure, Communication, Colloque de l'Institut Français du Pétrole, PANORAMA, 1998.

⁵ 1 tonne équivalent pétrole = 7,3 barils environ.

⁶ Voir travaux de la Conférence sur l'exploration du Bassin de Berkine (ex-Ghadamès), Alger, décembre 1997.

depuis le début des années 1990. Il confirme en particulier le rôle majeur de la compagnie ANDARKO, le cumul des découvertes réalisées au cours des années 1995, 1996 et 1997 place en effet ANDARKO dans la position de leader incontesté avec 7 découvertes suivie par LL&E (5 découvertes), AGIP et Sonatrach (3 découvertes chacune), ARCO et BHP (2 découvertes chacune), CEPESA, MOBIL et PETRO-Canada (1 découverte chacune).

Malgré le fait que certains opérateurs, notamment ceux qui ont obtenu le plus de succès au cours des dernières années, ont davantage mis l'accent sur le développement de leurs découvertes et baisser d'autant la fréquence de leurs forages d'exploration, l'année 1998 semble également une excellente année pour l'exploration (Sonatrach annonce un nombre record de 14 découvertes).

Ces succès dans l'exploration du territoire algérien ont sensiblement amélioré l'image de l'Algérie. Selon une enquête⁷ réalisée en 1998 par la société britannique de conseil «Robertson», l'Algérie est devenue l'un des pays les plus appréciés par les compagnies pétrolières internationales pour de nouveaux projets d'exploration / production.

Cette poussée des découvertes s'est traduite très rapidement par l'augmentation des capacités de production de pétrole et de gaz et l'essor des exportations.

Ainsi, en 1997, les exportations d'hydrocarbures ont atteint un niveau sans précédent de 104 Mtep, soit une augmentation de près de 10% par rapport à 1996, elles devraient atteindre selon les prévisions les plus conservatrices de la Sonatrach 115 Mtep en 2000.

Si les exportations sont appelées à augmenter davantage à l'avenir, le gaz naturel devrait en constituer l'ossature principale.

3 - LA RESTRUCTURATION DES RAPPORTS DE FORCE AU SEIN DU SECTEUR.

L'ouverture aux investissements étrangers qui s'est affirmée avec force au cours de ces dernières années a engagé le secteur des hydrocarbures dans une double évolution. D'une part, le réajustement des capacités de production respectives de la Sonatrach et de ses associés étrangers en faveur de ces derniers, et d'autre part, la pénétration en force du capital pétrolier américain.

- L'affirmation du rôle majeur des compagnies étrangères.

En un laps de temps relativement court, le poids des compagnies s'est renforcé sensiblement aux dépens de la Sonatrach. Quelques chiffres pris dans les activités des services pétroliers suffisent à le souligner. Dès 1993, les 18 partenaires étrangers de la Sonatrach l'ont dépassée en termes de mètres forés pour l'exploration et les activités sismiques. De 1992 à 1993, la Sonatrach a vu ses activités reculer (32 839 mètres forés contre 34 347 mètres) alors que les compagnies étrangères ont foré 35 369 mètres contre 17 072 mètres en 1992, soit un doublement en une seule année. De même, pour les activités sismiques, les compagnies étrangères ont réalisé 11 771 kms de profils sismiques en 1993 contre 4023 kms par la Sonatrach.

Mais c'est au niveau du contrôle des capacités de production que le basculement risque d'être le plus sensible.

⁷ Citée d'après « Pétrole et Gaz arabes », n° 697 du 01.04.1998. Cette enquête a été effectuée auprès de 105 sociétés pétrolières qui couvrent 70% des investissements de l'industrie pétrolière internationale dans l'exploration/production. Rappelons à cette occasion aussi que l'Algérie a été classée en tête de liste de « Petroconsults » (Bureau d'études très influent dans le milieu pétrolier international) pour les découvertes de pétrole brut en 1994 et en deuxième position pour les découvertes de gaz naturel.

Alors qu'en 1998, la capacité de production des champs opérés par la Sonatrach était de 690 000 b/j et celle de ses associés étrangers totalisait 240 000 b/j. La Société nationale pourrait voir sa capacité diminuer régulièrement au cours des prochaines années face à la croissance des parts des partenaires étrangers.

Selon une étude récente⁸, la capacité des compagnies étrangères dépasserait celle de Sonatrach dès l'an 2000 (725 000 b/j contre 663 000 b/j). Selon cette même étude, la capacité de Sonatrach chuterait en dessous du seuil de 600 000 b/j dès l'an 2003 et il faudrait attendre l'an 2005 pour retrouver l'équilibre des capacités respectives Sonatrach/ partenaires étrangers.

Tableau 1: Evolution potentielle de la capacité de production de l'Algérie (1000 b/j).

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sonatrach	690	378	663	635	612	590	572	554
Cies étrangères	240	443	725	706	678	650	616	529
Total	930	1121	1388	1341	1290	1240	1188	1083

Source: Wood Mackenzie, North-Africa report, 1998.

- La montée en puissance des compagnies américaines.

Si les compagnies étrangères ont pu, en si peu de temps, conquérir une position si solide, c'est notamment grâce au dynamisme des compagnies américaines.

Le dynamisme du capital pétrolier américain - dont la présence en Algérie, à l'échelle actuelle est relativement récente - est confirmé d'abord par le volume des investissements engagés.

En 1998, le cumul des investissements réalisés par les compagnies américaines dans l'exploration en Algérie a déjà atteint 850 millions de dollars, soit la moitié environ des dépenses d'exploration réalisées depuis 1990.

Ce volume d'investissements déjà appréciable, sera très vite dépassé puisque les compagnies prévoient de dépenser l'équivalent de 4 milliards de dollars au cours des 5 prochaines années (1998-2003)⁹.

Trois compagnies symbolisent la puissance du capital pétrolier américain en Algérie : ANDARKO dans l'exploration / production, ARCO dans la récupération assistée et AMOCO dans l'exploitation du gaz naturel. Si on ajoute la BRITISH PETROLEUM-BP¹⁰ (Grande-Bretagne), on peut considérer que les compagnies anglo-saxonnes ont aujourd'hui largement supplanté le capital traditionnel sud-européen, français notamment¹¹.

⁸ Wood MACKENZIE, « North Africa report », 1998.

⁹ Sonatrach, Conférence Mondiale de l'Energie, Houston, USA, septembre 1998.

¹⁰ BP et AMOCO ont d'ailleurs réalisé leur fusion en août 1998 constituant le 3^{ème} groupe pétrolier mondial derrière SHELL et EXXON. BP et AMOCO se trouvent ainsi, en Algérie, à la tête d'un portefeuille comprenant 2 méga-projets gaziers, In-Salah (BP) et In-Amenas (AMOCO). Le projet en cours de discussion actuellement, portant sur l'absorption de la compagnie ARCO par le nouveau groupe BP/AMOCO, devrait permettre à ce dernier en cas d'aboutissement de conquérir la position de premier groupe étranger en Algérie et élargira ses activités au pétrole et au gaz.

¹¹ La société TOTAL est le seul groupe pétrolier français présent directement en Algérie. Après la nationalisation de ses intérêts, début 70, TOTAL a enregistré un retour remarquable dans le secteur des hydrocarbures au cours de ces dernières années. TOTAL détient une participation de 35% dans les champs (gaz et liquides) de TFT aux côtés de Sonatrach (35%) et Repsol (30%). Elle est également propriétaire de l'un des champs de Hassi Messagret qui est entré en production en 1995.

4 - UNE STRATEGIE INCERTAINE.

Les importantes découvertes d'hydrocarbures réalisées au cours des dernières années ont conforté favorablement la position de l'Algérie et amélioré la vision qu'en ont les principaux bailleurs de fonds, que ce soit au niveau du FMI ou de la Banque Mondiale, des gouvernements occidentaux ou des compagnies pétrolières internationales. Ces découvertes et l'espérance que cette tendance se poursuivra ont renforcé, également la crédibilité financière du pays, attestée par les éloges réguliers du FMI.

A y regarder de plus près cependant, ces découvertes risquent de ne pas être d'un concours considérable face au marasme économique du pays et l'approfondissement de sa dépendance.

La tendance structurelle à la baisse des prix pétroliers et gaziers, la perte de contrôle sur une partie croissante de la production et surtout la forte ponction financière imposée au reste de l'économie pour faire face aux besoins d'investissements du secteur des hydrocarbures, devrait à juste titre, susciter la crainte que cette politique ne conduise à une nouvelle impasse, maintenant le pays dans une situation de dépendance et de vulnérabilité extrême.

Cette crainte est d'autant plus fondée que le déséquilibre est de plus en plus grand entre, d'une part, le secteur utile des hydrocarbures et le reste de l'économie, et d'autre part, entre les besoins de financements de ce dernier et les revenus, très fluctuants de ses exportations.

- La tendance structurelle à la baisse des prix pétroliers.

L'industrie pétrolière internationale fait face depuis une vingtaine d'années à des transformations structurelles fondamentales.

- Derrière ces transformations, il faut retenir d'abord l'impact considérable des progrès techniques accomplis depuis 20 ans, notamment dans les activités amont : dans le taux de succès des forages d'exploration, dans l'amélioration des taux de récupération des réserves en place et surtout dans la réduction générale des coûts.

Le mythe de la spirale des coûts et des prix croissants, a fait long feu.

Ainsi pour le pétrole, les progrès accumulés ont permis non seulement d'abaisser le coût de mise en valeur des ressources classiques, le plus souvent à moins de 10 US\$/baril, mais aussi d'accroître considérablement le volume des catégories de ressources autrefois qualifiées de difficiles¹² mais qui sont désormais économiquement exploitables¹³ à moins de 15 US\$/baril, notamment en offshore profond et pour les huiles lourdes.

Les évaluations les plus récentes des ressources mondiales d'hydrocarbures confirment cette évolution¹⁴. Les réserves prouvées ont atteint des niveaux confortables :

¹² Michel GRENON., « Energies fossiles et fissiles : dans quelles régions et jusqu'à quand? ». Energie internationale, 1989 / 1990.

¹³ Cela fait plus de 20 ans que l'on prédit la baisse des productions pétrolières non-OPEP (notamment celle de la Mer du Nord). Or celles-ci continuent à s'accroître et tout semble indiquer qu'elles continueront à le faire encore un certain temps. Cela fait également plusieurs décennies que les Etats-Unis font face à une situation de réserves pétrolières égales à une dizaine d'années seulement de leur production nationale, et depuis plusieurs décennies, les Etats-Unis continuent à trouver du pétrole dans leur territoire et à maintenir le rapport des réserves à la production à une valeur de l'ordre de 9 à 10 ans.

¹⁴ Cf. Conférence Mondiale de l'Energie, Houston, USA, septembre 1998 et CEDIGAZ. « Rapport annuel », 1999.

140 milliards de tonnes pour le pétrole et 135 milliards de Tep pour le gaz naturel. A ces réserves prouvées, il y a lieu d'ajouter les ressources ultimes restant à découvrir que certains experts estiment entre 350 et 450 milliards de tonnes pour le pétrole et aussi de l'ordre de 350 à 450 milliards de Tep pour le gaz naturel¹⁵.

Comparées aux consommations cumulées à ce jour (environ 100 milliards de tonnes de pétrole et 35 milliards de Tep pour le gaz), on peut mesurer combien on est loin de la fin de pétrole et encore plus loin de celle du gaz. Au rythme des consommations que l'on peut prévoir pour l'avenir, le monde devrait disposer, au minimum, de 100 ans de ressources pour le pétrole et de 150 ans pour le gaz...

Cette dynamique de l'accroissement des réserves n'est pas arrivée à son terme et l'industrie semble en mesure de l'accélérer et surtout de maîtriser durablement l'évolution de ses coûts.

- Parallèlement, le poids macro-économique de l'énergie, autrefois relativement important, a fortement baissé : de plus de 7% en moyenne dans le PIB mondial au début des années 80, à peine 2% aujourd'hui.

Certes, la baisse des prix de l'énergie a joué un rôle important, mais aussi les évolutions structurelles, notamment des économies industrielles: baisse des intensités énergétiques par unité de richesse produite, rationalisation des consommations, irruption des activités de services..., tout concourt à un effritement graduel de son poids.

Ainsi la facture de l'Union-Européenne est passée de 6,5% de son PIB en 1980 à moins de 1,5% en 1995.

- Autre facteur stratégique, le schéma géopolitique des échanges énergétiques a lui aussi radicalement changé.

Le redéploiement géographique des compagnies pétrolières suite aux nationalisations des années 70, vers de nouvelles zones de production a aussi notablement modifié la donne géopolitique des ressources et des productions d'hydrocarbures dans le monde.

Le jeu des dépendances traditionnelles s'en est trouvé profondément changé. Ainsi, grâce à la mer du Nord (7 Mb /j), la dépendance de l'Europe Occidentale vis-à-vis du pétrole importé est passée de 97% en 1973 à 55% en 1997 et pourrait se réduire à près de 50% en 2000. Même la production des Etats-Unis a rejoint cette tendance à la hausse grâce notamment à l'exploitation de l'offshore profond du Golfe du Mexique.

Pour le gaz naturel, si les progrès, en terme de croissance des ressources endogènes dans les pays industrialisés ne sont pas comparables au pétrole brut, il faut souligner, toujours dans le cas de l'Europe, le développement intensif des interconnexions gazières sur le continent, l'augmentation de ses capacités de stockage et surtout la diversification de ses fournisseurs.

Ainsi, grâce à son positionnement géographique, l'Europe a pu au cours de ces dernières années, plafonner sa dépendance externe (30% au maximum, par origine d'approvisionnement) et d'être approvisionnée à partir de régions riches et concurrentes (Algérie, Mer du Nord, Russie), dans le futur: Moyen-Orient, mer Caspienne, Caraïbes, Golfe de Guinée...

Cette maîtrise progressive des importations extérieures permet de moins en moins de marges de manoeuvres pour les pays exportateurs, qui continuent de plus, d'agir séparément et en ordre dispersé; elle s'identifie de plus en plus à un retour de l'ère de l'énergie abondante et bon marché¹⁶.

Dans le même temps, la dépendance des pays exportateurs s'est sensiblement aggravée. A voir la part dans leur PIB des revenus pétroliers et gaziers - 25 à 50% - les fournisseurs de pétrole et de gaz naturel apparaissent aujourd'hui plus dépendants et plus vulnérables¹⁷ vis-à-vis de leurs exportations que les pays consommateurs vis-à-vis de leurs importations.

Sans nier la pertinence des arguments classiques pour expliquer la chute des prix: gonflement des stocks, douceur du climat, incapacité de l'OPEP à faire respecter les engagements pris par les pays membres en matière de plafond et de quotas de production, perspective de reprise des exportations irakiennes..., il nous faut bien remettre à jour notre perception du marché international de l'énergie et constater les changements fondamentaux qui l'ont dévasté.

Bien sûr, cette situation d'abondance énergétique n'est jamais complètement à l'abri d'incidents, mais quelle matière première peut véritablement se prévaloir d'être aujourd'hui totalement et définitivement sécurisée?

- La faiblesse des prix de valorisation du gaz naturel.

Le gaz naturel occupera, de plus en plus, une part importante dans les exportations algériennes. On ne peut dire autant des recettes qui seront générées par son exportation.

Certes, les prévisions énergétiques disponibles s'accordent toutes sur le fait que la demande internationale de gaz naturel continuera à croître à un rythme soutenu dans les années à venir.

Ce bel avenir international promis au gaz naturel pourrait, à première vue, donner à penser que l'accroissement de la part du gaz naturel dans les exportations serait une bonne affaire pour l'Algérie.

La réalité cependant est loin d'être aussi sûre car les risques sont importants et les profits sont toujours loin d'être garantis, et ce pour deux raisons au moins:

- La première raison est que malgré les avantages que le gaz naturel présente, comme source d'énergie propre, comme combustible dans les centrales à cycle combiné ou comme matière première pour la gazochimie, son prix reste et restera probablement longtemps encore inférieur à celui du pétrole, ce qui signifie qu'à volume égal en équivalent pétrole, les revenus issus des exportations de gaz devraient se traduire par un revenu moins élevé.

¹⁶ Tout au moins hors taxes. Un baril de pétrole vendu en 1997 dans les pays de l'Union Européenne a généré près de 14 dollars en moyenne, pour les pays exportateurs de pétrole brut et de produits raffinés contre 52 dollars de taxes pour les pays importateurs, soit un rapport de 1 à 3,6.

¹⁷ En dollars constants, les prix actuels du pétrole sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1986 quand ils avaient atteint 6 dollars en 1973, alors qu'aujourd'hui ils ne dépassent pas 3,5 dollars en 1973. Pour l'Algérie, en particulier, on sait que chaque variation de 1 dollar par baril se traduit par une variation de 500 à 600 millions de dollars de recettes de la Sonatrach, ce qui met bien en lumière la vulnérabilité de l'entreprise

Rappelons qu'en termes de valeur calorifique nette, la décote des prix du gaz par rapport au pétrole est actuellement de l'ordre de 15% sur le marché européen et de 25% sur le marché nord-américain.

- La seconde raison, bien plus structurelle, est que le coût technique du gaz livré à la frontière du pays consommateur est beaucoup plus élevé que celui du pétrole, surtout quand il s'agit d'un transport par gazoduc ou par méthanier sur une longue distance.

Dans beaucoup de cas, et notamment des nouveaux projets d'exportation, on estime¹⁸ que les seuls coûts de transport et de transit sont supérieurs au prix actuel d'importation du gaz en Europe (où le gaz est indexé généralement sur les cours des produits pétroliers lourds : fioul lourd et fioul domestique). Ce dernier a atteint 2,6/2,7 \$/MBTU¹⁹ en 1997. Si on ajoute les coûts occasionnés à l'intérieur du pays producteur (production, transport et éventuellement liquéfaction), le résultat est une perte de 1,5 à 3 \$/MBTU pour le pays exportateur.

Cette rentabilité largement négative explique pourquoi de nombreux projets d'exportation de gaz ont été abandonnés ces dernières années (comme le projet Eurogas du Qatar), tandis que d'autres ont été reportés sine die ou font l'objet de négociations qui traînent en longueur.

Même des projets réputés plus viables, impliquant un transport par gazoduc ou du GNL, sur des petites distances et pour certains d'entre eux déjà amortis (comme pour certains projets Algérie-Europe par exemple) devraient à peine s'équilibrer dans les conditions actuelles de faiblesse des prix pétroliers.

Il en sera ainsi aussi longtemps que les prix du pétrole, et donc du gaz, resteront très bas, la plupart des experts estiment d'ailleurs que faute de redressement des prix du pétrole à au moins 18/20 \$/bbl²⁰ et la réduction de l'écart qui sépare, à pouvoir calorifique égal, les prix du pétrole de ceux du gaz, aucun projet important ne devrait voir le jour au cours des prochaines années.

- La perte de contrôle sur une partie croissante de la production.

Comme évoqué précédemment, les parts respectives de la Sonatrach, et des associés étrangers dans la production pétrolière sont en cours d'ajustement au bénéfice de ces derniers. La grande question qui se pose à ce propos consiste à savoir quelles sont les limites au delà desquelles le recul du contrôle de l'opérateur national dans la production risque d'annuler, à terme, tout le bénéfice du partenariat dans ce secteur.

Dans le secteur des hydrocarbures, comme dans bien d'autres, la nécessité d'associer les investissements étrangers pour mettre fin à des monopoles publics souvent asphyxiants et inefficaces (on se souvient par exemple de la chute drastique des activités d'exploration au cours des années 70 et 80) est maintenant l'objet d'un consensus très large.

Mais si l'ouverture aux investissements est considérée comme une nécessité, si la plupart des pays producteurs rivalisent tant pour attirer les compagnies et les capitaux

¹⁸ Voir CEDIGAZ, « Le gaz naturel dans le monde », édition 1998.

¹⁹ Rappelons que cette estimation est calculée sur la base du cours du brut moyen de 19 \$/bbl en 1997. En 1998, la tendance à la baisse des cours du brut s'est confirmée, tirant de nouveau vers le bas le prix du gaz sur le marché européen.

²⁰ Le prix du brut moyen est passé à 5,7 millions de BTU

étrangers et les associer à leurs projets pétroliers et gaziers, il faut affirmer que la libéralisation ne saurait être érigée en dogme absolu.

Il est important de souligner en effet que la question de la libéralisation, de son degré, ne peut avoir de sens que si elle tient compte des données et des intérêts spécifiques de chaque pays.

Pour des raisons liées à son histoire et sa structure économique, l'extension de la libéralisation au secteur pétrolier et gazier en Algérie devrait tenir compte d'une double réalité :

- la première réalité est d'ordre politique : le pays a procédé à la nationalisation des activités de ce secteur dans les années 70, il doit éviter tout ce qui ressemblerait à une dénationalisation, même maquillée;

- la deuxième réalité est d'ordre stratégique : le pétrole et le gaz naturel et les revenus qu'ils génèrent occupent -hélas !- une place trop importante dans l'équilibre économique et social du pays pour que l'Etat accepte de se dessaisir d'un levier de commande qu'il a eu tant de mal à conquérir.

Il faut aussi compléter ces considérations par une double distinction :

- une première distinction doit être faite entre d'une part la libéralisation au niveau national où l'Etat, puissance publique, est en mesure d'exercer ses droits régaliens de contrôle et d'intervention, et d'autre part, au niveau international où il est relativement désarmé, les accords internationaux, bien qu'indispensables pour fixer des garde-fous, restent souvent insuffisants face aux dérapages éventuels de l'investissement étranger.

- une deuxième distinction doit être clairement faite entre la libéralisation des activités amont du secteur pétrolier et gazier et la libéralisation des activités aval (transport, transformation, distribution...), l'histoire de l'industrie pétrolière internationale enseigne en effet que l'accès à l'amont pétrolier est le facteur le plus déterminant dans la stratégie des acteurs pétroliers.

Ce n'est pas par hasard d'ailleurs si l'intérêt des opérateurs étrangers en Algérie s'est porté quasi-exclusivement sur l'amont et que ses participations dans les activités aval sont restées extrêmement marginales.

L'enjeu ici est, donc pour tout pays producteur, de veiller à conserver une capacité de contrôle et d'action dans tout ce qui touche à l'exploitation optimale des ressources (niveau et rythme de production et d'exportation notamment...).

En ce sens, la règle de plafonnement de la part de production revenant aux associés étrangers dans les contrats « partage de production » constitue, certes, un levier important, elle pourrait s'avérer cependant bien insuffisante dans un contexte de baisse continue des prix.

En effet, dans une perspective de faiblesse durable des prix et de rétrécissement du champ de la concurrence, conséquences des fusions et mouvements d'intégration en cours entre les grands groupes pétroliers, les compagnies pourraient être tentées de réclamer (ne le font-elles pas déjà ?) et d'obtenir l'augmentation de leur part dans le partage de la production pour compenser la baisse de leurs revenus.

Ainsi, sous la pression, le contrôle majoritaire par le biais du plafonnement de la part revenant aux associés risque de se révéler bien fragile.

- Une ponction importante sur le reste de l'économie.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur les marchés et les prix, les exportations de pétrole et de gaz devraient s'accélérer.

Pour le pétrole brut, les produits raffinés et les condensats, elles devraient dépasser 72 Mtep en 2001. Celles des GPL feront plus que doubler passant à 9 Mt d'ici la fin de cette décennie.

De plus, à partir de 1999, les exportations gazières atteindront l'objectif de 60 milliards de mètres cubes par an.

Les exportations d'hydrocarbures progresseront de moitié environ au cours des cinq prochaines années alors que la demande intérieure croîtra au rythme annuel de 4%.

La Sonatrach prévoit en effet un programme d'investissement sur la période 1997-2001 de 1,9 milliards de dollars (soit l'équivalent du programme d'investissement conçu début 1990 pour toute la décennie 1990-2000). Quasiment deux-tiers (62,2%) de ces investissements seront consacrés au développement de gisements pétroliers et gaziers, les activités d'exploration ne devant absorber que 13,6% des dépenses prévues, soit moins que le secteur des transports par canalisation dont la part des dépenses devraient dépasser 17%.

Comment financer ces investissements si ce n'est par le recours excessif à l'endettement et/ou aux concessions des ressources en terre... surtout comment les rentabiliser dans un contexte de faiblesse durable des prix?...

Au-delà, la grande question qui mérite d'être rappelée est celle qui est liée à l'injustice de ce mode d'allocation des ressources qui ne cesse de sacrifier le reste de l'économie aux objectifs de croissance des exportations des hydrocarbures.

Cette question mérite d'autant d'être posée que de nombreux secteurs sont sinistrés et que les perspectives de rentabilité des exportations sont incertaines.

لجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

مركز البحوث في الإقتصاد التطبيقي
CREAD من أجل التنمية

جامعة "فرحات عباس" سطيف
UNIVERSITE "FERHAT ABBAS" - SETIF -

ملتقى فيصل يشير

COLLOQUE *Fayçal YACHIR*

العولمة ، إعادة الهيكلة و التنمية على ضوء أعمال و فكر " فيصل يشير "

" LA MONDIALISATION, L'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET
LE DEVELOPPEMENT A LA LUMIERE DE L'OEUVRE ET
DE LA PENSEE DE *Fayçal YACHIR*

جزء - 2 - Tome